
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 11 octobre 2005, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. Alain Comte*, *Jean-Marie Hainaut*, *Guy Jousson*, *Bruno Martinelli*, *Jacques Mino* et *M^{me} Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 septembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 octobre, mercredi 12 octobre et lundi 24 octobre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de MM. Tornare, Hediger et Mugny. M. Muller sera absent demain mercredi.

Les points suivants de notre ordre du jour, les rapports PR-367 A et PR-368 A de la commission ad hoc Saint-Gervais sont reportés en raison de l'absence de renseignements au sujet des locataires de ces immeubles.

Nous allons demander à M^{me} Virginie Keller Lopez de bien vouloir nous lire sa lettre de démission du Conseil municipal. Nous vous écoutons avec attention, Madame.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Ma lettre, datée du 11 octobre 2005, s'adresse évidemment à M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente du Conseil municipal, à l'ensemble du bureau, à toutes les conseillères municipales et à tous les conseillers municipaux, ainsi qu'à l'équipe du Secrétariat du Conseil municipal:

«Par la présente, je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève. Ma démission intervient suite à mon engagement professionnel au Département des affaires culturelles de la Ville et à ma récente élection au Grand Conseil de Genève.

»Je souhaite aussi, avant de vous quitter, prendre une dernière fois la parole et vous faire part de quelques réflexions sur ces six années passées au sein de ce Conseil.

»Tout d'abord, dire quelques mots de l'aventure humaine que constitue un mandat politique. Que ce soit dans le cadre d'un parti, en l'occurrence le Parti socialiste, entre les membres des différentes formations politiques, ou dans les relations avec l'administration publique, j'ai trouvé beaucoup de plaisir à partager discussions, débats, divergences, projets, à tisser des liens d'amitié, à faire la connaissance de personnes engagées que je n'aurais sans doute pas connues en dehors de ce Conseil.

»Ensuite il y a eu la découverte des enjeux municipaux, multiples, variés et souvent complexes. J'ai eu cette chance de rencontrer des citoyens et des

citoyennes qui interpellent le monde politique, des associations et des institutions qui font de notre municipalité une Ville vivante et ouverte.

»Bien sûr, j'ai eu le plaisir, pendant ces six ans de mandat, d'appartenir à une majorité de gauche et de faire ainsi l'expérience de la responsabilité politique. Je suis fière aujourd'hui du bilan de cette majorité et particulièrement du bilan du Parti socialiste et de son conseiller administratif Manuel Tornare en matière sociale, aussi bien dans le développement des crèches que dans la politique consacrée à la jeunesse ou aux aînés.

»Malgré les divergences avec les partis de droite, nous avons fait souvent tous ensemble du bon travail en commission, et la plupart du temps dans une ambiance respectueuse et constructive, ce qui me semble fondamental.

»Restent les conditions de travail trop souvent éprouvantes liées à la charge de conseillère municipale: les très nombreuses séances, les horaires du soir, voire de nuit, le manque de moyens face à la complexité des dossiers. Si le monde politique veut aujourd'hui rester crédible et assumer correctement son travail, je suis persuadée que nous devons revoir le fonctionnement de notre parlement municipal. En changer les horaires serait un premier pas vers une prise en compte sérieuse de notre travail. Cela permettrait aussi une meilleure représentation des femmes dans notre Conseil.

»Au lendemain des élections cantonales, où l'extrême droite et la droite ont été plébiscitées par le peuple, je compte sur la Ville de Genève, gérée par l'Alternative depuis presque quinze ans, pour qu'elle continue à montrer qu'une majorité de gauche avec les Verts est capable d'une gestion responsable, créative et solidaire.

»Enfin, je ne peux que regretter que de nombreux projets tardent à se réaliser. Notre ville mérite d'être mise en valeur et je me réjouis que vous puissiez concrétiser dans les années à venir quelques-uns des beaux projets que nous avons étudiés: l'agrandissement de Baby-Plage, le réaménagement des Halles de l'Ile, la piétonisation du centre-ville, la Nouvelle Comédie, etc.

»Je souhaite enfin remercier particulièrement l'équipe du Secrétariat du Conseil municipal pour sa disponibilité et la qualité de son travail, ainsi que l'administration municipale avec qui nous partageons tant d'heures de commission.

»Je me réjouis de continuer à suivre vos travaux. Je vous remercie de tout cœur de tous ces moments partagés et je continuerai à défendre les intérêts de notre commune dans le cadre de mon nouveau mandat.

»A très bientôt.»

(Applaudissements.)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est avec regret, Virginie, que le groupe socialiste et, je pense, une grande partie de celles et ceux qui sont dans ce Conseil te voient aujourd'hui partir et prennent congé de toi. J'ai réfléchi à quelques traits déterminants de ton caractère, que nous avons eu le plaisir de connaître dans cette enceinte, et j'ai retenu ton esprit combatif, ton dynamisme, ton désir de convaincre et cette façon, puisque tu as été pionnière, de marteler dans chacune de tes interventions: «Nous les socialistes...»

Tu nous quittes, Virginie, ce soir, pour une place au Grand Conseil qui sera moins confortable que celle que nous avons, nous majorité de gauche, le loisir d'occuper ici au Conseil municipal, une place où on a certainement beaucoup plus besoin de toi, de cette volonté déterminée que tu incarnes si joliment, et où il sera si important pour les quatre prochaines années que quelqu'un s'élève et martèle: «Nous les socialistes...»

Virginie, merci, bon vent et bonne suite de carrière politique! (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Au nom du groupe libéral, j'aimerais également prendre congé de M^{me} Keller Lopez. J'ai fait sa connaissance en siégeant avec elle à la commission des finances et je dois dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle – ou contre elle aussi, de temps en temps... Virginie, ce fut un plaisir de passer ces deux années et demie à tes côtés. Je dois avouer que si, au début, ton caractère, qualifié de combatif dans tes rangs et plutôt d'agressif dans les miens, a rendu la tâche parfois difficile, dans la grande majorité des expériences vécues ensemble, le dialogue a toujours été constructif, l'écoute attentive, de part et d'autre, sans renier en rien nos engagements politiques respectifs, qui ne sont pas concordants en l'occurrence. Néanmoins, je voulais te dire combien ces quelques mois ensemble furent un plaisir pour moi et, je crois, pour tous les autres membres de mon groupe qui ont cohabité avec toi.

Je te souhaite bon vent dans tes engagements futurs et je te félicite pour ton élection au Grand Conseil, où, j'en suis sûr, tu trouveras des débats à la mesure de ta combativité. (*Rires et applaudissements.*)

(*M^{me} Keller Lopez quitte la séance.*)

3. Prestation de serment de M. Thierry Piguet, remplaçant M^{me} Virginie Keller Lopez, conseillère municipale démissionnaire.

M. Thierry Piguet est assermenté. (Applaudissements.)

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 3 670 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 41 000 francs, soit un montant de 3 629 000 francs, destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie (PR-406 A)¹.

Rapporteur: M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Auditions
3. Discussion de la commission et prise de position des partis
4. Vote de la commission
5. Annexes: statistiques de répartition des véhicules par service

1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 mai 2005 et a été débattu par la commission le 1^{er} juin 2005.

Les notes de séance ont été prises par M. Xavier Vollenweider, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses travaux.

2. Auditions

Audition de M. Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie, de M. Francis Demierre, chef du Service logistique et technique, et de M. Boris Woelflé, chef de la Voirie – Ville propre

M. Macherel salue les membres de la commission des finances et présente la proposition PR-406 avec trois transparents. La proposition concerne l'ouverture

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 6079.

d'un crédit destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie. M. Demierre a préparé cette proposition de crédit et M. Woelflé représente l'utilisateur principal d'un certain nombre d'engins présentés dans cette proposition. M. Macherel aimerait apporter des réponses concernant la gestion du parc de véhicules, gestion qui a été centralisée au Service logistique et technique. Puisque ces propositions font directement référence à une base de données de véhicules qui est gérée au Service logistique et technique, il va en faire une rapide présentation avant d'aborder la proposition proprement dite.

Trois étapes principales ont été décidées: (1) centralisation, confiée au Service logistique et technique, de la maintenance de tous les véhicules de la municipalité à l'exception des véhicules du Service d'incendie et de secours; (2) établissement des données de référence qui permettent d'avoir une vision globale sur l'ensemble du parc; (3) création d'indicateurs qui sont des éléments de décisions pour les élus et qui permettent ensuite de justifier les demandes ou choix de renouvellement de véhicules.

M. Macherel donne quelques dates clés. La séance du Conseil administratif du 19 avril 2000: rattachement de l'unité de gestion des véhicules au Service logistique et technique, transformation des ateliers de la Voirie et constitution de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE). Séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2002: vote par le Conseil d'un crédit de 1 891 000 francs destiné à la transformation des ateliers sur le site François-Dussaud. Il y a un rapport de majorité et un rapport de minorité qui demandaient une vision différente du parc de véhicules, de manière à intégrer une composante environnementale qui concerne la gestion des véhicules; 10 novembre 2004, inauguration des ateliers et centralisation effective de la maintenance des véhicules.

La première étape est donc réalisée, ils en sont maintenant à la deuxième étape, soit l'établissement de données de référence. Ils sont en train de recenser l'ensemble des véhicules afin de constituer une base de données. Cette dernière comprendra le numéro de plaque (donc toutes les immatriculations pour adresses viennent maintenant au Service logistique et technique et le véhicule est affecté à un service utilisateur), l'année de mise en service, le kilométrage, les heures de circulation, la carburation, la cylindrée. On intègre également les normes anti-pollution (demandées dans le rapport de minorité), l'équipement antipollution, le niveau sonore, la consommation, le niveau d'émissions polluantes (monoxyde de carbone, hydrocarbure, CO₂, oxyde d'azote, etc.), la valeur à neuf du véhicule et son coût annuel d'entretien. Cela se fait à l'aide de l'outil SAP (outil de gestion financière et comptable de l'administration), un centre de gestion d'étude a été constitué pour identifier le coût de la prestation-gestion des véhicules. Chaque véhicule fait l'objet d'un OTP avec la possibilité de placer des écritures véhicule par véhicule au même titre qu'un OTP pour un immeuble. Un outil métier a également été utilisé et géré par des hommes de métier. Cet outil s'appelle Term inter-

national et est un outil de maintenance assisté par ordinateur qui permet de gérer la base de données et de savoir quel véhicule est venu quel jour et qui a travaillé dessus, c'est un carnet de santé des véhicules.

L'étape 3, qui est la création d'indicateurs, permettra de connaître le coût au kilomètre de chaque véhicule. Ce coût tient compte de son amortissement, des frais variables, de son assurance, des frais d'exploitation, des frais de consommation, etc. Le but est d'optimiser la politique de maintenance du parc. Aujourd'hui, après six mois de fonctionnement de l'atelier, on peut remarquer que l'on fait beaucoup de curatif et peu de préventif, il faut inverser la tendance et gérer la politique d'entretien: faire ou faire faire, le but n'étant pas de construire le plus grand garage de Genève. Il faut avoir une bonne politique d'utilisation et de remplacement. Ils vont travailler sur ecodrive/conduite douce (rouler à bas régime); ils ont fait inscrire au budget un montant pour la formation des chauffeurs. Il y a des véhicules équipés d'un ordinateur qui fait une démonstration de conduite non agressive aux chauffeurs.

M. Macherel aborde maintenant la proposition PR-406 proprement dite. Il rappelle que le parc de la Ville compte environ 600 véhicules. Bien qu'on n'ait pas encore tous les résultats de l'étude, certaines données comme les années de service permettent de créer un diagramme (en abscisse l'année de mise en service, en ordonnée le nombre de véhicules), on peut remarquer qu'on a un panel de véhicules, mais que leurs remplacements sont effectués au coup par coup. Il serait plus logique de linéariser cette courbe en venant plus souvent à la commission des finances avec des demandes de crédit de moindre importance, mais basées sur une meilleure maîtrise de la gestion du parc. Cela évitera des situations comme celle d'aujourd'hui où l'on va parler de beaucoup de véhicules qui ont déjà 20 ou 30 ans d'âge. L'âge moyen du parc est déjà de 12 ans et une très grande quantité de véhicules ont près de 20 ans, ce qui explique la politique curative plus que préventive en matière de maintenance. L'amortissement financier d'un véhicule est en moyenne égal à dix-douze ans, mais on voit que la durée d'utilisation est notablement plus longue.

M. Demierre distribue à la commission le document «PR-406, fiches signalétiques» contenant toutes les fiches de demandes de remplacement de véhicules. Il s'agit, pour une grande partie, de véhicules rattachés à la Voirie – Ville propre et de véhicules de levée d'ordures ménagères. C'est spécialement les balayeurs de rue qui ont beaucoup d'heures de fonctionnement, comme on peut le lire dans le document. Aujourd'hui, on a de plus en plus de problèmes pour gérer ce parc, cela devient impératif de faire quelque chose. Il y a également un certain nombre de véhicules à remplacer qui sont des véhicules d'atelier et qui comptent peu de kilomètres mais beaucoup d'années. Ils sont nécessaires pour le nettoyage des W.-C. publics. Il y a également certains véhicules très utiles lors de manifestations festives. Ces dernières voyant leur taille et leur bud-

get augmenter, il serait logique d'en faire autant pour les véhicules prévus pour le nettoyage. Le document détaille les véhicules à remplacer et contient le cahier des charges de chacun d'entre eux. Vu qu'on est soumis au marché public, une *Feuille d'avis officielle* est publiée avec l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) pour Genève mais aussi au niveau fédéral. Il y a un site internet SIMAP avec les offres étrangères; on peut, bien entendu, acheter des véhicules à l'étranger. Une commission pour l'établissement du cahier des charges a été créée avec l'aval de M. Demierre. Une grande partie du personnel (chauffeurs, techniciens, etc.) a été entendue. Après que les dossiers auront été présentés aux fournisseurs, ce sera la démarche habituelle pour un marché public. Les critères d'appréciation pour l'achat sont d'ores et déjà établis: (1) adéquation du véhicule au cahier des charges, (2) respect des objectifs environnementaux, (3) prix du véhicule.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire demande si les véhicules de la Voirie et du Service d'incendie et de secours (SIS) sont les seuls véhicules qui ne sont pas achetés par le Service des achats.

M. Macherel répond par l'affirmative. Ce sont des engins très spécifiques qui sont hors demande de crédit COGEVE; c'est cette dernière qui prépare tous les travaux pour les demandes de crédits pour les petits véhicules hors Voirie.

Le commissaire rappelle à M. Macherel que la commission des finances avait traité de la proposition PR-386 portant sur les véhicules hors Voirie et hors SIS et qu'elle avait gelé l'objet, au motif que la commission des finances a voté, il y a six mois, une demande d'étude (PR-317) sur les mesures à prendre sur l'ensemble du parc pour améliorer sa politique écologique. Le commissaire désirerait savoir comment M. Macherel se positionne.

M. Macherel répond que l'étude des professeurs Jolliet et Pini s'inscrit dans le long terme et n'est pas encore achevée. Il n'est pas simple d'orienter le choix en matière de véhicules, car on est dans un environnement en constante mutation. Une station de gaz écologique a vu le jour à Genève et, dans le canton du Jura, une station de biocarburant. On est en train de faire prendre un virage à ces technologies, ce sont des solutions à court ou à très court terme. Le choix de proposer des véhicules à gaz et de les financer par le Fonds énergie des collectivités publiques montre l'intérêt de la Ville d'aller dans ces directions à court ou très court terme. L'étude des deux professeurs précités portera sur un plus long terme et nous donnera des informations pour des choix qui ne sont pas encore à l'ordre du jour vu l'état du développement de ces technologies. Les véhicules avec des piles à combustible ou à air comprimé ne sont pas encore technologiquement mûrs. L'étude donnera des informations par rapport à la méthodologie de travail, par rapport à la relation entre la maîtrise des émissions polluan-

tes des véhicules et leurs évolutions en fonction des choix technologiques. La proposition de crédit s'inscrit à beaucoup plus court terme. Elle est relative à la dégradation immédiate et importante des véhicules. Les conclusions de l'étude donne une image de l'état de ces technologies. L'étude portera d'ailleurs sur un plus long terme que la durée de vie des véhicules. Les enjeux sont donc à deux niveaux différents.

Le commissaire demande des précisions concernant le Fonds énergie des collectivités publiques (FECF).

M. Macherel dit que le FECF trouve son origine dans la suppression du rabais de 20% qu'accordaient les Services industriels de Genève (SIG) aux collectivités publiques. Ce rabais a été supprimé parce qu'il ne constituait pas un encouragement à un comportement écologiquement responsable pour les collectivités publiques. Au lieu que seuls les SIG bénéficient de la suppression de ce rabais, 10% ont été attribués au FECF et sont destinés à financer des projets d'économie d'énergie pour les collectivités publiques. Les collectivités publiques pouvaient donc retrouver ces 20% en diminuant leur consommation d'énergie, et les fonds nécessaires à l'investissement dans les infrastructures d'économie d'énergie étaient fournis par le FECF. Le FECF est géré par loi L 2.40 avec son extension L 2.40.01 qui est son règlement d'application. Pour la Ville de Genève, ce fonds est alimenté à raison de 900 000 francs par année, le FECF reçoit en tout 4 millions de francs par année. L'Etat de Genève a droit à une partie du fonds, la Ville de Genève à une autre partie du fonds (les 900 000 francs), l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants reçoit une enveloppe, celles de 3000 à 10 000 habitants également, et pareillement pour les petites communes. Le fonds n'est pas étanche à l'intérieur des enveloppes, mais l'est entre les différentes enveloppes, la Ville de Genève gère donc seul son enveloppe.

Comment sont gérées les différentes enveloppes?

M. Macherel répond qu'il y a une commission d'attribution, dont il est d'ailleurs membre en tant que représentant de la Ville. Cette commission propose au président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, M. Cramer, les choix qui sont faits. La Ville finance une partie de sa politique énergétique. La commission des finances doit d'ailleurs recevoir parfois des propositions de crédit pour financer des projets de politique énergétique de la Ville de Genève, une part est alors déduite et financée par le FECF. En ce moment, il y a des travaux pour des installations solaires. Le but du FECF est assez précis et est mentionné dans l'article 2 de son règlement. Outre les alinéas qui précisent qu'il faut encourager le développement durable et les économies d'énergie, un alinéa stipule que le but du FECF est de diminuer les émissions cantonales de CO₂ et de Nox, de façon à respecter les normes fédérales en matière de qualité de l'air. En proposant le financement équivalant au surcoût de la motorisation à gaz, on est exactement dans le but cité.

Le commissaire se demande s'il y a synergie dans les achats avec d'autres communes et cantons et, le cas échéant, de quel type est cette synergie. Il se souvient d'une discussion de la commission des finances, il y a un an, au sujet de l'achat du matériel de fête, on avait déploré que ce matériel ne fasse pas l'objet d'offre AIMP avec d'autres communes et collectivités publiques.

M. Macherel répond que les véhicules à gaz seront achetés dans le cadre d'un pool qui lie les SIG (qui font comme la Voirie une double démarche: une démarche en tant que fournisseur d'énergie, mais également utilisateur puisqu'ils ont acheté un certain nombre de véhicules à gaz), la Ville de Genève, la Ville de Lausanne et l'Etat de Genève. Les véhicules très spécifiques (véhicules à ordures, laveuses) ne seront pas achetés dans le cadre du pool.

M. Demierre ajoute que chaque commune a des besoins spécifiques, ce qui sépare les achats en différents groupes. Mais il rencontre fréquemment ses collègues d'autres villes ou d'autres communes pour mieux grouper les achats.

Une commissaire a une question concernant le type de véhicules entre 10 000 et 15 000 km d'utilisation. Cela lui paraît absurde de devoir tous les jeter et elle se demande si on ne pourrait pas les réparer. Elle se demande également ce qu'on va faire des machines dont on veut se débarrasser, si on va les donner à des communes moins nanties ou à des pays d'Afrique.

M. Demierre précise d'abord qu'il ne s'agit pas de kilomètres mais d'heures. Dix-neuf mille heures équivalent à environ 800 000 km. Ces véhicules sont donc trop vétustes. Il y a en permanence une dizaine de véhicules dans l'atelier de réparation. Vu l'état de ces machines, on ne peut les proposer à quiconque. Il n'y a même plus de pièces de rechange, puisque l'entreprise qui les fournissait a fermé. On est obligé de récupérer les pièces sur les vieilles machines. Une autre partie des vieilles machines a été reprise par le fournisseur, à condition (comme le Conseil administratif l'a demandé) qu'il ne les vende pas en l'état mais qu'il ne fasse que récupérer les pièces.

Une commissaire demande si «Euro 0» signifie que les véhicules ne correspondent à aucune norme de pollution européenne?

M. Demierre répond par l'affirmative.

Quels sont les moyens pour inciter les chauffeurs à la conduite douce et quel type d'experts seront chargés de l'instruction des chauffeurs?

M. Demierre répond qu'il y a déjà des moniteurs d'auto-école disposant de la formation adéquate pour donner des cours de sensibilisation. Le moniteur vient dans la cabine du conducteur, l'observe et, grâce à un diffuseur (appareil placé sur le tableau de bord), il fait une démonstration de la bonne utilisation du véhicule pour ne pas dépenser trop de carburant. M. Demierre reconnaît qu'il est difficile d'avoir un contrôle de la formation, mais on est assuré que les chauffeurs auront

découvert quelque chose de nouveau lors de ces cours. Si on se réfère à la situation des trains long-courriers (400 km), grâce à la conduite douce on a pu économiser entre quatre et cinq litres par kilomètre sur la traversée de la Suisse. Vu la taille considérable du parc de véhicules de la Ville, on peut donc faire une économie très importante. Il est vrai qu'il faut un suivi de la formation. C'est pourquoi un collaborateur de la Voirie, qui a été sorti des ateliers et est en cours de formation, sera d'ailleurs chargé de rappeler systématiquement aux chauffeurs le contenu de ces cours. Les jeunes chauffeurs disposent d'ailleurs déjà d'une certaine éducation en matière d'écologie, les sondages au sujet de la conduite douce ont démontré des a priori très positifs.

Le commissaire dit que le centre technique du Touring Club Suisse a publié une brochure au sujet de la conduite douce. Il demande si le collaborateur sorti des ateliers va suivre les cours de l'Ecole professionnelle romande pour moniteurs de conduite à Lausanne pour obtenir le papier de moniteur de conduite.

M. Demierre répond que cela est prévu et qu'ils ont déposé, lors de la demande de crédit 2004, un montant pour ces différentes formations. Pour l'instant, cela est encore au niveau d'une ébauche, car on se concentre sur la formation pour l'entretien, où il y avait quelques petites lacunes.

Pourquoi le relevé des compteurs ne se fait-il pas par heure comme sur les bateaux?

M. Demierre répond que cela se fait en effet par heure.

Concernant la fiche signalétique N° 14, pourquoi la camionnette (qui n'a rien de spécial) n'est pas comprise avec les autres demandes de crédit de tous les autres véhicules?

M. Demierre répond que c'est parce que la Voirie fait sa propre demande de crédit pour l'ensemble des véhicules.

Quelle est l'évaluation, en termes d'années, du long terme sur lequel porte l'étude?

M. Macherel répond qu'on a besoin d'un renouvellement des véhicules du parc, car un grand nombre d'entre eux ont déjà un âge très important. Il ne faut pas qu'il y ait un moratoire sur l'achat des véhicules parce qu'il y a une étude en cours. M. Macherel dit que la valeur de remise à neuf de tous les véhicules s'élèverait à 30 millions de francs. Si la durée de vie moyenne de chaque véhicule est de quinze ans, il faut donc déboursier en moyenne 2 millions de francs par année. La présente demande de crédit s'élève à 3 670 000 francs et la dernière demande date de novembre 2001. M. Macherel a voulu mettre en évidence le retard que l'on prend et qui le force à gérer toute une batterie de véhicules très ancienne. Il inscrit l'étude des deux professeurs dans une problématique qui est différente,

celle du protocole de Kyoto et les réflexions sur le gaz à effet de serre. Cette problématique est de savoir comment on s'accorde sur le réchauffement du climat et sur la diminution des gaz à effet de serre. La communauté scientifique s'accorde à dire que, pour qu'en 2050 la température moyenne du globe ne s'élève que de 2°C, il faut diviser par quatre la consommation d'énergie fossile. En d'autres termes, nous allons droit dans le mur. L'objectif est d'infléchir la courbe d'évolution de la consommation. Il y a un besoin de gestion courante, et puis il y a un besoin de projection à plus long terme pour la gestion du parc de véhicules.

Le commissaire déclare n'être pas très satisfait de cette réponse. On a payé des experts pour faire une étude d'impact qui peut se porter sur le court, moyen ou long terme. Le commissaire demande à combien d'années correspond ce long terme. Ces véhicules ont une importance dans le parc de la Ville de Genève. Vouloir ôter ces véhicules d'une étude qui porte sur le parc de la Ville de Genève paraît déplacé.

Une étude d'impact écologique a-t-elle été faite pour ces véhicules?

M. Macherel dit qu'il a pris contact avec les professeurs Pini et Jolliet, dans le cadre de la préparation de cette demande de crédit. On peut déjà anticiper un certain nombre de conclusions pour les intégrer. La solution des véhicules à gaz est une solution intermédiaire. Les professeurs Pini et Jolliet ont validé les choix d'achats. A court terme, il n'y a pas d'autres solutions que celle des véhicules à gaz et des véhicules à bioéthanol.

Le commissaire comprend que M. Macherel plaide cette cause, mais il ne comprend pas que M. Macherel veuille exclure les véhicules à acheter d'une étude portant justement sur la Ville. Le commissaire demande si une étude sur la collecte d'ordures avec des véhicules électriques a été menée.

M. Macherel répond par la négative.

Que représentent six balayuses par rapport au stock de la Ville de Genève?

M. Demierre répond qu'il y a 27 balayuses.

Remplacerait-on donc à peu près un sixième des balayuses?

M. Demierre le confirme.

Est-ce que c'est la même chose pour les laveuses?

M. Demierre répond par l'affirmative.

Le commissaire se dit étonné qu'on ait même consulté les chauffeurs sur quels véhicules choisir. Il se demande si cela signifie qu'auparavant on ne les consultait pas.

M. Demierre répond que les chauffeurs sont maintenant mieux organisés et mieux structurés.

Est-ce que certaines marques de véhicule sont déjà privilégiées?

M. Demierre répond qu'il y a des marques pour les véhicules à remplacer, mais pas pour les véhicules de remplacement.

Quels sont les externalités de ce type de véhicules à gaz?

M. Macherel répond qu'ils émettent 25% de CO₂ en moins, mais que cela reste de l'énergie fossile.

Le président signale que toutes les réponses à ce type de questions se trouvent dans le document donné par M. Harmand. Le président propose de passer à l'examen du document page par page.

Un commissaire, en référence aux véhicules des pages 4 et 5, remarque que l'état de vétusté, respectivement 21 184 heures et 12 822 heures, est fort différent, bien que ces véhicules soient identiques et aient la même date de mise en circulation. Il demande quelle est la raison de cette différence.

M. Woelflé répond que cette différence peut correspondre aux différences d'un quartier à un autre. Certains quartiers en pente usent plus rapidement les véhicules, d'autres ont moins bien supporté l'hiver. Ces véhicules datent d'avant les années 1990. La différence est donc infime. Aujourd'hui, ces véhicules tombent en panne et polluent. Une absence de 10 véhicules sur 60 représente un grand manque à gagner. Ces véhicules sont bien plus bruyants que les véhicules plus récents. Des plaintes se font entendre dans les quartiers sensibles, tels les Pâquis, où certains habitants se lèvent à 3 ou 4 h du matin pour aller travailler. Les véhicules présentés dans ce document ne font plus l'affaire.

M. Demierre, pour expliquer la différence des heures-compteurs des deux véhicules, ajoute que le compteur du véhicule de la page 4 a peut-être été remplacé.

Quel est le nombre total de véhicules pour chaque catégorie?

La réponse écrite concernant la question figure en annexe.

Un commissaire dit que la commission des finances avait auditionné des représentants de la police et que la commission des finances avait appris avec un certain amusement que les véhicules de la police étaient équipés d'une radio qu'ils avaient par la suite dû démonter, parce que la direction ne voulait pas que ses agents écoutent la radio durant le service.

Le commissaire demande si on s'est enquis pour savoir s'il n'y aura pas ce genre de surcoût.

M. Demierre dit que tous les chauffeurs disposent de radio d'origine dans leurs véhicules. C'est un confort pour les collaborateurs et il n'y a pas de surcoût, ce n'est donc pas du luxe. Ce qui générerait en revanche un surcoût, ce serait de demander aux fournisseurs de les livrer sans radio.

Une commissaire, en référence aux véhicules de la page 4, demande si en changeant les six balayeuses vétustes, le parc ne comptera plus de balayeuse vétuste.

M. Demierre répond que ce sont les six dernières machines de ce type.

La commissaire demande s'il y a d'autres véhicules très polluants.

M. Demierre répond que, dans la prochaine proposition, ils demanderont de changer d'autres véhicules polluants. Les normes Euro 3 datent des années 2000-2001, ce qui fait que, sur les 600 véhicules du parc, il n'y en a que 25 qui sont aux normes écologiques.

Un commissaire demande, en référence aux véhicules de la page 4 et vu la tendance des hivers à devenir de plus en plus rigoureux, si des instruments de déneigement y sont adaptables.

M. Demierre dit que ce sont les véhicules décrits à partir de la page 10 qui sont prévus à cet effet.

Un commissaire remarque que le véhicule N° 5 coûte 150 000 francs, tandis que le véhicule N° 6 coûte 180 000 francs. Il se demande ce qui distingue ces deux véhicules pour que l'un coûte 30 000 francs de plus que l'autre, la seule chose qu'il perçoive à première vue est la différence de capacité (2,5 m³ pour la balayeuse plus coûteuse au lieu de 2 m³).

M. Demierre répond que l'aspiration du véhicule N° 6 est plus puissante, ce qui convient aux régions périphériques. On pourrait décrire ce véhicule comme une balayeuse légère moyenne, alors que les autres sont des petites balayeuses légères. La balayeuse N° 6 dispose, par ailleurs, d'une direction avant, ce qui la rend plus performante pour l'aspiration.

Un commissaire remarque que la largeur est identique et que l'aspiration est identique. Ce qui coûte les 30 000 francs est donc l'articulation.

M. Demierre dit qu'à l'occasion de fêtes il n'est pas rare de voir des andains de 30 cm qu'on ne peut aspirer qu'avec cette articulation.

Un commissaire, en référence au véhicule N° 16 et au regard de la proposition PR-406, lit dans la colonne «véhicule prévu en remplacement» toute une série de camionnettes double cabine. Mais en regardant le véhicule N° 17 ou 20 il ne voit pas de double cabine.

M. Demierre répond que c'est une erreur d'impression.

Un commissaire pose une question d'ordre général. Si le crédit est voté, combien de temps faudra-t-il pour acheter les véhicules?

M. Demierre répond que, pour les véhicules N^{os} 12 et 13, il faudra environ six mois. Mais, par exemple, pour les véhicules de levée des ordures, c'est environ huit mois et le montage se fait en Suisse. Pour ce qui est des aspirateurs d'égout, cela peut aller jusqu'à un an, car on reçoit les pièces de l'usine et la construction est à notre charge.

Le commissaire demande si, en repoussant le crédit de deux ou trois mois, cela nuirait au fonctionnement de la Voirie et demande si cela se remarquerait à Genève.

M. Woelflé répond que plus on repoussera le crédit, plus la situation sera problématique. Il n'y a déjà que peu de véhicules en état de marche (environ 50), ce qui est déjà très peu pour une ville de la taille de Genève.

Un commissaire a une question d'ordre général. Les véhicules à remplacer ont entre 20 et 25 ans. La proposition est de racheter exactement le même type de véhicules ou en tout cas avec le même type de fonction. Le commissaire demande si, sur le plan technologique, de nouvelles évolutions n'auraient pas vu le jour et auraient permis la création de nouveaux outils plus efficaces que les balayeuses légères.

M. Woelflé répond que des essais ont été faits avec un aspirateur de rue ressemblant à un petit tracteur. Mais leur rendement n'est pas bon: leur aspiration est mauvaise et ce sont des engins plus bruyants. Les systèmes actuellement proposés sont équipés de sacs de 110 litres, ce qui n'est pas pratique vu qu'il faut les vider. M. Woelflé rappelle que les balayeuses actuelles peuvent contenir 2 m³. De plus, ce sont de petits véhicules avec une durée de vie de deux ou trois ans.

Une commissaire a une question d'ordre général. Les problèmes de propreté ne sont pas liés à la taille des trottoirs qui empêcherait les balayeuses de passer, mais aux poubelles qui ne sont pas toujours vidées à temps, aux excréments de chiens qui ne sont pas nettoyés. Elle dit que ce n'est pas grave si la route n'est pas nettoyée tous les jours à grandes eaux. Mais, par contre, il y a un vrai manque au niveau du balayage manuel touchant les petits trottoirs. Elle demande quels types de moyens il y a pour nettoyer ces endroits et quel est le bilan au niveau du personnel.

M. Woelflé répond que peu d'endroits ne sont pas accessibles aux balayeuses. Il y a 440 km de trottoirs à nettoyer, ce qui est fait en une semaine. La plupart des trottoirs sont nettoyés avec des machines. Les petits coins le sont avec de petites machines à eau. Le nettoyage a lieu une fois par jour en été en moyenne. Dans les zones sensibles (Pâquis, Eaux-Vives, Cornavin, etc.), il y a un plan d'action suivant les besoins.

Une commissaire demande si M. Macherel a essayé de procéder à l'évaluation de l'évolution des besoins à l'interne. Elle demande si on peut évaluer ce que cela signifie à moyen terme.

M. Macherel répond qu'il y a deux aspects: la collecte des déchets et le nettoyage des rues. Il y a 70 000 tonnes de déchets à traiter chaque année, dont 50 000 tonnes sont incinérées aux Chenevriers, le reste est valorisé. Ils essaient d'augmenter chaque année la part de déchets récupérés (valorisés). La société a une production de déchets assez constante ces six dernières années. Mais il y a plus de papier et plus de verre récupéré chaque année, on en est à 10 000 tonnes par année. La récupération du compost reste difficile en milieu urbain. On peut planifier l'organisation et l'adaptation pour tels et tels déchets. Si la récupération de papier augmente, alors la récupération de déchets normaux baisse. En matière de nettoyage, c'est beaucoup plus difficile de planifier, car on dispose de beaucoup moins d'indicateurs. M. Ferrazino, au mois de juin, va faire une conférence de presse au sujet de «Genève ville propre».

Un commissaire aimerait poser une question d'ordre philosophique. Il dit être sensible à l'écodéveloppement et il aimerait poser une question par rapport au parc de véhicules dont la Voirie va démonter les anciens éléments et les détruire. Il sait que le parc de véhicules du SIS date souvent des années 1950 ou 1960. Les véhicules sont complètement obsolètes et très polluants. Mais, pour aller souvent dans les pays du Sud, il sait qu'au prix du véhicule (340 000 francs) ces pays sont dans l'incapacité de les acheter. Bien que le commissaire soit très sensible au protocole de Kyoto, il trouve un peu dur d'entendre dire qu'on s'interdit de donner nos véhicules.

M. Macherel répond que chaque franc serait mieux investi dans les pays du Sud. Plutôt que d'exporter des véhicules qui sont jugés trop polluants, on ferait mieux d'investir dans les pays en voie de développement. L'Inde et la Chine représentent un tiers de la population mondiale et aspirent à régater en matière économique avec les pays de l'OCDE. Ces deux pays développent des filières d'énergies. Leurs choix se portent sur le charbon (car cette énergie à une durée de vie de 400 ans) et sur l'énergie nucléaire, ce qui est une solution de facilité, mais cela produit beaucoup de CO₂. L'énergie électrique produite par le nucléaire ne comble que 25% des besoins énergétiques. De plus, l'uranium est une ressource limitée, ce n'est donc pas possible de combler les besoins énergétiques mondiaux avec l'énergie nucléaire. Il faut que les pays industrialisés apportent des solutions aux pays du Sud, il ne faut pas leur refourguer nos vieilles casseroles. Le développement durable, c'est aussi investir dans ces pays pour le développement d'énergies plus écologiques.

Une commissaire demande si des discussions ont déjà eu lieu avec des entreprises comme McDonald's qui salissent Rive et Plainpalais. Elle aimerait savoir

si elles paient une contrepartie financière pour la saleté qu'elles produisent par l'entremise de leurs clients.

M. Woelflé répond que des séances ont déjà eu lieu. McDonald's emploie des équipes pour mettre des sacs dans les corbeilles à déchets de la Ville et se charge de les vider. M. Woelflé dit que tous les déchets de McDonald's sont recyclables. Il faudrait néanmoins que McDonald's élargisse ses prestations à la plaine de Plainpalais. En ce qui concerne son restaurant des Rues-Basses, McDonald's a retiré sa terrasse quand on lui a fait remarquer qu'elle posait des problèmes de propreté. Il y a une collaboration constante entre la Voirie et McDonald's: les chefs de secteur ont rencontré les gérants de restaurants et ces derniers viennent souvent les consulter.

3. Discussion de la commission et prise de position des partis

Le président donne la parole aux différents groupes de la commission des finances avant de procéder au vote.

Le représentant de l'Union démocratique du centre (UDC) se dit épaté par les théories qu'il entend et notamment par les nouvelles enquêtes sur les véhicules. C'est à se demander si le garage municipal n'a rien fait durant trente ans pour qu'il faille reconstituer tout le stock d'informations. En ce qui concerne la proposition PR-406, le parti se prononcera favorablement.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien (PDC) dit que, en l'absence de l'étude, son groupe ne va pas voter. Par ailleurs, il n'y a pas de question au sujet de l'efficacité de ces véhicules. Ils sont remplacés juste pour être remplacés, le magistrat aurait dû se présenter à la commission des finances avec une stratégie claire comprenant des objectifs précis. Ce vote n'amènerait donc qu'à reconduire une situation non satisfaisante. Il aimerait rappeler que c'est le seul département qui a bénéficié d'une augmentation de postes de travail dans le budget 2005.

La représentante du Parti socialiste dit que, pour les socialistes, les questions d'environnement sont très importantes et que son groupe votera donc le crédit. Ce serait bizarre de couper les moyens de résoudre les problèmes, alors que chaque jour de nouveaux problèmes apparaissent. Le travail de la Voirie paraît remarquable, les professeurs ont donné le feu vert, donc son groupe fait confiance au travail exécuté. Les socialistes entreront en matière sur le plus possible de propositions allant dans ce sens.

Le représentant du Parti radical dit, au sujet de la remarque du PDC, que, si on coupe les moyens à la Voirie pour un travail minimal, la Ville deviendra insalubre. La réponse sur la proposition PR-317 l'a satisfait, les véhicules présentés ce soir sont des véhicules très spécifiques et ce n'est donc pas l'étude qui décidera de

l'achat ou non de ces véhicules. Par contre, il se déclare insatisfait concernant les achats en commun avec d'autres collectivités publiques, il trouve qu'on ne fait pas encore assez d'efforts. Mais cela n'empêchera pas son groupe de voter la proposition PR-406.

Le représentant du Parti libéral dit qu'il y a beaucoup de gens insatisfaits de l'état de la propreté de la ville de Genève. Il faut plus d'inventivité dans les tournus des équipes. Il faut donc donner les moyens d'une réflexion plus poussée. Le Parti libéral se prononcera en faveur de la proposition PR-406.

Le représentant des Verts dit que, étant donné l'urgence qui caractérise cette proposition, il faut voter oui. Il viendra avec une motion plus précise pour commander une étude dans le sens d'une utilisation plus écologique des véhicules et d'une collecte plus écologique des déchets.

Le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a deux remarques. Il y a tout d'abord un problème de citoyenneté. Par exemple, il a pu constater, lors d'une promenade au parc Bertrand, que les citoyens laissaient leurs déchets sur la pelouse sans aucun égard pour la propreté des espaces publics. Il ne faut donc pas tout mettre sur le dos de la Voirie. Deuxièmement, son groupe votera en faveur de la proposition PR-406 qui s'inscrit dans une réflexion proche de celle du protocole de Kyoto, réflexion chère à son groupe.

La représentante du Parti du travail dit qu'elle votera sans état d'âme. Elle ajoute que, dès que les résultats de l'étude seront disponibles, toutes les propositions de demande de véhicules devraient aller dans le sens des conclusions de l'étude.

4. **Vote de la commission**

Le président passe au vote du projet d'arrêté I, qui est accepté par 13 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 1 non (DC).

Le président passe au vote du projet d'arrêté II, qui est accepté par 13 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 1 non (DC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

5. **Annexes**

Statistiques de réparation des véhicules par service



Ville de Genève

Genève, le 13 juin 2005

Le Conseiller administratif

Monsieur Pierre Maudet
Président
Commission des finances
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Concerne : PR-406
Proposition de crédit destiné au renouvellement des véhicules et engins
spécifiques de la Voirie

Monsieur le président,

Je fais suite à la séance de la commission des finances du 1^{er} juin dernier, consacrée à l'étude de la proposition de crédit mentionnée en titre.

Vous trouverez en annexe les différentes données statistiques relatives à la répartition par service et par usage des véhicules et engins spécifiques utilisés par les services de la Voirie. Ces informations avaient été demandées lors de l'audition des collaborateurs de mon département concernés par cet objet.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Christian Ferrazino

Annexes mentionnées

VILLE DE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Direction des espaces publics et de la voirie

Répartition des véhicules, engins et remorques immatriculés par service utilisateur

service	véhicules et engins spécifiques	remorques	total
Génie civil	38	31	69
Voirie Ville propre	116	1	117
Logistique et technique	30	9	39
total	184	41	225

État au 01.06.2005

Evolution statistique des véhicules, engins et remorques immatriculés par service utilisateur

année	nombre total
1990	235
1995	234
2000	225
2005	225

VILLE DE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Direction des espaces publics et de la voirie

Répartition des véhicules et engins immatriculés par unité fonctionnelle et par usage

service	répartition par unité fonctionnelle		répartition par usage	
	unité fonctionnelle	nombre	usage	nombre
Génie civil	égouts	7	cureuses / aspiratrices	5
	monuments & fontaines	9	camions & engins de chantier	9
	travaux	18	utilitaires & véhicules de livraison	19
	autres	4	voitures de service	5
Voirie Ville propre	collecte des ordures	27	arroseuses légères	25
	nettoieement	80	arroseuses lourdes	4
	débarras	5	balayeuses légères	29
	autres	4	balayeuses lourdes	1
			camions à ordures	23
			fourgons à ordures	5
			transport de marchandises	13
			voitures de service	10
			divers et autres utilisations	6
Logistique et technique	matériel de fêtes	8	véhicules de dépannage	2
	groupe d'intervention	3	élévateurs	5
	ateliers généraux	8	transport de marchandises	16
	unité de gestion des véhicules	5	voitures de service	5
	dépôts	3	divers et autres utilisations	2
	autres	3		
total		184		184

État au 01.06.2005

Premier débat

M. Alexis Barbey (L). On a sauté d'un sujet à un autre, plus technique celui-là, de la démission de M^{me} Keller Lopez à l'achat de quelques balayeuses. Je crois qu'il n'y a pas de point commun... Je vais donc éviter la transition et vous dire tout de suite avec quelle attention nous avons examiné cet objet. Nous nous sommes rendu compte, en procédant à l'audition de beaucoup de spécialistes, que le choix des véhicules proposés ici est fondé sur une réflexion et une analyse qui nous paraissent appropriées.

Néanmoins, je ne résiste pas au plaisir de mentionner que nous attendons toujours les résultats de l'étude des professeurs Pini et Jolliet, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). En effet, depuis bientôt un an et demi, ils nous doivent un rapport sur l'innocuité de véhicules compatibles avec l'environnement, sur leur choix et leur gestion. Dans l'attente, les différents départements ont besoin de renouveler leur parc de véhicules et il est tout à fait naturel qu'ils nous soumettent des propositions comme celle de ce soir. Je souhaite vivement, cependant, que le document des deux professeurs de l'EPFL nous soit remis bientôt.

En ce qui concerne le contenu même du rapport PR-406 A, je vous l'ai dit, il s'agit d'objets essentiellement techniques. Je vous épargnerai l'énumération des balayeuses, fourgonnettes et autres laveuses de rues légères décrites ici. Le groupe libéral, suivant en cela la majorité de la commission des finances, vous propose d'accepter l'achat de ces véhicules, tant il est vrai que le maintien du service public, en particulier dans le domaine de la voirie et du nettoyage de nos rues, est une chose importante.

M. Alpha Dramé (Ve). Je vais m'exprimer au nom de l'Alternative, qui, dans sa totalité, votera cette proposition PR-406 pour l'achat d'engins pour la Voirie. Permettez-moi tout d'abord de préciser deux points.

Pour nous, cette proposition a un caractère d'urgence parce qu'elle résulte d'un travail très fouillé de tous les techniciens de la Voirie par rapport au choix de ces véhicules de nettoyage de la Ville de Genève. Ce caractère d'urgence est important et il motive clairement notre vote.

Ensuite, le caractère d'urgence de cette proposition milite en faveur de notre vote, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de pénaliser la Voirie en Ville de Genève au risque de nous retrouver avec des surcoûts. Voilà la deuxième raison qui nous motive.

Je tiens cependant à préciser quelque chose. Conformément à ce qu'a dit le préopinant libéral, nous attendons toujours ce fameux rapport qui nous a coûté

250 000 francs et qui permettra à la Ville de Genève de définir une politique de gestion écologique de ses véhicules. Nous espérons qu'une fois ce rapport remis au Conseil administratif nous adopterons une politique de reconversion du parc des engins de la Ville de Genève en des engins écologiques. Vous aurez remarqué, à la lecture de la page 14 du rapport PR-406 A, que les Verts préparent une motion pour la commande d'une étude plus précise en vue d'une gestion plus écologique des véhicules et une collecte plus écologique des déchets. Cette motion sera déposée ultérieurement.

Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts votera dans la totalité cette proposition PR-406.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)

M. Pierre Maudet (R). Je précise d'emblée que le Parti radical votera également cette proposition d'achat de véhicules, puisqu'elle permet de concrétiser le service public minimal en matière de voirie. Très brièvement cependant, Monsieur le président, je voudrais insister sur un point qui nous a semblé important lors des auditions en commission: les achats en commun avec d'autres collectivités publiques.

Nous étions moyennement satisfaits de la réponse qui nous a été donnée en la matière, et cela pour une raison assez simple, c'est qu'elle était vaseuse... En matière de voirie, nous pouvions nous attendre, de la part du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, à des réponses plus engagées à nos questions sur le potentiel d'économies que représentent des achats faits en commun avec d'autres collectivités publiques. Nous avons déjà été déçus par la proposition PR-344 du printemps 2004 en vue de l'achat de matériel de fêtes, des vaubans en particulier, qui n'étaient même pas compatibles avec ceux de certaines autres communes, comme le Grand-Saconnex par exemple. Nous souhaitons vraiment un effort du département en direction d'achats groupés de plusieurs communes, autant pour des raisons de compatibilité que d'économies, puisque les achats en commun génèrent nécessairement un certain nombre d'économies.

Voilà le point sur lequel nous voulions insister. Mais pour le reste, et sous cette cautèle, Mesdames et Messieurs, nous voterons cette proposition.

M. Lionel Ricou (DC). Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien appuiera, lui aussi, cette demande de crédit. Nous avons également la même réserve que

celle formulée par le Parti radical à propos de la constitution d'un pool pour l'acquisition de biens susceptibles d'être identiques d'une commune à l'autre. Nous insistons sur l'importance de continuer dans cette direction et de collaborer avec d'autres municipalités, voire d'autres cantons. Nous sommes préoccupés également par la propreté des rues, et on nous a expliqué que certains véhicules de la Voirie étaient en service depuis vingt, vingt-cinq, ou même trente ans. Nous espérons donc que l'acquisition de nouveaux engins plus performants aura un effet sur la propreté de nos rues.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 270 000 francs destiné au renouvellement des véhicules lourds de la Direction des espaces publics et de la voirie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 400 000 francs destiné au renouvellement des véhicules légers et engins spécifiques de la Direction des espaces publics et de la voirie, dont à déduire une participation du Fonds énergie des collectivités publiques de 41 000 francs, soit un montant net de 2 359 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2010.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2005 en vue de la radiation des servitudes de limitation de hauteur grevant les parcelles 1572, 1573, 1574, 1899, section Plainpalais, au profit de la parcelle dp 2164, section Plainpalais, propriété du domaine public de la Ville de Genève (PR-411 A)¹.

Rapporteur: M. David Metzger.

Préambule

La commission des finances s'est réunie le 21 juin 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier cette proposition. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Gisèle Spescha pour la qualité de ses notes de séance.

¹ Proposition, 234.

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Philippe Ruegg, chef du Service des opérations foncières

M. de Dardel explique qu'il s'agit d'un cas où des propriétaires privés demandent à la Ville de Genève de lever des servitudes existantes, afin de pouvoir construire des immeubles. En effet, les servitudes en question obligent les propriétaires à ne construire que de petits bâtiments. En ce qui concerne cet objet, à l'avenue de la Roseraie, nous nous trouvons en zone de développement.

M. Ruegg montre, au rétroprojecteur, un plan de l'avenue de la Roseraie et du chemin Maurice-Roch. Les servitudes, qui existent depuis 1911, font que seules des villas peuvent être construites ou des bâtiments dont la hauteur est fortement limitée. Ces servitudes grèvent les parcelles 1572, 1573, 1574 et 1899, au profit de la parcelle 2164, propriété de la Ville de Genève. Pour mémoire, le Conseil municipal a adopté, en 1995, un plan d'aménagement qui prévoyait la réalisation de plusieurs immeubles dans ce périmètre. Jusqu'à maintenant, un seul a été réalisé.

Au niveau des propriétaires fonciers, la configuration est la suivante: l'hoirie Monnet, dont la parcelle n'est pas grevée de servitudes, pourrait construire un immeuble en propriété par étage (ci-après PPE). La Fondation Camille Martin, qui est propriétaire de trois parcelles, pourrait construire jusqu'à trois immeubles, car elle a des droits à bâtir. Elle en a déjà réalisé un. Stéphane Barbier-Mueller, qui est propriétaire de la parcelle 1574 et qui a des droits à bâtir sur la parcelle 1573, pourrait construire un immeuble en PPE. L'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle 1573. M. Massey, propriétaire de la parcelle 1572, pourrait construire un immeuble en PPE. Nous sommes ici en troisième zone de développement.

M. de Dardel complète en expliquant que dans ce cas, la loi Giromini, prévoyant que 60% des logements nouvellement construits soient subventionnés, s'applique puisqu'on est en zone de développement. La Ville a interprété cette loi dans le sens de l'existence du plan localisé de quartier qui date de 1995. Cependant, cette année-là, les immeubles appartenant à la Fondation Camille Martin avaient déjà été construits. Or la loi Giromini s'applique aux nouveaux immeubles. Si on tient compte des immeubles qui iront de la parcelle Monnet à la parcelle Massey, on constate que le programme n'atteint pas 60% de logements subventionnés. Il y en a, semble-t-il, 54 ou 55%. Ainsi, la Ville a insisté pour obtenir de M. Barbier-Mueller qu'il construise une partie en logements subventionnés. Ce dernier ne peut construire qu'en empiétant sur le terrain de l'Etat. Le résultat a été que la Ville n'a pas du tout été soutenue par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, alors que celui-ci aurait pu le faire. De fait, l'Etat a soutenu la position de M. Barbier-Mueller et a proposé un projet de loi permettant de lever toutes les servitudes. Finalement, la Ville était la seule à résister pour maintenir les servitudes. L'hoirie de M. Monnet, qui avait aussi une servitude,

résistait aussi, mais pour d'autres raisons. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est allé devant la commission du Grand Conseil en disant que ce dernier ne pouvait pas lever les servitudes, car les 60% n'étaient pas respectés. Le Grand Conseil a passé outre. Le projet de loi qui est annexé, pour information, à la proposition du Conseil administratif a été voté tout récemment par le Grand Conseil. La Ville n'a pas du tout l'intention de faire recours, même si, du point de vue légal, la situation est discutable. La différence entre 55 et 60% n'est pas si importante. La Ville ne va donc pas recourir dans cette affaire. M. de Dardel pense qu'il n'y aura pas de recours, ni de référendum. Il faudra donc accepter de lever ces servitudes. Un projet d'arrêté a été rédigé, dans lequel il est prévu de lever les servitudes de manière conditionnelle (voir le libellé dans la proposition). M. de Dardel pense, en toute objectivité, que la position juridique de la Ville est devenue fragile. Il faudrait donc s'acheminer vers une suppression des trois dernières lignes de l'article unique «pour autant... et la protection des locataires», sous réserve d'un recours.

Questions

Une commissaire socialiste demande si une réponse a été donnée au courrier écrit le 28 avril 2005, annexé dans la proposition. M. de Dardel répond que le département a reçu une réponse qui date du 12 mai. Il en donne lecture et va en transmettre copie, afin qu'elle puisse être jointe au rapport (cf. annexe).

Cette commissaire suggère de faire en sorte que le calcul des 60% ne porte que sur l'ensemble du périmètre, et non pas par parcelle, car ce serait trop compliqué et pour ainsi dire irréalisable. M. de Dardel répond qu'on ne va en tout cas pas compter ce qui est déjà construit. Le calcul doit porter sur les bâtiments qui sont encore à construire.

Cette même commissaire demande si la commission devrait amender la proposition. M. de Dardel précise que le Grand Conseil a déjà levé les servitudes. Ainsi, un amendement serait un peu irréaliste et ne servirait à rien. Si la commission amendait l'arrêté, ce serait même gênant, car l'administration serait obligée d'obéir et elle devrait se lancer dans toute une série de procédures. Il ne faut pas oublier que l'arrêté a été formulé avant que le Grand Conseil ne lève les servitudes. A ce moment-là, on espérait encore pouvoir convaincre le Grand Conseil.

Un commissaire libéral demande ce qu'il reste à faire vu que le Grand Conseil a déjà pris sa décision. M. de Dardel rappelle que, si la Ville veut lever une servitude, cela doit passer par une décision du Conseil municipal. Le Conseil administratif ne peut pas prendre la décision par lui-même, car c'est une affaire suffisamment importante.

Ce même commissaire constate que, au niveau municipal, on peut refuser de radier des servitudes sans l'avis du Grand Conseil; cependant, ce dernier peut tout

de même nous obliger à les lever. M. de Dardel dit que le Grand Conseil fait alors une déclaration d'utilité publique. Plutôt que d'entamer une procédure d'expropriation, il est plus raisonnable de décider de lever les servitudes.

Un commissaire socialiste se demande en quelque sorte s'il est demandé à la commission d'avaliser la décision prise par le Grand Conseil. M. de Dardel relève qu'il y a une hiérarchie des autorités; le canton est placé au-dessus de la commune.

Discussion

Une commissaire socialiste pense que la Ville fait son travail, car elle essaie de faire respecter la loi. En effet, étant donné que la loi Giromini considère qu'il doit y avoir 60% de logements sociaux dans les nouvelles constructions, il est normal que la Ville défende cela. Dans ce cas où l'on atteint les 54-55%, il ne semble pas nécessaire de faire de longues procédures ayant peu de chance d'aboutir. Cependant, les socialistes aimeraient rendre le Conseil municipal attentif au fait qu'il est important de préserver cette loi et de la faire respecter. Cette dernière permet la mixité des logements, ce qui est très salubre.

Le Parti libéral se félicite que de nouveaux logements soient mis sur le marché. Il s'interroge tout de même sur le coût des oppositions.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera cette proposition, mais estime regrettable que du logement social ait été pénalisé au profit de la PPE. Il regrette que, dans les plans d'aménagement, il y ait énormément de PPE dans les zones de développement. De ce fait, il est regrettable que le Conseil d'Etat ait donné la priorité à la PPE.

Un commissaire Vert fait remarquer que la différence entre 54% et 60% n'est pas énorme. Cependant, la loi n'est pas respectée. Il est vrai que c'est dommage, mais il n'y a pas matière à se braquer sur ce principe, car il s'agit tout de même de logements. Ce qui est plus regrettable, c'est que cette zone ne soit pas très bien située du point de vue des transports publics.

Vote

Le président demande si quelqu'un souhaite apporter un amendement, notamment la suppression des trois dernières lignes. Personne ne souhaite amender la proposition. Il passe donc au vote.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à radier les servitudes inscrites au profit de la parcelle dp 2164 et grevant les parcelles 1572, 1573, 1574 et 1899, section Plainpalais, pour autant qu'au moins 60% des logements construits sur chacune des parcelles soient du logement social subventionné selon la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Annexe mentionnée



Ville de Genève

Genève, le 22 juin 2005

Le directeur

Commission des finances
Monsieur Pierre Maudet
Président
Monsieur David Metzger
Rapporteur
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Concerne : PR-411 (17.05.2005) Proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de la radiation des servitudes de limitation de hauteur grevant les parcelles 1572, 1573, 1574, 1899, section Plainpalais, au profit de la parcelle dp 2164, section Plainpalais, propriété du domaine public de la Ville de Genève

Monsieur le président,
Monsieur le rapporteur,

Suite à l'audition devant votre commission en date du 21 juin 2005, nous vous remettons en annexe, comme convenu, la réponse de Monsieur Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, du 12 mai 2004, faisant suite au courrier de Monsieur Christian Ferrazino, conseiller administratif, du 28 avril 2005.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nils de Dardel

Annexe ment.



CC

Le Conseiller d'Etat

DAEL - Présidence
Rue David-Dufour 6
Case postale 22
1211 Genève 8

AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE									
Recu le par					Présidence Direction dpt				
13 MAI 2005					Org. constructions				
					Esp. publica voire				
CF	ND	MR	CM	Dossier adm.					
	rapport réponse	PC rapport		rapport réponse	PC rapport		rapport réponse	PC rapport	
Jur.		ARC		SAU					
Adj.		BAT		GCI					
Sosum.		ENE		VOI					
CPA		SMO		LOT					
SCF									
INI									

N/réf: P(1.1/b)

Monsieur Christian FERRAZINO
Conseiller administratif de la Ville de Genève
Hôtel municipal, Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge, 4
Case postale
1211 GENEVE 3

Genève, le 12 mai 2005

Concerne : **Projet de loi n° 9516 déclarant d'utilité publique la réalisation du plan localisé de quartier n° 28 670B-264, situé le long de l'Arve et de l'avenue de la Roseraie, sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais et des bâtiments prévus sur ce plan**

Monsieur le Conseiller administratif,

Votre correspondance du 28 avril 2005 a retenu ma meilleure attention.

Je prends note de votre intention de soumettre au Conseil administratif un projet de délibération tendant à la levée de la servitude qui fait actuellement obstacle à la réalisation des logements sociaux que la fondation Camille-Martin projette de construire dans le périmètre concerné.

Pour ce qui est des autres points évoqués dans votre correspondance, je me permets d'observer ce qui suit :

L'exposé des motifs à l'appui du projet de loi cité en titre fait bien référence à la date du 21 octobre 1998 (et non pas 2000), qui correspond à la date à laquelle mon département a délivré des autorisations de démolir et de construire en faveur du propriétaire de la parcelle n° 1574.

Quant au nombre de logements mentionné dans l'exposé des motifs (17), il correspond à celui qui figure dans deux arrêts du Tribunal administratif, des 18 janvier 2000 et 6 février 2001, statuant sur des contentieux connexes à ces autorisations.

Cela précisé et à vous lire, l'article 12 du règlement d'application de la loi générale sur les zones de développement (RLGZD) permettrait au Conseil d'Etat d'exiger, par une "décision particulière", que soit réalisé un remaniement parcellaire.

Pour ma part et sous réserve d'une modification, avec tous les aléas que celle-ci comporte, du plan localisé de quartier applicable au périmètre litigieux, je suis d'avis qu'un remaniement parcellaire ne saurait s'appuyer sur cette seule disposition réglementaire.

Cette conclusion, en effet, me paraît s'imposer au regard des exigences découlant du principe de la légalité, qui veut qu'une restriction notable au droit de propriété doit reposer sur une base légale expresse, celle-ci devant bénéficier d'un contenu normatif relativement précis.

Or, la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire, comme vous le suggérez dans le cas d'espèce, sur la base de l'article 12 RLGZD (disposition de nature réglementaire et de portée institutionnel et pratique, rencontrées pour réaliser un remaniement parcellaire, en particulier lorsque des propriétaires concernés n'acceptent pas d'un commun accord les dispositions envisagées pour assurer le succès d'une telle démarche.

C'est pourquoi et de mon point de vue, un tel remaniement ne pourrait se fonder que sur les prescriptions y relatives (de nature législative), instituées par la loi sur le remembrement foncier urbain, du 11 juin 1965.

A ce propos, il ressort des investigations faites par mon département que l'un des rares cas ayant donné lieu à l'application de cette loi a mis en évidence les difficultés, à la fois d'ordre institutionnel et pratique, rencontrées pour réaliser un remaniement parcellaire, en particulier lorsque des propriétaires concernés n'acceptent pas d'un commun accord les dispositions envisagées pour assurer le succès d'une telle démarche.

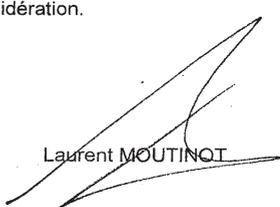
A ce propos et pour ne pas allonger inutilement la présente, je me permets de vous renvoyer, notamment, aux articles 3, 5, 7, 28 à 35 et 39 de la loi susvisée, qui retracent les différentes étapes d'un remaniement parcellaire (mise à l'enquête publique du projet, approbation du Grand Conseil, déclaration d'utilité publique, voies de recours sur le plan cantonal, sous réserve du recours au Tribunal fédéral, etc.).

Cela étant et quand bien même un éventuel projet de remaniement parcellaire franchirait tous les écueils qui pourraient y faire obstacle, il ne permettrait en rien, dans le cas d'espèce, de résoudre la question liée à la levée des servitudes, notamment celle qui grève, au profit de la Ville de Genève, la parcelle n° 1574, dès lors qu'il s'agit d'une question indépendante de celle liée à la localisation des droits à bâtir entre les différents propriétaires concernés.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a préféré opter pour le dépôt du projet de loi n° 9516, qui vient d'ailleurs d'être approuvé, à la quasi-unanimité, par la commission d'aménagement du Grand Conseil, en date du 4 courant.

Pour ce qui est, enfin, du renouvellement de l'autorisation de construire DD 95077, je tiens à préciser que le département a considéré que l'obstacle découlant de la présence de servitudes faisant échec à la mise en œuvre de cette autorisation de construire pouvait être considéré comme une circonstance exceptionnelle, au sens de l'article 8 al. 4 LCI, justifiant les différentes prolongations de cette autorisation.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de ma parfaite considération.



Laurent MOUTINOT

c.c. : Mme la Présidente du Grand Conseil

Mme la Présidente de la Commission d'aménagement du Grand Conseil

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs au fait que le Conseil administratif a déposé un amendement à l'arrêté, ainsi libellé:

Projet d'amendement

Supprimer, dans l'article unique, les termes: «...pour autant qu'au moins 60% des logements construits sur chacune des parcelles soient du logement social subventionné selon la loi générale sur le logement et la protection des locataires».

M. Pierre Maudet, président de la commission des finances (R). Je dirai brièvement quelques mots pour soutenir l'amendement du Conseil administratif. C'est une question formelle, mais il faut expliquer en deux mots de quoi il s'agit. Le département municipal a entrepris, je crois, quelques démarches auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), mais il n'a guère été entendu. Ma foi, nul n'est prophète en sa majorité, ou en sa minorité, Monsieur Ferrazino, comme vous l'avez sans doute appris ce week-end...

Il s'agit donc de mettre en conformité, par cet amendement, le projet d'arrêté qui nous est proposé en levant les conditions. La commission des finances, en étudiant attentivement cette proposition avec les services de M. Ferrazino, a jugé opportun de laisser au Conseil administratif l'initiative de cet amendement et de proposer de lever ces conditions pour que ces servitudes elles-mêmes soient radiées. Nous devons aller de l'avant sur cet objet où, vous l'avez compris, il y a un petit litige sur le pourcentage – 60% ou un peu moins – par rapport à la loi Giromini sur l'attribution du logement social, mais, en l'état, il s'agit d'accepter l'amendement du Conseil administratif pour permettre à ce projet de voir le jour, pour le logement et pour Genève.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je ne saurais trop vous inviter, en tant que président de la commission des finances et à la suite de nos débats en commission, à soutenir cet amendement et à accepter la proposition PR-411 amendée.

Premier débat

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous dois deux ou trois précisions dans le prolongement des explications données par M. Maudet. Pour aller dans le sens de la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif est intervenu auprès du DAEL pour demander que la loi Giromini soit appliquée comme vous le souhaitiez, à savoir 60% de logements sociaux. Vous l'avez dit, le

département cantonal n'a pas partagé notre point de vue et a soutenu au contraire celui de M. Barbier-Mueller, qui, lui, proposait 54% seulement de logements sociaux.

Le Conseil d'Etat a saisi le Grand Conseil d'un projet de loi qui entérine la position de M. Barbier-Mueller. Je remercie M. Metzger de son excellent rapport, qui date du 22 août 2005, mais cette nouvelle loi votée par le Grand Conseil au mois de juin de cette année est entrée en vigueur le 30 août. Voilà pourquoi je tenais à vous en informer, parce que la loi votée par le Grand Conseil oblige à lever les servitudes sans poser la moindre condition. Celui qui vous parle le regrette – et je pense ne pas être le seul – mais la loi a été votée, elle est en force aujourd'hui, et nous n'avons pas d'autre choix que de nous incliner. Par conséquent, si votre Conseil municipal devait maintenir la condition que vous avez posée tout en la sachant irréalisable, nous ne pourrions tout simplement pas lever les servitudes.

Quelle en serait la conséquence? Eh bien, une procédure est pendante devant le Tribunal de première instance et il est inutile de vous dire que la Ville, qui est assignée devant le tribunal, perdrait cette procédure. Alors, un peu de cohérence, un peu de logique! Nous sommes obligés, en fonction des normes législatives, de nous soumettre à la décision de la majorité du Grand Conseil, avec laquelle je ne suis pas d'accord personnellement, mais qui est malheureusement partagée par la majorité du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, nous devons nous incliner et, par conséquent, abandonner cette condition supplémentaire que vous aviez avec raison votée initialement.

D'où cet amendement, Monsieur le président, qui a été déposé sur votre bureau.

M. David Metzger (S). J'interviens au nom de l'Alternative. En effet, dans ce dossier, nous avons vu qu'une des conditions était d'atteindre 60% de logements sociaux. Or, dans le projet retenu, la proportion est de 54 ou 55% seulement. Nous avons donc constaté que la loi Giromini n'était pas appliquée comme elle le devait et, à la suite de la décision du Conseil d'Etat et du projet de loi du Grand Conseil, nous avons estimé que ces décisions étaient inacceptables. Par conséquent, l'Alternative n'entrera pas en matière. Cette façon de faire du Canton est tout bonnement inadmissible, et nous nous abstenons sur cette proposition PR-411, tout en soutenant la création de logements.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Ferrazino est accepté sans opposition (33 oui et 21 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté amendé est accepté sans opposition (24 oui et 32 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à radier les servitudes inscrites au profit de la parcelle dp 2164 et grevant les parcelles 1572, 1573, 1574 et 1899, section Plainpalais.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Louis Fazio, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Plan des espaces de liberté pour chiens ou plan des espaces publics?» (M-475 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 3 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous les présidences successives de M. Patrice Reynaud et de M^{me} Monique Cahannes, a débattu de la motion lors de trois séances, le 5 avril, le 24 mai et le 14 juin 2005. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous trois en soient remerciés!

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2585.

Rappel de la motion

Considérant:

- le plan provisoire des espaces de liberté pour chiens édité conjointement par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et la Ville de Genève en mars 2004;
- les espaces de liberté pour chiens situés pour une grande part le long des berges et aux abords des parcs urbains, très fréquentés par les citoyen(ne)s, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- réétudier de manière plus circonstanciée les espaces de liberté pour chiens définis comme tels selon le plan (soit les espaces dévolus aux chiens sans laisse toute l'année), de manière à réserver, dans les quartiers peu dotés d'espaces verts ou de parcs à la disposition des citoyens, ces espaces prioritairement aux personnes plutôt qu'aux chiens;
- redéfinir également les moyens mis en œuvre pour faire respecter par les propriétaires de chiens les espaces non dévolus aux chiens;
- présenter pour approbation ce plan au Conseil municipal.

Séance du 5 avril 2005

Audition des motionnaires, représentés par M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio

Présentation

La motionnaire mentionne, en préambule, ne pas avoir encore pu obtenir le plan provisoire des espaces de liberté pour chiens. Elle précise que c'est le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) qui a conçu ce plan, lequel concerne l'ensemble des communes. Elle ajoute que la version provisoire a été éditée en mars 2004 et mise en consultation afin que les entités publiques puissent donner leur aval.

Elle signale que les motionnaires ont été étonnés de constater quels étaient les espaces envisagés pour permettre aux propriétaires de chiens de lâcher leur animal. Elle évoque, par exemple, les berges de l'Arve, qui, elle le rappelle, font l'objet d'une réflexion pour leur revalorisation. Elle ajoute qu'il en va de même du bois de la Bâtie et elle mentionne qu'il s'agit en fin de compte d'une dégradation de ces sites. Elle considère cette proposition de plan comme pas très logique.

Elle précise ensuite que ce plan provisoire a été signé par le maire, mais qu'elle ignore quel est le service de la Ville qui a été consulté. Elle déclare ensuite que le plan final devrait être avalisé par la Ville de Genève et elle ne comprend pas pourquoi le Conseil municipal n'a pas encore été sollicité à cet égard.

Elle ajoute que cette motion donne en outre l'occasion de réfléchir aux possibilités de faire respecter les lieux interdits aux chiens. Elle signale, en l'occurrence, que le parcours Vita dont il était question dans la proposition PR-356 recoupe largement un périmètre dévolu aux chiens en liberté et elle rappelle les joies de la course à pied à proximité de chiens.

Questions-réponses

Un commissaire socialiste demande si les motionnaires s'intéressent également aux espaces canins existants. Il rappelle, en l'occurrence, que ces derniers posent de gros problèmes d'hygiène. Il évoque encore le parc Bertrand, qui est jonché de déjections canines, et il mentionne que cette situation est intolérable. Il remarque encore que tous les secteurs touristiques de la ville sont épargnés par le plan proposé par le DIAE, alors que les quartiers populaires sont littéralement sinistrés.

Réponse: la motion demande aussi de faire respecter les lieux où les chiens ne sont pas admis en liberté.

Un commissaire du Parti du travail demande si le Grand Conseil a été sollicité.

Réponse: non, il est prévu que chaque commune donne son avis sur ce plan. Les associations canines ont été consultées.

Un commissaire socialiste déclare alors partager l'avis de son collègue et pense qu'il serait nécessaire d'élargir la problématique. Il rappelle alors que, à Paris, les amendes pour les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leur chien se montent à 180 euros.

Un commissaire radical ajoute qu'il y a également des amendes qui peuvent être mises à Genève, mais il remarque qu'elles ne sont jamais données aux contrevenants.

Réponse: la motionnaire n'est pas opposée à un élargissement de cette motion.

Un commissaire des Verts rappelle que, à Lyon, les chiens n'ont pas le droit d'entrer dans les espaces verts. Il se demande ce qu'il faut en penser. Au vu du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique, les chiens ne devraient pas avoir le droit d'emprunter les espaces verts. De nombreux canidés sont en liberté le long du Rhône. Il ajoute qu'il serait judicieux d'entendre le magistrat.

Réponse: la motionnaire est favorable à une telle mesure, d'autant plus que les enfants jouent dans ces espaces verts.

Un commissaire libéral rappelle alors que l'amende pour les contrevenants, à New York, s'élève à 1500 francs. Il pense en l'occurrence que des mesures contraignantes seraient nécessaires à Genève et que les agents de sécurité municipaux (ASM) pourraient faire respecter ces mesures. Il signale être personnellement en faveur d'une amende de 1000 francs. Il se demande si les mesures qu' imagine la motionnaire vont dans ce sens.

Réponse: le plan provisoire des espaces de liberté pour chiens va donc à l'encontre du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique. Elle ajoute être en faveur de toute amélioration de ce règlement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) demande si la motionnaire a réfléchi aux autres mesures pouvant être prises.

Réponse: non, ce n'est pas aux motionnaires de mener cette réflexion.

Un autre commissaire libéral rappelle alors que les propriétaires de chiens reçoivent un petit fascicule indiquant les montants des amendes. Au demeurant, il rappelle que les caninettes sont très rares à Genève.

Un commissaire libéral répond ne pas croire que ce soit la seule solution. Il pense que les propriétaires de chiens devraient aussi se responsabiliser.

Demande d'auditions

Ainsi proposées, les auditions du DIAE, du médecin cantonal, de M. Hediger et du commandant des ASM sont toutes acceptées à l'unanimité.

Séance du 24 mai 2005

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, et de M. Jacques Dimier, commandant du corps des agents de sécurité municipaux

Présentation

M. Hediger prend la parole et rappelle que le Conseil municipal a accepté, le 20 octobre 1997, la motion M-282 créant des espaces de liberté pour les chiens. Il relit cette motion (annexe 1) et déclare que le Conseil administratif avait alors mis en place un groupe de travail. Il précise que c'est à cette occasion que la taxe municipale sur les médailles de chiens a été créée et que les caninettes ont été introduites. Il ajoute que la définition des espaces de liberté a été relativement difficile, mais qu'un plan a toutefois été créé (annexe 2). Il montre alors une première plaquette (annexe 6) illustrant ce plan ainsi qu'une deuxième (annexe 7) illustrant les mesures et conseils en matière de canidés.

Motion: plan des espaces de liberté pour chiens

Le magistrat déclare ensuite que la motion M-475 va dans le sens contraire de la motion M-282 et qu'il s'agit donc là d'un acte politique étonnant. Il rappelle alors que la Ville abrite, la nuit, près de 8000 chiens et que ce chiffre augmente la journée, puisque de nombreuses personnes viennent travailler en ville avec leur compagnon (annexe 3).

M. Hediger déclare alors souhaiter une politique cohérente sur la question. Il rappelle en outre que les espaces ouverts aux chiens ont été validés par le Service des espaces verts et de l'environnement. Il signale ensuite que les ASM ont verbalisé des propriétaires de chiens, pour des raisons diverses et variées, à 1228 reprises en 2004 (annexe 4). Il signale encore qu'une journée de conseils aux propriétaires de chiens est organisée le 11 juin (annexe 5).

M. Dimier mentionne que la Ville a participé à la création de la plaquette cantonale 2005 (annexe 8). Il ajoute que les itinéraires qui sont proposés l'ont été après constat sur les lieux. Il précise que cette plaquette indique également aux propriétaires de chiens les contraintes existantes.

Questions-réponses

Un commissaire libéral demande combien d'amendes ont été mises pour des déjections.

M. Dimier répond qu'il est difficile de répondre à cette question, puisqu'il y a souvent un cumul d'infractions.

Le même commissaire pense que les ASM ne verbalisent pas systématiquement et il se demande si les agents ne sont pas gênés. Il souhaiterait ensuite modifier les montants des amendes pour les déjections canines. Il imaginerait, en l'occurrence, la somme de 1500 francs, comme à New York.

M. Hediger répond que le barème intercommunal est en cours de discussion au sein de l'Association des communes genevoises. Il attend les réponses des différents conseils administratifs à cet égard. Il mentionne encore que la Ville a autorité en la matière. Il remarque ensuite qu'il est également prévu de revoir les questions de salubrité publique sous cet angle.

M. Dimier rappelle alors que les ASM ont de multiples tâches, comme le trafic, les parcages, la sécurité, les manifestations et l'ilotage. Il rappelle, en outre, que les 80 agents ne travaillent pas tous en même temps. Il précise encore que les agents reçoivent des cours pour approcher les chiens. Il signale ensuite que nombre de propriétaires sont en l'occurrence corrects. Il répète que 1228 amendes concernant les chiens est un chiffre très important. Il pense cependant qu'il est possible qu'un agent soit évidemment réticent à l'égard d'un rottweiler. Il termine en mentionnant que les ASM font beaucoup de prévention auprès des propriétaires de chiens.

Un commissaire des Verts prend la parole et pense qu'une minorité de propriétaires de chiens est indélicate. Il se demande toutefois si de nouvelles mesures seront prises.

M. Dimier répond que les ASM ont de nombreux problèmes à gérer.

Le même commissaire pense qu'il faut soit accroître les moyens, soit redéfinir les priorités.

M. Hediger intervient et déclare que les priorités sont nombreuses, telles que les problèmes à proximité des écoles, les marchés ou les places de jeux. Il précise cependant que certains citoyens commencent à réagir contre les propriétaires de chiens qui ne se montrent pas corrects.

Le commissaire demande si les bacs à sable existent toujours.

M. Hediger ne le pense pas.

Enfin, le commissaire remarque que certains segments des deux bords de l'Arve sont compris dans le plan, alors que la loi sur la protection des rives prévoit qu'une des deux rives doit être libre de l'activité exercée sur l'autre rive.

M. Hediger répond que ce sont des espaces qui avaient été définis à l'époque. Il rappelle alors que les communes ne veulent pas que tous les chiens se baladent dans leurs forêts. Il précise que les chiens détruisent les jeunes pousses et que le bois de la Bâtie, par exemple, est définitivement sinistré.

Un commissaire socialiste déclare ensuite comprendre l'étonnement du magistrat à l'égard de cette motion. Il demande ensuite ce qu'il en est de l'évolution du nombre de chiens.

M. Hediger répond que ce nombre est en diminution en ville de Genève, mais en augmentation dans les communes.

Le même commissaire socialiste remarque ensuite qu'il existe des endroits particulièrement sales. Il évoque, par exemple, une station de taxi.

M. Hediger répond que la rue de la Servette et la rue Schaub sont problématiques ainsi que l'avenue Weber. Il remarque que les commissaires n'imaginent pas les cas qui se produisent. Il évoque, par exemple, des personnes qui promènent leurs chiens sur les toits plats de leur immeuble.

Le commissaire socialiste demande ensuite si les propriétaires ramassent facilement les déjections de leur chien.

M. Hediger répond que c'est de plus en plus souvent le cas grâce notamment aux campagnes d'éducation qui sont réalisées.

Motion: plan des espaces de liberté pour chiens

M. Dimier ajoute que les chiens de certaines personnes en marge de la société posent le plus de problèmes et que seul le vétérinaire cantonal peut prendre des mesures contre ces chiens.

Un commissaire de l'UDC demande ensuite si la plaquette est distribuée aux propriétaires de chiens et à combien d'exemplaires elle a été éditée.

M. Dimier répond qu'elle n'est pas distribuée systématiquement, pour des raisons budgétaires, et il ignore le volume de publications, mais il mentionne qu'elles se trouvent dans tous les postes. Il serait souhaitable d'en augmenter le tirage.

M. Hediger rappelle alors que les prises de conscience nécessitent toujours un travail très long.

Un commissaire des Verts demande ensuite quel est le prix moyen des amendes.

M. Hediger répond qu'il est pour 2004 d'environ 150 francs.

Un commissaire de l'UDC demande si les ASM sont aptes à verbaliser les chiens sur les parcelles privées.

M. Dimier répond que cela dépend si la parcelle en question est accessible au public ou si la propriété privée est indiquée.

Un commissaire de l'AdG/SI se demande que penser d'un permis pour les propriétaires de chiens.

M. Hediger répond que c'est une idée qui a été évoquée. Il ajoute que cela signifierait que les propriétaires de chiens devraient suivre des cours.

M. Dimier ajoute que cette idée n'a pas été retenue, car elle serait difficile à appliquer.

Un commissaire radical remarque que le montant moyen des amendes a doublé depuis une année. Il signale ensuite que la population se déculpabilise lorsqu'elle constate que les agents municipaux (AM) ne sont pas habilités à verbaliser les chiens. Il se demande dès lors s'il serait possible de faire des patrouilles constituées d'un AM et d'un ASM. Il remarque encore qu'il serait judicieux d'indiquer aux propriétaires de chiens de cesser de jeter les sachets de déjection sur la chaussée, car il arrive que les voitures les écrasent et souillent ainsi les environs.

M. Hediger répond que la question des patrouilles mixtes est en cours de discussion. Il signale que M^{me} Spoerri est en faveur de l'augmentation des missions des AM en leur confiant un travail sur la salubrité.

Une commissaire démocrate-chrétienne mentionne l'existence d'un problème social à l'égard des personnes du troisième âge qui possèdent des chiens.

M. Dimier répond que l'ilotage permet de pallier ce problème. Il ajoute que, s'il y a des récidives, ces personnes se font tout de même verbaliser.

Un commissaire de l'UDC est étonné de constater que les AM ne font même pas de remarques aux propriétaires de chiens indélécats.

M. Dimier répond que les AM se font insulter tous les jours.

M. Hediger ajoute que, si le cahier des charges des AM est modifié, cette situation changera.

Un commissaire radical se demande s'il serait envisageable que les agents de ville soient armés au vu de l'agressivité qui augmente.

M. Dimier répond que le nombre de plaintes pénales augmente et il ne croit pas que des armes soient nécessaires.

Discussion et votes

Le président signale que le DIAE ne s'intéresse pas à la problématique canine et qu'il renvoie la commission à la Ville de Genève. Compte tenu des informations à la disposition de la commission et du temps imparti au traitement de cette motion, les commissaires reviennent sur leur demande d'auditionner le médecin cantonal. Ainsi, avec la discussion avec MM. Hediger et Dimier, en date du 24 mai 2005, toutes les auditions demandées ont été réalisées. Le président met alors aux voix le report du vote, qui est accepté à l'unanimité.

Un commissaire libéral déclare qu'il aura des amendements sur cette motion. Il suggère, par ailleurs, que les commissaires réfléchissent encore à cette question.

Séance du 14 juin 2005

Discussions

Un commissaire libéral rappelle que M. Hediger était surpris par cet objet au vu du vote du Conseil municipal, il y a quelques années, sur le même sujet. Il se demande donc s'il est nécessaire de revenir sur la question à présent. Il mentionne que, si tel devait être le cas, il aurait quelques amendements à proposer.

Un commissaire des Verts pense qu'il y a un effet de balancement naturel entre l'absence d'infrastructure canine adéquate antérieure au vote de la motion

Motion: plan des espaces de liberté pour chiens

M-282 par le Conseil municipal et la sensation légitime d'excès de liberté actuel laissé de nos jours aux propriétaires de chiens. Un certain ras-le-bol s'est installé. Il ajoute avoir également des amendements.

Un commissaire radical prend la parole et déclare que la situation des déjections canines reste toujours la même. Il remarque ensuite que, si la liberté est très grande, il existe également un règlement qui n'est guère appliqué par les ASM. Il pense qu'il pourrait être judicieux de rappeler l'existence de ce règlement.

Une commissaire socialiste, et motionnaire, prend la parole et rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement d'une motion sur les déjections canines. Elle signale, par ailleurs, avoir entendu dans une commune que les ASM n'amendaient plus les propriétaires de chiens en infraction, mais que c'était les gardes-chasse qui s'en occupaient. Elle aimerait en savoir plus à cet égard. Elle se déclare en outre étonnée de la surprise du magistrat, puisque ce plan était soumis à la consultation l'année passée. Elle rappelle, en l'occurrence, que le Conseil municipal ne s'est pas penché sur ce plan et qu'il ne l'a donc pas adopté. Elle remarque encore que les espaces publics prévus pour les chiens en liberté sont des sites largement usités par la population. Elle précise que certains de ces sites sont également destinés à des projets et elle ne comprend pas que ce plan puisse englober ces endroits. Elle termine en déclarant que l'interrogation reste entière pour elle.

Un commissaire de l'AdG/SI pense que la commission devrait effectivement se pencher sur ce plan. Il rappelle que le nombre de chiens a sensiblement baissé et il se demande, en conséquence, s'il est opportun de multiplier les espaces de liberté pour les chiens. Il ajoute voir un grand nombre de jeunes posséder des chiens qu'ils gardent en liberté. Il déclare que l'éducation est à faire et qu'un permis pour chiens pourrait représenter une bonne solution. Il ne sait toutefois pas si ce point relève de la compétence de la Ville de Genève. Il rappelle enfin que les ASM ont d'autres tâches et que les chiens ne sont pas une priorité pour eux.

Un commissaire de l'UDC signale que la réponse de M. Dimier l'a étonné. Il rappelle que ce dernier expliquait que les ASM n'osaient plus réagir au manque de civisme des propriétaires de chiens. Il est choqué par cet état de fait.

Un commissaire radical déclare qu'un permis est peut-être une solution judiciaire, mais il craint que cette démarche soit une «usine à gaz». Il ajoute que les ASM ont de nombreuses tâches, mais qu'il y a des priorités à définir. Il remarque encore que la journée de sensibilisation dédiée aux chiens était sans doute ciblée, mais il doute que les propriétaires de chiens habitant en ville de Genève aient été très présents.

Une commissaire socialiste, et motionnaire, répète que la motion remet en question certains espaces définis comme des espaces de liberté pour les chiens. Elle rappelle que plusieurs de ces lieux ont fait l'objet de concours d'aména-

gement et sont utilisés par de nombreuses personnes. Elle pense qu'il y a donc un conflit dans la vision de ces endroits. Elle ajoute que, en réponse à la motion M-282 votée en 1997, un document comprenant un plan avait été élaboré, un document remis aux propriétaires de chiens lorsqu'ils viennent chercher la médaille de leur animal. Elle rappelle que les lieux litigieux sont, notamment, les berges des fleuves.

Votes des amendements

(N.d.r.: Les différentes propositions d'amendements ont été regroupées par invite dans un souci de lisibilité.)

Première invite: les espaces de liberté pour chiens

Un commissaire libéral remarque ne pas avoir de précisions pour la première invite.

(N.d.r.: Curieusement, bien que votée avec la motion dans son ensemble, la modification de la première invite ne semble pas avoir été discutée...)

Deuxième invite: les moyens d'application

Un commissaire libéral préférerait le terme «redéfinir» pour la deuxième invite et il ajouterait «notamment en faisant appliquer le règlement en la matière».

Un commissaire des Verts ajouterait à la deuxième invite «notamment par l'augmentation drastique de l'amende pour salissure canine».

Un commissaire de l'UDC pense, quant à lui, que la plaquette devrait être distribuée systématiquement aux propriétaires de chiens. Il formule alors un amendement dans ce sens.

Le même commissaire libéral aimerait faire une invite supplémentaire qui reprendrait la proposition des Verts.

Un commissaire libéral propose alors de regrouper toutes ces propositions dans la seconde invite.

La présidente répète alors les différentes propositions, en particulier la fin de la seconde invite: «notamment en faisant appliquer le règlement en la matière et en augmentant drastiquement le montant des amendes pour les salissures canines et en distribuant systématiquement les plaquettes éditées par la Ville de Genève à l'intention des propriétaires de chiens».

Un commissaire radical suggère de dire «en appliquant strictement».

Un commissaire de l'AdG/SI se demande s'il ne faudrait pas évoquer le Canton dans les invites, puisque nombre de chiens viennent de l'extérieur de la ville de Genève.

Un commissaire libéral répond que ces chiens sont toutefois sur le territoire de la Ville.

Un commissaire socialiste mentionne ensuite qu'il convient encore de supprimer le terme «également» dans la deuxième invite.

Troisième invite: présentation des plans au Conseil municipal

Un commissaire libéral pense qu'il est possible de supprimer la dernière invite.

Mais, selon la commission questionnée par la présidente, le plan des espaces canins n'a pas été adopté par le Conseil municipal.

Le même commissaire libéral déclare alors imaginer que le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une motion que les services de M. Hediger ont traduit sous la forme d'un plan, lequel n'a pas été publié largement.

Après un certain temps, un autre commissaire libéral propose, en ce qui concerne la dernière invite, de dire «présenter pour approbation les futurs plans au Conseil municipal». Il ajoute que cela laisserait l'administration libre en ce qui concerne la distribution des plaquettes.

Vote de la motion amendée

La motion M-475 ainsi amendée est votée à l'unanimité des partis présents (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- réétudier de manière plus circonstanciée les espaces de liberté pour chiens définis comme tels selon le plan (soit les espaces dévolus aux chiens sans laisse toute l'année), de manière à réserver ces espaces prioritairement aux personnes plutôt qu'aux chiens;
- redéfinir les moyens mis en œuvre pour faire respecter par les propriétaires de chiens les espaces dévolus aux chiens, notamment en faisant appliquer strictement le règlement en la matière et en augmentant drastiquement le montant

2422

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2005 (soir)
Motion: plan des espaces de liberté pour chiens

des amendes pour les salissures canines et en distribuant systématiquement les plaquettes éditées par la Ville de Genève à l'intention des propriétaires de chiens;

- présenter pour approbation les futurs plans au Conseil municipal.

Annexes mentionnées

Annexes

Annexe 1 : motion 282 « Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes », acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 octobre 1997.

M-282

Motion de Mme Alice Ecuivillon: «Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes».

(amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 octobre 1997)

MOTION

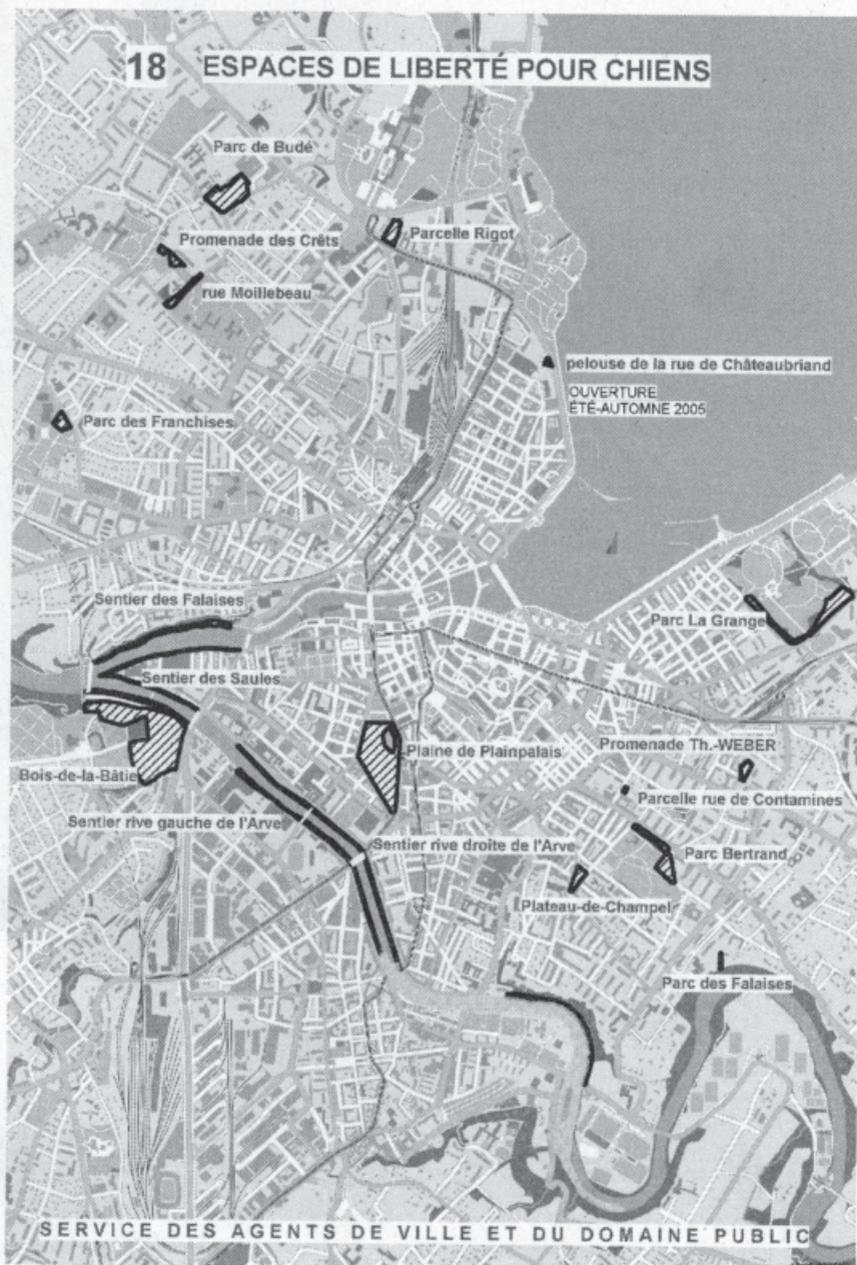
Considérant:

- l'existence d'espaces de liberté destinés aux chiens dans un certain nombre de lieux en ville de Genève, lieux appréciés des habitants de notre cité;
- le nombre important de chiens en ville de Genève, chiens dont les propriétaires s'acquittent d'une taxe annuelle qui rapporte, bon an mal an, environ 700 000 francs à l'Etat;
- que ces endroits, paradoxalement, sont plus propres que ceux où les chiens sont interdits, et ceci malgré les interventions des agents de ville;
- qu'il est important de prendre des mesures incitatives plutôt que coercitives;
- qu'une des tâches des agents de ville est d'être proches des citoyens,

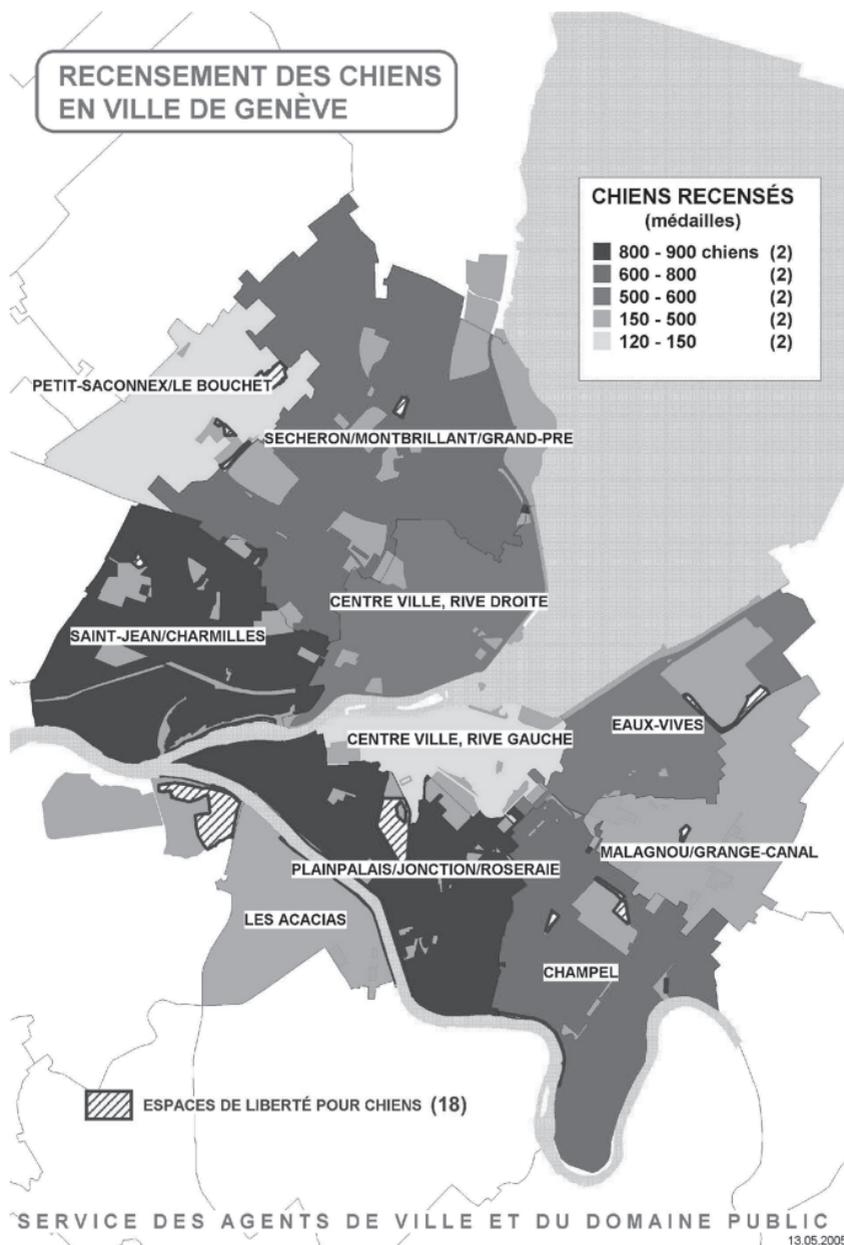
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre à disposition des propriétaires de chiens des espaces de liberté à l'intention de leurs amis à quatre pattes dans chaque parc de la Ville de Genève;
- étudier la possibilité de mettre à disposition de ceux-ci une bande de «tolérance» d'environ 1 mètre de large en bordure des espaces verts;
- installer des distributeurs «caniprores» en suffisance dans tous les parcs de notre ville.
- examiner, en vue de financer ces mesures ainsi que l'ensemble des frais liés aux chiens en ville de Genève,
 - soit d'introduire une taxe communale basée sur cent centimes additionnels à la taxe cantonale sur les chiens;
 - soit d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour une rétrocession à la Ville de Genève de la partie non affectée de la taxe cantonale en fonction du nombre de chiens en ville.

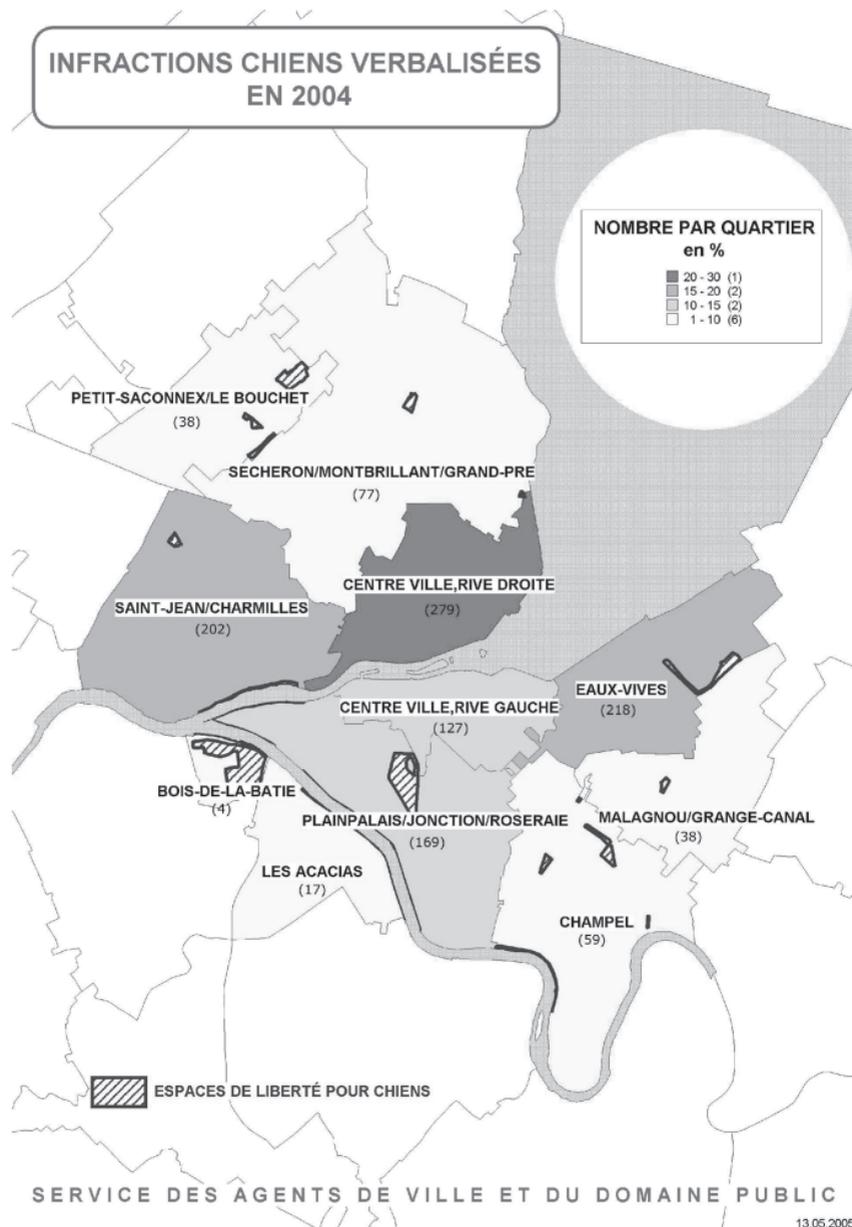
Annexe 2 : 18 espaces de liberté pour chiens



Annexe 3 : recensement des chiens en Ville de Genève



Annexe 4 : infractions de chiens verbalisées en 2004



JOURNÉE DE CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Samedi 11 juin 2005 de 10h à 17h
Plaine de Plainpalais - Démonstrations



Renseignements:

SERVICE DES AGENTS DE VILLE ET
DU DOMAINE PUBLIC
29, BD HELVÉTIQUE
TEL. 022 418.61.00

ARCADE D'INFORMATION
1, PONT DE LA MACHINE
TEL. 022 311.99.70



Participent:

BERGER BELGE GENEVE.
SOCIÉTÉ CANINE GENEVE.
CLUB SUISSE DU BOUVIER BERNOIS.
ASSOCIATION GENEVOISE DE CYNOLOGIE.
GROUPE GENEVOIS DU BERGER ALLEMAND.
ASS. ROMANDE DE CONNAISSANCE &
D'INTEGRATION DES MOLOSSOÏDES.
ANTENNE ROMANDE POUR CHIENS D'AVEUGLES &
AIDES A LA MOBILITE.
VÉTÉRINAIRE CANTONAL &
SOC. GENEVOISE DES VÉTÉRINAIRES.
TEMPO RECREA :
EDUCATION, AGILITY ET
DOG DANCING.
CLASSES DE JEU
POUR CHIOTS.
SPA GENEVE.
OSCHOOL.
SERVICE DES FORETS,
DE LA PROTECTION
DE LA NATURE
ET DES
PAYSAGES.

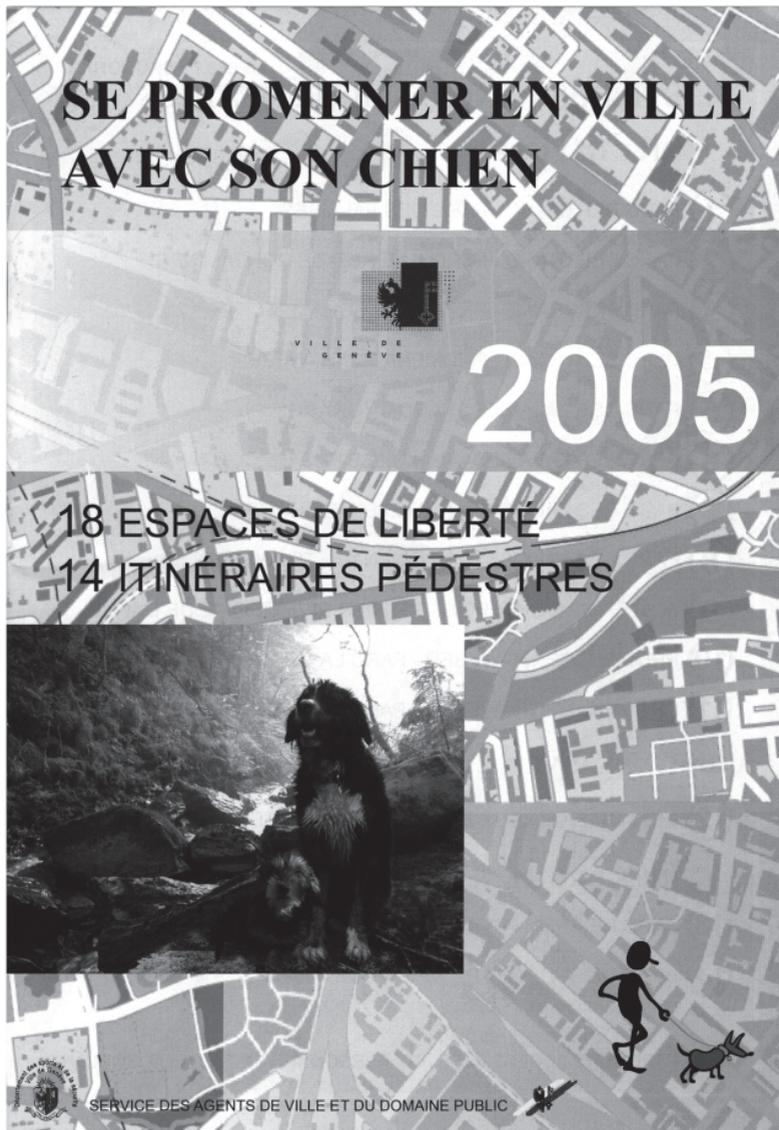
En collaboration

avec le Vairio de la Ville de Genève et les communes de
Carouge - Chêne-Bougeries - Chêne-Bourg - Collonge-Bellerive - Coligny - Grand-Saconnex
Jussy - Meyrin - Onex - Plan-les-Ouates - Provinge - Troinex - Vandoeuvres - Vernier - Versoix - Veyrier

ORGANISÉE PAR LE DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE GENÈVE



Annexe 6 : page de couverture de la plaquette « promenades pour chien », Ville de Genève
disponible aux Postes des agents de sécurité municipaux de la Ville



Annexe 7 : page de couverture de la plaquette « propriétaires de chien », Ville de Genève
disponible aux Postes des agents de sécurité municipaux de la Ville



AVOIR UN CHIEN EN VILLE DE GENÈVE

<http://www.ville-ge.ch/adp>

- LES OBLIGATIONS DU CHIEN
- LA VACCINATION
- LES COMPORTEMENTS A ADOPTER
- LES LIEUX INTERDITS AUX CHIENS
- LES LIEUX ACCESSIBLES AUX CHIENS TENUS EN LAISSE
- LES LIEUX OÙ LES CHIENS PEUVENT ÊTRE LAISSÉS EN LIBERTÉ
- LES CHIENS DANGEREUX APPARTENANT AUX RACES DITES D'ATTAQUE
- AVANT D'ACQUÉRIR UN CHIEN
- NOTRE JOURNÉE CHIEN
- QUELQUES CLUBS CANINS
- LA LISTE DES INFRACTIONS
- LES DISPOSITIONS LÉGALES
- PUBLICATIONS



DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ
SERVICE DES AGENTS DE VILLE ET DU DOMAINE PUBLIC



VILLE DE
GENÈVE

Annexe 8 : page de couverture du plan des espaces de liberté pour chiens, DIAE disponible aux Postes des agents de sécurité municipaux de la Ville



M. Olivier Norer, rapporteur (Ve). Je voudrais dire quelques mots au sujet de mon rôle de rapporteur. La question des chiens est assez récurrente en matière de débats municipaux et elle l'est aussi dans le cadre des discussions de café du commerce. La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est penchée à trois reprises sur la question de notre cohabitation avec les compagnons à quatre pattes. J'espère que ses débats ont été transmis fidèlement dans le rapport M-475 A et qu'ils permettront de comprendre comment la commission a été amenée à voter à l'unanimité une motion amendée. Je reprendrai la parole plus tard dans le débat.

Premier débat

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral a effectivement suivi la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre de cette motion, après avoir proposé différents amendements que la commission a acceptés à l'unanimité. Nous ne pouvons pas laisser passer l'opportunité de réfléchir aux moyens de faire respecter l'interdiction de l'accès de certains lieux aux chiens, de nous interroger sur l'attitude des agents de ville dans le cadre des mesures prises à l'encontre des propriétaires de chiens, ou, encore, de réfléchir à l'espace qui leur est réservé dans notre ville.

Il paraît que ce Conseil municipal votera, ce soir, la énième motion en rapport avec ce problème... En effet, j'ai appris qu'il n'y a pratiquement pas une législation sans que les problèmes de nos amis à quatre pattes reviennent sur le tapis. Nous sommes dès lors en droit de nous poser la question de l'approche de nos autorités à ce sujet quand il s'agit de mettre à l'amende les propriétaires de chiens qui ne respectent ni le domaine public ni les citoyens qu'ils côtoient.

M. le magistrat André Hediger a été surpris, lors de son audition à la commission, par cette motion, alors que ses services avaient mis sur pied un groupe de travail en réponse à la motion M-282, qui demandait justement la création d'espaces de liberté pour chiens, motion votée à la quasi-unanimité par le Conseil municipal, le 20 octobre 1997. La motion M-475 dont nous parlons aujourd'hui va dans le sens contraire de la précédente, nous a-t-il dit, et il se demandait s'il s'agissait en fait d'un acte politique.

Le Parti libéral a pris note, après l'audition du commandant du corps des agents de sécurité municipaux (ASM), que les sanctions prises à cet égard sont en réalité nettement insuffisantes. J'en veux pour preuve, Mesdames et Messieurs, que, en 2004, le nombre d'amendes infligées aux propriétaires de chiens s'élève à 1228, soit 3,3 amendes par jour, alors que la Ville de Genève abrite 8000 chiens, sans compter tous ceux que leurs propriétaires, qui n'habitent pas le territoire de notre municipalité, emmènent en ville pendant la journée.

En commission, le Parti libéral a insisté sur le fait que nous devons augmenter la répression à l'égard de ceux qui ne se comportent pas de manière citoyenne, tout en favorisant, bien sûr, les initiatives préventives prises par la Ville. A cet égard, je mentionne la Journée de conseils aux propriétaires de chiens, organisée le 11 juin 2005 par la Ville de Genève.

Alors s'est posée la question du montant des amendes. J'aimerais peut-être apporter là une petite modification au rapport de M. Norer, parce qu'il mentionne des amendes de 1500 dollars en ville de New York... en fait, c'est 1500 francs! (*Corrigé au Mémorial.*) Depuis quelques années, plusieurs villes appliquent un tarif d'amendes extrêmement élevé. J'ai rappelé moi-même en commission l'exemple de New York, qui inflige des amendes de 1000 dollars pour dissuader les propriétaires de chiens dont l'attitude n'est pas responsable. Ces mesures ont été très efficaces, puisque, dans cette ville, on ne trouve plus du tout de déjections canines. Forcément, avec des montants pareils, les gens se sont rendu compte qu'ils devaient adopter une attitude différente, et c'est presque devenu un automatisme pour les propriétaires de se promener sans être du tout embarrassés quand il s'agit de récupérer les déjections de leur ami à quatre pattes.

Nous insistons donc, dans ce rapport, sur la deuxième invite de la motion amendée: «redéfinir les moyens mis en œuvre pour faire respecter par les propriétaires de chiens les espaces dévolus aux chiens, notamment en faisant appliquer strictement le règlement en la matière et en augmentant drastiquement le montant des amendes pour les salissures canines et en distribuant systématiquement les plaquettes éditées par la Ville de Genève à l'intention des propriétaires de chiens», peut-être lors du paiement de la médaille. Nous demandons enfin, dans la troisième invite, la présentation des futurs plans qu'il serait judicieux que notre commune puisse élaborer. Mais, dans le cadre de cette élaboration, nous aimerions que notre municipalité se mette en rapport avec le Canton, voire avec d'autres communes, afin que ce document soit publié ultérieurement à l'attention de tous les propriétaires de chiens, mais d'une manière fédérée.

Voilà ce que nous avons à dire et le Parti libéral acceptera la motion M-475.

M. Guy Dossan (R). Cette motion démontre, si besoin était, que l'histoire est un perpétuel recommencement. Encore une motion canine! Notre Conseil municipal devrait peut-être créer une commission ad hoc, tant ce sujet alimente ses débats une ou plusieurs fois par an, et cela depuis des années, voire des décennies... Et pourtant, la motion M-475 était différente de celles que nous avons l'habitude de traiter sur le sujet. Mais, malheureusement, la discussion a très vite tourné autour des déjections canines – c'est le cas, il est vrai, dès que nous abordons ce sujet.

Motion: plan des espaces de liberté pour chiens

Il y a un problème, parce que, comme à chaque audition du magistrat responsable et de ses services, les réponses ont été les mêmes que celles qu'on nous sert depuis bientôt quinze ans: on n'a pas assez de personnel; les ASM ne travaillent pas la nuit, ils ne peuvent pas tout faire ni être partout; ils ont peur des chiens – on nous a parlé des rottweilers, la race la plus connue et la plus courante en ville de Genève – ou des propriétaires agressifs. Les ASM ont de multiples tâches et leurs priorités sont nombreuses... Alors, là, nous avons compris que la question des chiens n'est en tout cas pas la première priorité du département! On a mentionné aussi les journées destinées aux propriétaires de chiens et l'élaboration d'une plaquette cantonale d'information. On pourrait encore en rajouter...

Une fois de plus, il faut se rendre à l'évidence: un arsenal de mesures existe dans les règlements municipaux, mais, comme d'habitude, ces mesures ne sont pas appliquées. Pour gagner beaucoup de temps, je pense qu'il serait plus simple de reprendre simplement les procès-verbaux des auditions précédentes, parce que, à chaque audition, quelle que soit la commission, les mêmes questions sont posées sur le nombre de contraventions infligées et sur leur montant. Et, chaque fois, invariablement, la réponse est évasive ou prête carrément à rire, ou plutôt à pleurer.

Cette fois-ci, c'est vrai, M. Hatt-Arnold l'a relevé, on nous a parlé fièrement de 1228 amendes. Mais, Mesdames et Messieurs, si nous sommes tout à fait d'accord que, certes, les propriétaires de chiens ne sont pas tous des gens incorrects, avec 8000 chiens en ville, cela fait 2,92 millions de promenades par année... Donc, belle réussite pour 1228 amendes! Il convient donc de féliciter à sa juste mesure la célérité des services pour cette méritoire efficacité. Evidemment, la surveillance du parcage est plus juteuse, moins dangereuse – en général, les voitures ne mordent pas – et, surtout, moins impopulaire.

Il a aussi été répondu à la commission de l'aménagement et de l'environnement que les choses changeront lorsque les agents municipaux (AM) auront des compétences élargies. Mais, Mesdames et Messieurs, ne nous leurrions pas, rien ne changera, tout au moins pas avant 2007! En effet, depuis de nombreuses années, toutes commissions confondues, ce Conseil municipal ajoute des amendements et des recommandations à toutes les motions et pétitions qui ont trait à la gent canine, pour intensifier la répression et garantir l'hygiène et la salubrité publiques. Mais, je le répète, pour l'instant, rien n'a changé. Les services municipaux ne sont peut-être pas responsables de cette situation et il pourrait s'agir plutôt d'une consigne donnée de ne pas toucher les propriétaires de chiens... Allez savoir!

Il est en tout cas fort dommage que toutes ces demandes de notre Conseil inlassablement répétées n'aient pas été prises en considération. Peut-être pourrions-nous alors nous pencher enfin plus sereinement sur le fond des motions qui, comme la motion M-475, n'avaient pas du tout pour objet les déjections

canines. Comme le rapporteur le mentionne très justement, si la commission a voté des amendements, c'est uniquement sur cette deuxième invite, en l'assortissant des habituels souhaits dont je parlais précédemment et en occultant presque totalement la discussion sur la première invite. Mais c'est regrettable, puisque là était le sens de la motion.

Espérons seulement que, pour une fois, les vœux de notre Conseil seront suivis d'effet! Le groupe radical le souhaite en tous les cas et il votera cette motion M-475, puisque des documents et des résultats concrets devront nous être présentés et que nous aurons ainsi l'occasion de reparler de cet objet et d'enfoncer le clou.

M^{me} Nicole Valquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais, au nom du groupe socialiste, rassurer le préopinant radical et lui dire qu'il ne s'agit pas – Dieu merci! – d'une motion canine. En effet, s'il est vrai que nous pourrions nous arrêter sur la deuxième invite de la motion, étant donné que nous avons les éléments législatifs pour faire appliquer le règlement en matière de déjections canines et d'attribution des amendes, voire que nous aurions la possibilité d'en augmenter le montant, puisqu'elles ne sont pas toutes infligées à leur maximum, toujours est-il que la commission a travaillé assez sérieusement sur les autres invites. En revanche, il faut le rappeler, ce plan, qui concerne les espaces où, notamment, les chiens se baladent librement sans laisse, porte sur des espaces majeurs d'aménagement de notre ville où le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie veut aussi développer des projets de qualité. On peut parler, bien évidemment, du Fil du Rhône, qui nous tient à cœur, des projets le long de l'Arve et à la pointe de la Jonction, de nombreux parcs, ou encore du bois de la Bâtie.

Pourtant, ce plan a été mis en consultation en mars 2004 et nous n'avons pu l'examiner en commission qu'à la fin du printemps 2005. Ce soir, nous débattons de cette motion M-475 alors que ce plan est aujourd'hui largement accepté. Il présente donc le paradoxe d'être adopté sans que nous l'ayons nous-mêmes voté, et c'est bien là-dessus que nous aimerions, nous, Parti socialiste, attirer l'attention. Il est tout à fait regrettable de croire que ce document, distribué aux propriétaires de chiens, se limite à indiquer les lieux où ils peuvent laisser leur compagnon à quatre pattes déféquer en toute liberté. Ce n'est pas un document d'utilisation quotidienne, mais un plan des espaces que, vous et moi, nous sommes appelés à fréquenter, que les habitantes et les habitants de cette ville sont amenés à parcourir. Il nous semble donc important de dire où nous avons envie de côtoyer ou non des chiens sans laisse. Pourquoi? Parce que ces espaces peuvent être l'objet d'aménagements, de projets d'espaces publics qui nous font rêver

Motion: plan des espaces de liberté pour chiens

et nous font envie. Effectivement, certaines cohabitations ne sont pas toujours porteuses de projets qui font rêver...

Il ne nous reste plus qu'à dire au magistrat concerné par ce plan que nous regrettons beaucoup de ne pas avoir eu l'opportunité de l'approuver, comme nous l'avons fait avec le plan piéton, par exemple, ou le plan directeur communal «Genève 2001». Malheureusement, nous ne pouvons qu'inviter les autorités concernées – particulièrement le magistrat entendu à la commission de l'aménagement et de l'environnement – à réétudier ces espaces, parce que ceux qu'elles auront choisis interféreront sur la politique du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il doit y avoir concordance entre les objectifs d'aménagement et les espaces dévolus aux chiens.

Enfin, je pense qu'il est normal que ce plan – à l'instar de tous les autres – soit soumis à l'approbation du Conseil municipal, puisqu'il interfère sur l'aménagement, comme je viens de le dire. En fait, la commission de l'aménagement et de l'environnement, dans son ensemble, a bien travaillé. Elle a relevé les cohérences, mais aussi certaines incohérences de ce processus. Si elle ne peut qu'émettre des souhaits, elle a voulu toutefois marquer son intérêt pour les espaces publics et les espaces majeurs de notre ville et montrer que nous disposons d'instruments tout à fait concrets pour faire cohabiter, dans le meilleur des mondes possible, les petites bêtes avec les grands hommes et les grandes femmes... Ce plan ne doit surtout pas nous empêcher de réaliser des projets d'espaces publics et des projets d'envergure. Alors, une meilleure coordination en vue de cet objectif, ce serait magnifique!

M. Olivier Norer (Ve). Je voudrais intervenir au nom du groupe des Verts. La commission de l'aménagement et de l'environnement a posé le pied sur la question des chiens en ville de Genève et j'ose espérer que, cette fois-ci, cela lui aura porté chance à double titre. Premièrement, la commission demande d'intervenir avec plus de fermeté à l'égard des contrevenants. En deuxième lieu, elle invite au respect de la dimension humaine à l'intérieur de ces espaces de liberté pour chiens, qui ne doivent pas être réservés aux seuls compagnons à quatre pattes.

Je veux faire un petit rappel historique. En 1997, comme l'a relevé M. Blaise Hatt-Arnold, le Conseil municipal avait accepté la motion M-282, qui demandait justement la création des espaces de liberté pour chiens. En 2005, nous sommes en droit de nous poser la question du devenir de cette motion. Si de nombreux propriétaires de chiens utilisent les caninettes installées – c'est un premier aspect positif – et garantissent ainsi des sorties propres à leurs compagnons, certains trottoirs – que ces mêmes propriétaires ont sous les pieds – restent peu reluisants, voire sales.

Nous saluons un autre aspect positif, c'est l'organisation des journées de conseils destinées aux propriétaires de chiens, au mois de juin. Malgré tout, et comme M^{me} Valiquer Grecuccio l'a dit, ces espaces de liberté ne sont pas forcément satisfaisants du point de vue des habitants. Et je ne parle pas des habitants avec compagnons à quatre pattes, mais de ceux qui désirent, comme projet de ville, autre chose qu'une réserve canine. Ils souhaiteraient des espaces de qualité potentiellement aménageables, tels que les rives de l'Arve ou celles du Rhône, et qui ne soient pas dévolus aux usages d'un seul groupe d'habitants.

La commission a ensuite abordé la question non négligeable de l'application des règles. Effectivement, nous avons été assez choqués, lors des auditions, par les chiffres avancés par les responsables du département des sports et de la sécurité. Nous avons 8000 chiens en ville de Genève et 1228 amendes ont été délivrées sur l'ensemble de l'année. Je fais une autre extrapolation que celle de M. Dossan et je dis que le taux d'amendes moyen par chien est de 0,042%! Sachant qu'il y a de nombreux contrevenants, nous nous demandons si certains d'entre eux ne passent pas à côté des mailles du filet, simplement parce que le montant des amendes ne les incite pas à adopter un autre comportement avec leur chien.

Il faut donc rendre l'amende dissuasive, et c'était là le discours de l'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Avec une amende de 1000 francs – et non 1500 – votre chien se tient bien! (*Rires.*) Afin que nos rues retrouvent un semblant de propreté et que nous risquions moins de mettre le pied dans les déjections canines, que les espaces de qualité en ville – salués par l'ensemble des commissaires – notamment les berges de l'Arve et les berges du Rhône, soient à nouveau fréquentables par nos habitants, les Verts vous invitent à voter cette motion M-475 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Alexis Barbey (L). Je tiens à vous dire tout d'abord que mon intervention n'engage que moi et ne représente absolument pas un point de vue partagé par le groupe libéral. Je ne suis pas propriétaire de chien, même si j'aime bien les toutous, mais je ne peux pas m'empêcher de m'interroger quand je constate que nous avons débattu, cet après-midi, pendant dix à douze minutes de la proposition PR-433, qui concerne un investissement de plus de 3 millions pour la rénovation d'un immeuble, et que, ce soir, nous en sommes à peu près à un quart d'heure de discussion sur les déjections canines en ville de Genève. Je trouve que nos priorités sont à la mesure de nos préoccupations... Elles peuvent paraître un peu futiles, en particulier aux yeux de nos électeurs. Pour cette raison, si la Ville de Genève, qui s'est déjà dotée d'un plan piéton, veut absolument se doter d'un plan caca, qu'elle le fasse, mais qu'elle le fasse vite!

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- réétudier de manière plus circonstanciée les espaces de liberté pour chiens définis comme tels selon le plan (soit les espaces dévolus aux chiens sans laisse toute l'année), de manière à réserver ces espaces prioritairement aux personnes plutôt qu'aux chiens;
- redéfinir les moyens mis en œuvre pour faire respecter par les propriétaires de chiens les espaces dévolus aux chiens, notamment en faisant appliquer strictement le règlement en la matière et en augmentant drastiquement le montant des amendes pour les salissures canines et en distribuant systématiquement les plaquettes éditées par la Ville de Genève à l'intention des propriétaires de chiens;
- présenter pour approbation les futurs plans au Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Je vous signale qu'à la demande de M. le maire, Manuel Tornare, et du président de la commission sociale et de la jeunesse, M. Didier Bonny, les rapports P-49 A, P-139 A et P-140 A, ainsi que la motion M-531, inscrits à notre ordre du jour, seront traités demain, en présence des conseillers administratifs.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

7. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M. Roman Juon, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste, renvoyée en commission le 12 avril 2003, intitulée: «Pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement» (M-342 A)¹.

Rapporteur: M. David Carrillo.

Lors de sa séance plénière du 12 avril 2003, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-342 à la commission de l'informatique et de la communication. Celle-ci l'a étudiée lors de sa séance du 3 mai 2004, sous la présidence de M. René Winet, ainsi que lors de ses séances des 27 septembre 2004, 14 et 28 février 2005, sous la présidence de M. Christian Zaugg.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Sandrine Vuilleumier, Laurence Schmidlin et Julie de Dardel, avec les remerciements du rapporteur.

Rappel de la motion

Considérant:

- que l'information sur les questions ayant trait au domaine bâti, à l'aménagement du territoire et à l'environnement fait défaut dans le canton de Genève;
- que l'architecture est mal perçue par le public et que, par voie de conséquence, on ne parle que d'économie à son propos;
- qu'une grande partie des villes européennes ont créé de tels établissements et que Lausanne en a fait de même;
- qu'il serait judicieux de créer un tel lieu pour permettre des débats, de monter des expositions concernant les projets d'architecture et d'aménagement du territoire, etc.;
- que ce lieu devrait accueillir la population, particulièrement les écoliers et les étudiants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre l'initiative de la création d'une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, et de constituer un groupe de travail formé des services concernés de l'Etat, en particulier le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement,

¹ «Mémoires 160^e année»: Développée, 6566.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

les associations professionnelles de la construction et de la défense du patrimoine bâti, les écoles de formation professionnelle concernées, avec pour mission la réalisation conjointe de ce projet avec le Canton.

Séance du 3 mai 2004*Audition de M. Roman Juon, motionnaire*

En préambule, le motionnaire indique que la motion M-342 est une idée inspirée des réalisations de Villes comme Amsterdam, Zurich et Lausanne. Elle a pour objectif d'améliorer la compréhension des projets d'architecture et d'urbanisme. L'exposition des études et des plans offrirait une meilleure lisibilité de l'évolution de la ville et du domaine bâti.

Des projets architecturaux sont actuellement présentés dans les locaux d'Artamis, anciens bâtiments des Services industriels de Genève. Il est regrettable que les concours soient réservés à des professionnels avertis et que ces expositions ne drainent en réalité qu'assez peu de monde. Cet état de fait est accentué par le caractère peu accueillant du lieu, sa décentralisation et le manque de signalisation.

La tente de la Ville, qui n'est pas suffisamment utilisée, pourrait constituer une infrastructure mobile simple d'emploi puisqu'elle peut être montée par la Voirie. Il faudrait certes prévoir et financer une surveillance du site, mais le lieu ainsi créé serait modulable, déplaçable et plus proche de la population.

On peut citer deux exemples concrets pour lesquels une maison de l'architecture pourrait jouer un rôle: le projet du Jardin des Nations, qui nécessiterait une valorisation de sa visibilité, et la Semaine de l'architecture, qui devrait bénéficier d'une meilleure communication.

D'autres mesures visant à améliorer la perception des créations architecturales et urbanistiques peuvent être envisagées, comme informer les jeunes dans les écoles afin de les sensibiliser aux questions posées par l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Le motionnaire reconnaît ne pas avoir d'idée des moyens à engager pour créer la maison de l'architecture. En outre, le choix du lieu reste ouvert.

Pour finir le préambule, le motionnaire propose qu'une petite délégation de personnes connaissant bien les problèmes de l'architecture et en passe de prendre leur retraite puisse être formée pour développer les projets de communication.

Un commissaire indique que les mesures proposées permettraient de diminuer les blocages et d'éviter les recours qui s'opposeraient non seulement aux

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

projets architecturaux mais aussi aux plans localisés de quartier (PLQ). Il se demande cependant si le citoyen parviendra à s'intéresser par lui-même aux projets présentés. Le commissaire serait plutôt favorable à une solution publicitaire (des encarts dans la presse, par exemple). Il craint aussi que la proposition ne soit en définitive assez chère et il revient sur l'idée d'une tente qui pourrait aisément être déplacée.

Le motionnaire reconnaît qu'il est nécessaire d'aller vers les gens. Le choix du lieu est important dans ce contexte. A son avis, Artamis n'est pas un lieu propice. Pour attirer le public, il faudrait un emplacement au centre-ville. Néanmoins, il reste nécessaire d'engager une démarche en faveur de la culture architecturale, même si celle-ci devait se réaliser avec moins d'exigences. Il précise encore qu'il s'agit là d'une question régionale et qu'il y a toujours un projet ou un chantier en cours.

Pour répondre à un commissaire qui évoque la maquette de la ville, le motionnaire admet que le projet soutenu pourrait fournir un lieu pour l'exposer ou la conserver.

Une commissaire évoque l'Infomobile que la Ville pourrait peut-être encore posséder: transformé, ce véhicule répondrait autant à certaines exigences qu'aux contingences économiques.

Le motionnaire considère que cela constituerait une solution complémentaire.

Aux commissaires qui sollicitent des précisions (notamment au sujet de la fréquentation du public et de l'effectif du personnel) sur les maisons de l'architecture de Bâle, Lausanne et Zurich, le motionnaire propose que l'on s'adresse à ces institutions pour les obtenir.

Le président remercie M. Juon.

Discussion de la commission

Un commissaire (AdG/SI) indique qu'il trouve la motion intéressante, notamment parce que des projets similaires ont déjà été réalisés dans d'autres villes. Il cite l'exemple du tram de Meyrin et il indique que, pour ce projet, les plans ont été présentés lors d'une séance unique alors qu'ils auraient dû être consultables durant plusieurs mois. Il insiste sur la nécessité de savoir comment ça se passe ailleurs, ce qui implique d'écrire des courriers et de demander des auditions.

Un commissaire (Ve) trouve également que la motion est intéressante, d'autant plus que la communication n'est pas optimale et que la population demeure mal informée. Selon lui, le site d'Artamis n'est pas idéal, mais il serait

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

améliorable. Il émet ensuite des réserves sur les coûts engendrés par cette motion (acquisition d'un lieu et frais d'exposition). Il remarque encore que la taille de l'Infomobile n'est pas compatible avec l'usage proposé. Il précise que cette motion soulève un problème de fond, sans pour autant lui apporter la bonne réponse. Il pense que la motion cherche surtout à ouvrir le débat.

Une commissaire (DC) annonce qu'elle a suivi le même raisonnement et qu'une telle proposition serait intéressante si la période économique était favorable. Elle ajoute qu'il n'en demeure pas moins qu'il faudrait trouver une solution pour améliorer la communication à propos des questions d'aménagement. Le recours à l'Infomobile ne devrait pas être négligé, bien qu'il ne constitue pas une solution suffisante. Il lui semble pourtant qu'il ne faudrait pas se prononcer sur cette motion, car ce n'est pas une priorité actuellement.

Le président rappelle que la motion englobe deux demandes: d'une part, la création d'une maison de l'architecture et, d'autre part, la création d'un groupe de travail.

Un commissaire (L) indique qu'il ne partage pas l'avis de la commissaire (DC) précédente. Pour lui, les objectifs visés par la motion tendraient, en effet, à offrir un soutien tant aux promoteurs qu'à la Ville dans la poursuite de ses projets de construction. Il ajoute que le temps qui pourrait être gagné favoriserait la relance du bâtiment. Il propose de s'interroger sur le matériel à disposition et de faire preuve d'imagination.

Une commissaire (T) revient sur l'exposition permanente de la maquette de la ville. Elle indique que celle-ci mesure au moins 10x8 m et qu'elle n'est pas facilement démontable. Elle ajoute qu'il serait difficile de la manipuler pour présenter des PLQ. Elle propose de réfléchir à des moyens différents tels que l'audiovisuel, l'informatique ou l'internet. Il s'agirait de disposer, par exemple, des bornes internet ou de projeter des vidéos dans des lieux centralisés. Elle ajoute qu'elle ne pense pas que l'on puisse trouver facilement un lieu pour y créer une maison de l'architecture. Selon elle, il s'agit d'un beau rêve, malheureusement trop compliqué à réaliser, compte tenu des contraintes financières et immobilières.

Un commissaire (L) déclare qu'il faudrait obtenir de plus amples informations et proposer des auditions. Il pense que l'amendement du texte de la motion serait une manière légère et intelligente de parvenir à une solution.

Une commissaire (DC) attire l'attention sur la diffusion de l'information: il faudrait que celle-ci parvienne aux personnes et non que les gens doivent se déplacer pour y accéder. Elle propose de s'interroger sur une approche plus pédagogique qui irait à la rencontre de la population et elle suggère la mise en place, dans des lieux publics, de panneaux légers en plastique.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Un commissaire (AdG/SI) évoque la possibilité de tenter une expérience ponctuelle dans un quartier. Celui de Saint-Gervais serait idéal puisque la Ville y possède de nombreux bâtiments et que des rénovations et des projets y sont en cours. Il propose de se servir de la Maison de Saint-Gervais pour organiser une exposition permanente et diffuser l'information comme cela avait été fait aux Grottes.

Un commissaire (Ve) se dit sensible aux arguments de la commissaire (DC). Il rappelle, en outre, l'existence de l'Arcade municipale d'information, proche de Saint-Gervais, qui est bien utilisée. Cela permettrait d'éviter des doublons et de ne pas aborder le problème seulement sous l'angle de l'architecture.

Après quelques interventions supplémentaires de plusieurs commissaires pour décider de la suite des travaux de la commission, la commission se met d'accord pour auditionner d'abord M. Ferrazino. (*M. Ruffieux sera auditionné à la place de M. Ferrazino. Note du rapporteur.*)

En outre, le président propose de se renseigner auprès des responsables des maisons de l'architecture de Lausanne, Zurich et Bâle.

Séance du 27 septembre 2004

Audition de M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève

Avant de répondre aux questions des commissaires, M. Ruffieux fait les commentaires suivants.

Il constate que, depuis de nombreuses années, différentes tentatives qui vont dans le sens de la motion ont été menées. Par exemple, un groupe d'architectes dont il faisait partie a créé, en 1995, le Forum de l'architecture de Genève (FAG). Il s'agissait d'essayer de mettre en place un lieu de rencontres entre les architectes et la population afin que celle-ci puisse comprendre la création architecturale et appréhender la mutation de la ville. Le FAG existe toujours; il a eu quelques succès au travers des expositions et des rencontres qu'il organisait. Toutefois, son fonctionnement était rendu possible grâce à des forces bénévoles (des architectes qui donnaient de leur temps libre) et, comme souvent, ce furent toujours les mêmes personnes qui s'engageaient. En outre, les moyens ont également fait défaut. Le FAG fonctionnait grâce aux cotisations des membres et, quelquefois, à des subventions de l'Etat, de la Ville ou de l'Intergroupe des associations d'architectes du canton de Genève (Interassar). Bien que les besoins d'un tel forum fussent là, le succès escompté n'est pas venu.

Par la suite, des maisons de l'architecture ont été créées à Bâle, Zurich et Lausanne; elles rencontrent beaucoup de succès et permettent de rassembler et

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

de promouvoir l'urbanisme et l'architecture. A Genève, le Carrefour de l'architecture avait été mis en place à la Maison de l'Europe, sise autrefois à la villa Moynier, en collaboration avec le directeur de cette dernière; on y organisait des débats et des conférences. Cette expérience a duré jusqu'à peu avant la fermeture de la Maison de l'Europe.

Le succès d'autres projets indique combien il est important de développer quelque chose de concret autour des questions de l'urbanisme et de l'architecture; on compte notamment la Semaine de l'architecture, qui a lieu tous les deux ans et rassemble les institutions qui touchent à l'architecture et la Ville. Genève joue d'ailleurs un rôle fédérateur; elle a permis de réunir notamment l'Ecole d'ingénieurs, la Fondation Braillard et l'Institut d'architecture, avec l'ambition de créer un événement.

La Fédération suisse des architectes (FSA) a également lancé un projet, qui est de faire passer des architectes dans des classes afin de faire appréhender l'architecture différemment par les étudiants. Il ne sait pas ce qu'il en est de ce projet à ce jour.

Le constat est qu'il y a partout des bonnes volontés et des gens, tant au niveau des professionnels que des collectivités, mais pour qui il manque quelques moyens et un lieu pour que leurs projets tiennent la route.

Personnellement, il pense qu'une maison de l'architecture est nécessaire; l'intérêt manifesté pour l'architecture lors des Journées du patrimoine mais aussi le succès que remportent les visites de bâtiments lors de la Semaine de l'architecture sont des preuves. Les gens sont contents de recevoir des explications par les architectes eux-mêmes sur leur démarche et leurs projets.

Un commissaire demande si la maison de l'architecture doit être l'affaire de la commune uniquement ou le fait d'une collaboration entre privé (par exemple une association d'architecture) et public.

M. Ruffieux pense que le mélange privé-public est indispensable. C'est ce qui permettra de rassembler toutes les personnes intéressées autour de ce projet. On peut envisager de créer une fondation de la maison de l'architecture. Les associations professionnelles, le Canton et éventuellement les écoles d'architecture doivent se joindre à cette réalisation.

Au même commissaire, qui s'enquiert du succès des maisons de l'architecture des villes de Lausanne, Bâle et Zurich, M. Ruffieux répond que celle de Bâle (qui représente le projet le plus avancé) rencontre un très grand succès. Il est moins au courant pour ce qui concerne Lausanne et Zurich.

Au même commissaire qui demande si, au regard des piètres finances de la Ville, il est pertinent de mettre en place maintenant ce genre de projet ou bien

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

de le réaliser plus tard, M. Ruffieux répond que ce projet peut être mis sur pied modestement en aidant les groupements qui existent déjà à démarrer quelque chose; puis, en fonction du succès et de meilleures finances, on pourrait développer le projet.

Au commissaire qui demande quel intérêt représente une telle réalisation pour la Ville, M. Ruffieux répond que la Ville joue un rôle important dans le modelage de la cité, tant au niveau de l'urbanisme que celui de l'architecture. Ce projet lui permettrait d'avoir un lieu de débat qui, ainsi officialisé, pourrait toucher un plus large public. Les gens prendraient l'habitude d'y aller. Les concours organisés par la Ville rencontrent toujours beaucoup de succès, mais leurs résultats intéressent plus les architectes que le grand public. Il s'agirait de trouver un moyen pour atteindre la population plus que les professionnels. Genève pourrait créer ce lieu et insuffler ce dynamisme.

Au commissaire qui s'enquiert de la qualité de la communication des projets architecturaux de la Ville, M. Ruffieux répond que les projets sont bien communiqués. Lorsqu'un projet est mis au concours, la Ville en fait suffisamment part pour que de nombreux architectes y participent. De plus, les jurys sont composés en partie de représentants d'associations de quartier et d'associations non professionnelles; la population doit donc être tenue au courant. Des plaquettes sont réalisées et des expositions ont lieu, et ce pour chaque projet. Néanmoins, les débats attirent peu l'intérêt du grand public. La population, en général, a peur de se confronter à des expositions où ne se trouvent que des professionnels; il faut reconnaître que les architectes usent parfois d'un langage quelque peu abstrait pour un public non initié. Pour combler ce fossé, il faut trouver une manière d'aborder l'architecture et de présenter les projets. Un lieu de rencontres bien structuré et équipé au niveau de la communication serait un atout pour dépasser cette gêne.

Au commissaire qui demande en quel lieu en particulier on pourrait accueillir cette maison de l'architecture, M. Ruffieux répond que, actuellement, c'est à Artamis qu'ont lieu les expositions temporaires qui présentent les concours; toutefois, le site lui semble un peu décentré pour une maison de l'architecture. Lorsqu'il était question du Forum de l'architecture, il avait avancé l'idée des Halles de l'Ile; cela aurait permis de faire le lien avec la librairie d'architecture et d'être un lieu de rencontres, en tous cas pour commencer. L'idéal serait le bâtiment du pont de la Machine, qui appartient aux Services industriels de Genève, qui ont encore des velléités de confier le lieu à M. Hayek pour y exposer des montres. Quoi de mieux pour parler d'architecture que d'être situé en plein centre-ville?

Un commissaire demande à M. Ruffieux s'il imagine la maison de l'architecture comme présentant le patrimoine genevois et se référant, par conséquent, à la fois aux projets en cours, à ceux existants et aux visions futures.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

M. Ruffieux répond affirmativement. Dans l'architecture, le passé est constamment présent puisque l'on n'intervient jamais en terrain vierge, et le futur est également toujours pris en compte, notamment par rapport à la problématique du développement durable.

Le même commissaire relève que, lorsqu'une demande de crédit d'investissement est déposée, celui-ci comprend toujours un crédit pour la communication.

M. Ruffieux répond qu'actuellement aucune demande de crédit n'est déposée pour faire de la communication globale, pour l'organisation de débats, par exemple. A chaque fois, un crédit dévolu à la communication ne concerne qu'un projet précis et non pas pour communiquer sur la Ville.

Le même commissaire demande si un tel outil de communication permettrait d'éviter des campagnes mensongères, qui résultent d'incompréhensions et engendrent des confusions, et d'assurer une meilleure information, plus objective, auprès du public.

M. Ruffieux croit que chacun est ouvert à la construction de la ville tant que cela ne se produit pas devant chez lui. Il aimerait être optimiste et se dire qu'à terme on dépassera cet égoïsme, mais il pense que changer les mentalités passe par l'école; c'est là, en s'adressant aux enfants, qu'une meilleure perception de l'urbanisme peut être espérée.

Concernant Artamis, un commissaire demande quelle est la fréquence de visite des lieux, comment se répartit la collaboration entre professionnels et public, et quelle est la durée d'occupation dans le temps des expositions.

M. Ruffieux répond que les concours et expositions se succèdent à Artamis à un rythme très régulier, sauf en été; et lorsque ce n'est pas la Ville qui y présente quelque chose, celle-ci met l'espace à la disposition de l'Etat pour ses concours (contre le règlement des divers frais, dont l'électricité). Les sujets traités lors de ces expositions sont très divers; il peut s'agir du concours d'une école, ce qui attire beaucoup de monde puisque cela concerne les élèves, les parents, les professeurs. Il est évident, par contre, que le concours pour les bacs d'orangerie n'intéresse que peu de personnes. Le dernier concours présenté concernait le Foyer de Sécheron et il a attiré beaucoup de monde. Le succès est plus ou moins au rendez-vous selon l'ampleur du problème soulevé et les tensions politiques qui surviennent dans le quartier concerné. Artamis dispose d'une surface d'exposition d'environ 500 m² (au rez et aux premier et deuxième étages).

Au commissaire qui veut également savoir quelle est la taille souhaitée pour la maison de l'architecture à Genève, M. Ruffieux répond qu'une taille raisonnable serait de 200 à 400 m².

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Au président qui demande quelle est la taille de la maison d'architecture de Bâle (qui est une ville de taille équivalente à Genève), M. Ruffieux répond qu'elle occupe au moins trois étages d'un bâtiment situé en vieille ville; cela doit peut-être faire 600 m².

Un commissaire est surpris que l'on considère le site d'Artamis comme décentré, surtout dans une ville qui n'est pas très grande et dans laquelle on développe les transports publics. Il lui semble que le problème de cet endroit porte simplement sur la signalétique (qui est peu claire) et sur l'aménagement de son accès.

M. Ruffieux reconnaît que le lieu est glauque, que son accès n'est pas lisible et que cela ne donne pas envie d'y aller. Il espère beaucoup que le site retrouve un cadre plus convenable; pour ce faire, il aimerait y réaliser quelques travaux, par exemple refaire les façades.

Un commissaire a de la peine avec le mot «maison», qui représente une structure assez importante. En pensant à commencer avec quelque chose de plus léger, il demande à M. Ruffieux si, dans le cadre de ses compétences, il pourrait envisager de déloger, proposer et développer les activités qui se passent à Artamis dans un autre emplacement. Cela permettrait de développer une philosophie de la maison de l'architecture pour obtenir ensuite plus de soutien de la part du Conseil municipal autour d'un tel projet.

M. Ruffieux n'est pas d'avis que la municipalité procède ainsi. Si l'on veut avoir un certain succès dans ce domaine, il faut qu'il y ait un accord entre les personnes concernées par l'architecture – dont les associations professionnelles – et écouter ce que tous désirent. En outre, il ne pense pas que celles-ci souhaiteraient que cela se fasse à Artamis.

Un commissaire explique qu'à Lyon une péniche accueille les Berges du Rhône et remplit le rôle d'un forum de rencontres. Il demande si personne n'a pensé à utiliser un moyen plus simple qu'une maison entièrement dédiée à l'architecture dont l'investissement est coûteux.

M. Ruffieux répond que, autrefois, un bus de la concertation allait présenter dans les quartiers des projets qui les concernaient. Mais ce n'est pas dans un bus que des débats sur l'urbanisme et l'architecture peuvent avoir lieu. Pour des événements ponctuels, on pourrait penser à utiliser des infrastructures existantes comme les maisons de quartier, mais la force de la maison de l'architecture est justement de pouvoir fédérer autour d'un lieu et d'être le symbole de tout ce qui est en relation avec le domaine de l'urbanisme et de l'architecture. C'est ce qui ressort, d'ailleurs, des visites de Lausanne et Bâle.

Au commissaire qui demande quelle pourrait être la collaboration avec les écoles d'architecture et le Canton, M. Ruffieux répond que l'Ecole d'ingénieurs de Genève organise régulièrement des expositions et des débats sur l'architec-

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

ture; le problème est que ceux-ci ne concernent que les professionnels et les étudiants. Ce n'est pas un lieu de débat avec le public. La population ne s'y rend pas, car elle pense qu'on ne s'adresse pas à elle. Ce n'est pas un lieu neutre; il est connoté et le pas ne se fait pas. Toutefois, il pense que ces écoles seraient sans doute disposées à être membres et à participer à une maison de l'architecture.

Le même commissaire, pensant à un éventuel emplacement pour la maison, demande à qui appartient le manège de Saint-Léger. M. Ruffieux répond qu'il appartient à l'Etat et qu'on y trouve notamment le parking du Conseil d'Etat.

Le même commissaire demande si, à l'occasion d'anciens projets comme le Forum de l'architecture, des contacts avaient déjà été pris avec ces différentes institutions genevoises.

M. Ruffieux répond que, dans le cadre du forum, les institutions suivantes participaient: la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), le Groupement d'architectes à Genève, l'Interassar, l'EPFL, la Fédération suisse des architectes (FSA), la Fédération de l'urbanisme, *Faces – Journal d'architecture*, l'Institut d'architecture de Genève, l'Ecole d'horticulture, l'Ecole des arts visuels, l'Ecole d'ingénieurs ainsi que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville. Un travail de base existe déjà. A son avis, ces gens seront tout à fait disposés à y participer à nouveau.

Un commissaire suggère que l'on propose à M. Hayek de sponsoriser une des salles du pont de la Machine, qu'il mettrait à disposition pour l'architecture.

Discussion et vote de la commission

Le président a noté qu'il y avait, d'une part, une demande pour recevoir des informations sur les projets similaires réalisés à Lausanne, Zurich et Bâle et, d'autre part, une proposition d'audition des représentants du Forum de l'architecture de Genève.

Une discussion s'ensuit dans laquelle des commissaires viennent à proposer différentes auditions. La raison de ces propositions peut être résumée au désir de savoir s'il y aura des partenaires autour du projet présenté dans la motion ou si la Ville sera seule.

Dans la discussion, un certain nombre de commissaires s'accordent à valoriser et rendre plus accessible Artamis (tant qu'il est un espace d'exposition).

En fin de discussion, le président propose de se renseigner et de demander de la documentation auprès de Bâle, Lausanne et Zurich par courrier, ainsi que de s'adresser au Forum de l'architecture de Genève. Ce mandat est accepté à l'unanimité des membres présents. (*Voir documents en annexe.*)

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

L'audition du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est également acceptée à l'unanimité des membres présents. (*La commission renoncera implicitement à cette audition. Note du rapporteur.*)

Séance du 14 février 2005

Audition des représentants du Forum de l'architecture: M^{me} Garcia Forster, présidente du forum, M. Simonet, professeur à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève et directeur de la revue d'architecture Faces, M. von Düring, architecte à l'EPFL-SIA, M. Böcklin, architecte, et M. Mumenthaler, membre du comité des architectes SIA

Les personnes invitées commencent leur intervention par la projection d'un document de présentation. (*Voir un extrait de ce document en annexe.*)

M^{me} Garcia Forster explique que leur groupe avait déjà formulé une proposition de création de forum il y a quelque temps et que la motion M-342 concorde tout à fait avec ce projet initial. L'idée est de mettre sur pied un lieu dans lequel seraient regroupées différentes activités créant une synergie autour des pré-occupations au sujet du domaine bâti et de l'environnement. Elle souligne que l'architecture est de plus en plus débattue et qu'il apparaît nécessaire de créer un lieu au cœur de la cité pour mener ce débat, exposer, etc. Les bâtiments des Halles de l'Île bénéficient d'une situation privilégiée et demandent une réaffectation et une dynamisation de leurs activités. Il est apparu que cet emplacement représente un point de connexion fort entre différents lieux culturels situés à proximité du Rhône: l'Usine, le Bâtiment des Forces-Motrices, le pont de la Machine, le Mamco, le Théâtre Saint-Gervais.

M. Simonet explique qu'il a eu la possibilité d'entamer un certain nombre d'initiatives pour sensibiliser la population genevoise à la question de l'environnement bâti, notamment par le biais des semaines de l'architecture. Il s'agit concrètement d'activités «monstratives» et démonstratives sur les bâtiments de Genève et sur la question plus large de la ville et de la dimension urbaine. En Espagne et en France, ce type de maisons de l'architecture existe et engendre un véritable dynamisme.

M. Böcklin souligne, quant à lui, l'utilité de mettre en contact les architectes et les utilisateurs. Il explique que l'architecture, comme la médecine ou l'environnement, touche un enjeu plus fondamental qu'une simple prestation de service. Il ajoute que les architectes construisent pour la société et que tout seuls ils ne sont rien. Ce forum peut devenir une place neutre pour ouvrir ce débat. Il termine par dire que le budget peut tourner en lien avec la librairie d'architecture et le restaurant. Le fait qu'une structure existe déjà dans ce lieu diminue les coûts.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

M. Mumenthaler relève que Barcelone, où il se rend souvent, est une ville très touristique qui fourmille de projets et qui développe un marketing très fort, notamment au niveau culturel. Il remarque que cela manque un peu à Genève, car on y souffre d'un problème de communication. Il pense que ce forum pourrait jouer ce rôle en ouvrant la discussion sur les projets qui façonnent la ville. Ce lieu a été imaginé comme très ouvert. Il a organisé, il y a trois ans, un petit festival de cinéma sur Genève qui a eu beaucoup de succès. Les spectateurs étaient enthousiastes de voir leur ville à l'écran. Il existe un véritable intérêt du public pour découvrir Genève autrement. Il lui semble regrettable que le manque de lieu les empêche de poursuivre ce type de travail.

M. von Düring ajoute qu'il existe, à Berlin, une galerie d'architecture qui est un bar et qui permet la rencontre des architectes avec le public. Un tel espace manque à Genève. Il pense que ce lieu devrait ouvrir la communication entre le public et les architectes, et non entre les professionnels. En Suisse, de tels espaces existent déjà, notamment à Zurich, Bâle et Lausanne.

Un commissaire, qui est également motionnaire, intervient pour évoquer la possibilité pour la TV Léman bleu de couvrir les projets d'architecture à Genève.

Au commissaire qui demande quelle est la différence entre le Forum de l'architecture et la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève (FAI), M. Mumenthaler répond que le forum ne veut pas être un groupe corporatiste défendant les intérêts de la profession, mais un lieu de communication avec le public.

Ce même commissaire souhaite obtenir des informations sur la Maison de l'architecture de Bâle. M. Böcklin explique qu'il s'agit d'une institution plus ancienne et assez différente du forum genevois. Elle fonctionne comme musée d'architecture, où ont lieu principalement des expositions et des conférences.

Pour ce même commissaire, relevant que la maison de Bâle a un financement exclusivement privé, M. Böcklin explique que les deux villes sont assez semblables, mais qu'à Genève les institutions internationales ne jouent pas le même rôle que l'industrie chimique à Bâle. Cette industrie finance traditionnellement la culture, alors que les institutions internationales basées à Genève n'en ont pas la motivation.

Le même commissaire mentionne deux projets pour lesquels la Ville a fait un effort de communication: la rade et l'espace Sécheron. Il demande ce qu'ils en ont pensé.

M. Mumenthaler répond qu'il y a de bonnes et de moins bonnes initiatives; ce qui est dommage, c'est que tout ne soit pas regroupé, parce que les gens ne s'arrêtent pas lorsque tout est dispersé.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

M. Simonet affirme que les gens ne savent parfois même pas comment trouver les lieux d'exposition.

Un commissaire affirme qu'il aime Genève, mais il constate qu'il existe un désamour des Genevois pour l'architecture de la ville. Il remarque également qu'il y a peu de bâtiments de renommée internationale. Il se demande ce qui pourrait être mis en avant dans ce lieu.

M^{me} Garcia Forster pense que le mot «désamour» n'est pas correct. Elle répète que ce projet vise à créer un lieu identitaire que tout le monde commencera à connaître progressivement. Elle ajoute que cet espace permettra une centralisation des informations, en sortant des jugements de valeur subjectifs, pour permettre le dialogue.

M. Böcklin fait remarquer que Genève possède un patrimoine extraordinaire mais méconnu. Il constate qu'il y a foule lors des journées du patrimoine et que les habitants y portent un véritable intérêt. Il signale que la beauté de la ville vient de ses bâtiments.

M. Mumenthaler remarque que, chaque fois qu'un projet sort de l'ordinaire à Genève, on le fait capoter et qu'il faut constater qu'il y a un problème à ce niveau. L'architecture a besoin du soutien des citoyens. Il mentionne, en outre, qu'à Barcelone les répercussions de ce dynamisme ont permis de revaloriser entièrement le patrimoine immobilier de la ville.

Au président qui demande si des projets aussi bien publics que privés pourront être accueillis dans ce lieu, M^{me} Garcia Forster répond par l'affirmative et précise qu'il s'agit d'un instrument de communication entre les pouvoirs publics, les urbanistes et les architectes. Leur volonté est de concevoir un lieu ouvert et indépendant jouant le rôle de courroie de transmission.

M. Mumenthaler signale que les architectes ne sont pas les seuls à vouloir se faire entendre et que de nombreux groupes ou services liés à la Ville et à l'Etat ont intérêt à se faire connaître.

M^{me} Garcia Forster rappelle que la Ville a donné des subventions pour créer le forum et monter quelques expositions. Elle souligne que, pour continuer à faire vivre cette dynamique, il faut une volonté politique.

Pour répondre à une commissaire qui s'interroge sur le financement du forum, M. Mumenthaler indique qu'une vingtaine d'acteurs pourraient se joindre au projet et y participer financièrement. Il ajoute que des entreprises souhaitant développer le secteur de la construction pourraient également être associées, car la mise en place de ce lieu est dans leur intérêt. M. von Düring souligne, à ce propos, que plusieurs entreprises sont déjà intéressées. Il remarque qu'à Lausanne seul le lieu est mis à disposition par les pouvoirs publics.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

M. Böcklin déclare que monter des expositions coûte effectivement très cher, mais qu'on peut faire des économies en se greffant sur la librairie. Il est possible de commencer par quelque chose de très modeste, une structure de base étant pour eux l'essentiel.

Un commissaire salue cette initiative et exprime sa satisfaction d'entendre qu'il est possible de commencer petit, à l'heure où il est sans cesse question de mégaprojets de 20 ou 30 millions. Il demande si le forum compte organiser, sur le modèle de la Nuit de la science, une Nuit de l'architecture.

M. Mumenthaler pense que c'est une bonne idée.

M. Simonet rappelle que des semaines de l'architecture ont été organisées avec beaucoup de succès par le passé et que le bilan de ces manifestations était excellent, tout comme celui des journées du patrimoine. Le terme de «désamour» (mentionné précédemment) lui paraît mal approprié, mais il parlerait plutôt de méconnaissance. Le patrimoine doit être mis en valeur, transformé, adapté. Il souligne que cette question concerne les citoyens et pas seulement les professionnels. Il mentionne également qu'une faculté du développement durable voit le jour à l'Université de Genève et que cette question du bien-être urbain est au cœur des questionnements actuels.

Au commissaire qui relève que la Ville de Zurich expose sa maquette et que celle-ci est somptueuse, M^{me} Garcia Forster répond que le forum pourrait être le lieu d'exposition de la maquette de Genève.

M. Böcklin affirme que les politiciens ne prennent pas toujours la mesure des décisions concernant l'architecture. Il souligne que les élus suisses alémaniques sont mieux formés en la matière. Le forum pourrait aussi être un lieu de formation et d'information pour les politiciens, notamment les élus municipaux. Il pense que la qualité du débat politique autour de l'architecture s'en trouverait améliorée.

M. von Düring signale également que des visites pour les classes pourraient être organisées afin de faire connaître la ville aux jeunes et d'éveiller les consciences.

Le président remercie les collaborateurs du Forum de l'architecture.

Discussion et vote de la commission

La discussion tourne autour de l'opportunité et de l'utilité d'auditionner la FAI. Cette audition est finalement acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission.

Séance du 28 février 2005

*Audition de représentants de la Fédération des architectes et ingénieurs (FAI):
MM. Hopf, Morand et Dunning*

M. Hopf, membre du comité de la FAI, présente ses deux collaborateurs, M. Dunning, qui est chargé de la communication au sein de la FAI, et M. Morand, qui a mené un travail pour le compte de la FAI sur le projet de maison de l'architecture.

M. Hopf commence par préciser que dans le petit panorama des associations genevoises, c'est plutôt le Forum de l'architecture qui est chargé de s'occuper des questions relatives à la maison de l'architecture. La FAI s'intéresse toutefois aussi à ce projet.

M. Dunning explique que la FAI a été créée il y a deux ans dans le but de coordonner et de structurer les activités des différentes associations présentes à Genève, c'est-à-dire la section genevoise de la Fédération des architectes suisses (FAS), la section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), l'Association genevoise des architectes (AGA), l'Association genevoise des ingénieurs (AGI) et l'Association genevoise des géomètres (AGG). Les membres de la FAI sont donc des associations et non des membres individuels. L'objectif de la FAI est également de défendre les intérêts de la profession et de parler d'une seule voix face aux autorités.

M. Hopf relève la multiplicité des acteurs de la promotion de l'architecture à Genève. La création de la maison de l'architecture répond à un véritable besoin. Elle permettrait de créer des synergies avec d'autres structures à Genève et en Suisse, de servir d'espace d'exposition et de réunion et d'ouvrir un débat public sur l'architecture. Cette maison pourrait également remplir un rôle pédagogique auprès des jeunes. Idéalement situés au centre-ville, les locaux devraient correspondre à une surface d'environ 200 à 300 m². Il mentionne que le financement pourrait être assuré par les utilisateurs de la maison, par exemple la Ville de Genève, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, les associations professionnelles et les entreprises de construction suisses. Selon les estimations actuelles, le budget annuel de fonctionnement s'élèverait à 300 000 francs.

Un commissaire souhaiterait obtenir davantage d'informations sur le mode de fonctionnement envisagé et il se demande s'il serait nécessaire d'engager du personnel de la Ville pour gérer ce lieu, notamment pour arbitrer les éventuels conflits de priorité entre les acteurs y prenant part.

M. Morand indique qu'au Forum de l'architecture de Lausanne une personne travaille à temps partiel pour coordonner les activités de ces différents acteurs et

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

pour faire de la recherche de financement. Il souligne que ce système fonctionne très bien et permet d'établir à l'avance le calendrier des expositions de manière à éviter les conflits.

Une commissaire intervient pour demander si la FAI a étudié le potentiel de financement privé et le taux d'occupation éventuel des caisses de pension, comme la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA), qui est impliquée dans de nombreux projets immobiliers.

M. Morand répond que, à ce stade, ils n'ont pas encore fait le tour des différents acteurs et que de nombreux contacts doivent encore être pris. Il indique que la FAI a eu un certain nombre de retours positifs, notamment de la Fondation Braillard et de plusieurs entreprises intéressées par ce projet.

Un commissaire relève que le Musée d'architecture de Bâle est à 100% privé et il demande ce que la FAI attend de la Ville.

M. Hopf répond que la FAI n'avait pas l'intention de solliciter la Ville à ce stade. Dans leur giron d'associations, de nombreuses personnes étaient motivées au départ par la création d'un lieu de rencontre pour les architectes, sous la forme d'un café de l'architecture. La FAI est finalement revenue sur ce scénario plus large, mais un tel projet exige de pousser les études, d'élaborer des budgets plus précis, de les soumettre à divers partenaires, etc. Il indique que la FAI n'a donc pas d'attente à ce jour, mais se trouve plutôt dans un processus d'élaboration.

M. Morand remarque que la Ville est un acteur important de l'architecture à Genève et il lui semble capital qu'elle participe à ce genre de démarche.

Pour répondre à un commissaire qui désire des informations sur le lieu envisagé, à l'exclusion des Halles de l'Ile, M. Morand répète que ce lieu devrait être le plus central possible, notamment afin de toucher des personnes venant d'ailleurs en Suisse et de l'étranger. En effet, dans de nombreuses villes européennes, les maisons de l'architecture centralisent l'information et renseignent le public sur les différentes manifestations organisées. Les Halles de l'Ile ont été évoquées, tout comme l'actuel Musée de l'automobile à côté du Mamco, ainsi que d'autres lieux au centre-ville.

M. Hopf relève qu'un lieu excentré présente le risque de tomber dans le *star system*, avec des expositions très tapageuses. On a plus besoin d'un lieu de débat sur l'architecture au quotidien, avec des gens qui se préoccupent de ce qui se passe dans leur ville ou dans leur quartier. L'intégration de cette maison de l'architecture dans la ville est donc primordiale.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe déjà à Genève des activités de relation publique pour l'architecture, comme les cafés architecturaux ou les opéra-

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

tions de sensibilisation auprès des enfants. Il demande encore s'il est exact que l'Ecole d'architecture de Genève n'a gardé qu'une formation de 3^e cycle, les 1^{er} et 2^e cycles ayant été transférés à Lausanne.

M. Hopf répond d'abord que cette question est en plein bouleversement. Actuellement, il existe encore une formation de 2^e cycle à Genève, le 1^{er} cycle ayant été transféré à Lausanne. La nouvelle faculté de l'Université de Genève devrait englober l'Institut d'architecture, mais tout reste encore extrêmement flou.

M. Morand indique que Lausanne est pionnière en matière de visites pédagogiques, puisqu'elle a un bureau spécialisé qui fait ce travail dans les écoles. Il lui semble que cela n'existe pas encore à Genève, en dehors des visites de chantiers organisées par la SIA.

M. Hopf précise que de nombreux acteurs proposent régulièrement des manifestations, des expositions et des conférences dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture. Tous ces gens dépensent ainsi passablement d'argent. Si on pouvait rassembler l'ensemble de ces partenaires et réunir une bonne partie de ces budgets déjà existants, le problème du financement de la maison de l'architecture serait partiellement résolu.

Un commissaire demande s'il ne serait pas plutôt envisageable que la FAI trouve elle-même un lieu et que la Ville paie une location pour ses expositions, de manière à donner une base privée à ce projet.

M. Dunning indique que la FAI a étudié la possibilité de gérer elle-même cette maison de l'architecture. Il précise que la FAI fonctionne avec les cotisations de ses membres et dispose de peu de moyens. Si cette motion arrive aujourd'hui, c'est que d'autres personnes sont intéressées. Il ajoute que l'élément crucial de ce projet est l'aspect d'interface qu'il propose avec le grand public et que, dans ce cadre, un partenariat devrait s'établir avec la Ville, l'Etat et tous les acteurs concernés.

Le même commissaire relève que la Ville expose chaque année énormément de projets. Il demande si des calculs ont été effectués pour évaluer combien ces expositions rapporteraient si elles avaient lieu dans cette maison. Il demande si la Ville a déjà manifesté de l'intérêt dans ce sens.

M. Hopf répond que leur groupe de travail n'en est pas là et il souligne qu'il faut d'abord rassembler les partenaires principaux, dont la Ville, pour poursuivre la réflexion.

Un commissaire attire l'attention sur les locaux d'exposition actuels utilisés par la Ville, qui sont situés en bordure d'Artamis. Il se demande si, en termes de

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

complémentarité et de synergie, il serait envisageable d'occuper dans un premier temps ce lieu, en partenariat avec la Ville. Il remarque encore qu'il est relativement aisé de se déplacer à Genève et il demande si tout lieu dans la zone urbaine et suburbaine pourrait leur convenir.

M. Morand répond que le site d'Artamis est extrêmement central, mais que des problèmes d'occupation risqueraient de se poser.

M. Dunning répète que cette notion de centralité est primordiale. Cet espace doit être visible et facilement reconnaissable. Quant au site d'Artamis, cette possibilité ne doit pas être exclue.

Un commissaire demande si la maison de l'architecture pourrait s'intégrer dans le projet BAC+3 au Mamco et si des contacts ont été pris avec le magistrat chargé de ce sujet.

M. Morand indique qu'un certain nombre de contacts ont été établis et qu'une petite plaquette de présentation du projet a été adressée au département de M. Mugny, sans réponse à ce jour. Il souligne que beaucoup de changements s'opèrent dans ce lieu qui paraît sensible, mais qui semble effectivement idéal.

Au commissaire qui voudrait savoir comment la notion d'environnement peut être intégrée à ce projet, M. Dunning déclare que toute une réflexion est menée aujourd'hui autour de cette notion, tant en matière d'environnement construit que d'environnement naturel. Il s'agit d'une véritable prise de conscience auprès du public et des professionnels.

M. Morand souligne que la notion de paysage pourrait également être abordée, ce qui intéresserait probablement d'autres acteurs, notamment le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Le président remercie la délégation de la FAI.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire (L) soutient, au nom de son groupe, l'initiative de la création d'une maison de l'architecture et il fait part de son souhait d'y voir exposée la maquette de la ville dans de bonnes conditions. Il souligne que l'actuel Musée de l'automobile Jean Tua, attenant au Mamco, serait effectivement un lieu idéal. Il souhaiterait donc que la commission auditionne M. Mugny pour lui demander s'il serait d'accord d'y réserver un espace pour la maison de l'architecture, en plus du Centre de l'image contemporaine, dans le cadre du projet BAC+3.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Un commissaire (DC) craint de se substituer à l'exécutif et propose une sorte de moratoire sur cette motion, tout en invitant ses auteurs à se mobiliser pour creuser leur dossier. Il rappelle que les motionnaires ont évoqué l'appel à des entrepreneurs privés pour soutenir leur projet.

Un commissaire (S) et motionnaire remarque que cette motion demande simplement à la Ville de Genève de prendre l'initiative. Il tient à préciser qu'il n'est pas du tout téléguidé par les membres du forum pour «faire passer la Ville à la caisse». Il trouve que le Mamco est effectivement une idée intéressante, mais qu'il n'appartient pas à la commission de dire au Conseil administratif de faire ceci ou cela. C'est au Conseil administratif de prendre l'initiative, même si le rapporteur peut lancer quelques pistes en séance plénière. Il évoque l'idée de proposer à M. Ruffieux, qui va bientôt prendre sa retraite, de mener à bien ce projet. Il exprime enfin sa satisfaction de voir la commission prendre cette motion de manière si positive.

Le président soumet à la commission la proposition d'auditionner M. Mugny.

La proposition d'auditionner M. Mugny est refusée par 4 non (1 DC, 2 AdG/SI, 1 S) contre 3 oui (2 L, 1 R) et 4 abstentions (2 S, 2 Ve).

Le président met ensuite aux voix la motion M-342; elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Annexes:

- Courriel de réponse du Forum d'architecture de Zurich
- Extrait de la présentation du projet de maison de l'architecture lors de l'audition de représentants du Forum de l'architecture de Genève
- Texte de présentation de la Maison de l'architecture de Bâle obtenu sur l'internet à l'adresse www.architekturmuseum.ch (état au 12 juin 2005)

Annexe 1: Courriel de réponse du Forum d'architecture de Zurich

Sent: Friday, October 08, 2004 3:45 PM

Subject: Information Forum Zürich

Dear Mr. Zaugg

FOUNDATION

The Architektur Forum Zürich (AFZ) was founded 1987 by Thomas Boga, Benedikt Huber, Benedikt Loderer, Lorenz Moser, Jakob Schilling, Beate Schnitter und Fritz Schwarz.

It is an association (Verein).

BOARD OF MANAGEMENT (VORSTAND)

There are nine members

Lisa Ehrensperger is the president.

5 are architects, 2 are editors, 1 publisher, 1 landscape architect all of them are working unsalaried (ehrenamtlich)

CHARGE OF ADMINISTRATION

1 person salaried (myself) I am in charge for everything that is needed for the organisation of the AFZ (organisation of the exhibitions and events, public relation incl. press, book keeping etc).

MEMBERS

There are around 700 members, mostly of them are architects, some are other institutions or departments of the Zürich as Amt für Städtebau, Baudirektion des Kanton Zürichs or companies which are involved in the architecture scene as Eternit, Wüst und Partner as example.

There are three possibilities to become a member of the AFZ:

- Favourer (Gönner): annual amount CHF 1'000.00.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

A favourer receive 5 member cards and can hire the rooms of the AFZ once per year for free.

- officemember (Büromitglied): annual amount CHF 500.00

An office member receive 4 member cards and can hire the rooms of the AFZ for CHF 250.00 per year.

- members (for single persons); annual amount CHF 130.00

1 member card and can hire the rooms of the AFZ for CHF 250.00 per year.

all three categories have free entrance to all our exhibitions and events.

SPONSORS

We have 6 companies as sponsors:

Forster Piatti, Holcim, Truninger AG, Zumtobel Staff, Electrolux, Sponagel Baukeramik

Each of them pay CHF 15'000.00/year.

Their logo is on all our letters, invitation cards, our homepage and our annual report. Moreover, they have a small space in the entrance of the AFZ for their own advertisement.

They can hire the AFZ for free three times per year. We offer them a guide through our exhibitions.

BUILDING

The AFZ is located in the middle of the old part of Zürich. The whole AFZ is about 80m² – actually a very small size, therefore we are looking for larger rooms.

PROGRAM

Our focus is on the contemporary architecture specially in Zürich. We organize 4 big exhibitions during more or less 2 months. Most of the exhibitions are for an expert public. One exhibition per year is for a wider public (not only experts). As an example: we showed last years photographs from brasil with the focus on the megacities as Sao Paulo and Rio de Janeiro. This year we had an exhibition regarding the living of old people. This was a very successful exhibition as a lot of older people visit it. Our goal is in showing 'up to date' themes.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Furthermore, we organize a course of lectures. We offer each month young architecture offices the possibility to show their own projects. These speeches are a great success. Years ago we did this with 'old architects' as well. But since two years these older architects are not willing anymore in presenting their work.

Then, we have discussion, as example about the politic of the agglomeration in Switzerland and book openings (Buchvernissagen) as well.

VISITORS

Last year: 3898

The entry to exhibitions is for free

For the events: CHF 8.00 / CHF 4.00 for students and retired persons/members are for free

I could send you our annual report (in German) which shows all the exhibitions and events since the beginning. Moreover our budget (CHF 229'000.00) is listed as well. On our homepage www.architekturforum-zuerich you will find information regarding our recent exhibition and a short description about the AFZ (unfortunately in German only).

I hope this information is of use to you. Please do not hesitate to contact me in case you need further information. I will be back on Tuesday, October 19, 2004.

Sincerely yours,
Claudia Coellen

Architekturforum Zürich
Neumarkt 15
8001 Zürich
mail@architekturforum-zuerich.ch
tel 01 252 92 95
fax 01 262 00 50
www.architekturforum-zuerich.ch

Annexe 2: Extrait de la présentation du projet de maison de l'architecture lors de l'audition de représentants du Forum de l'architecture de Genève**La maison de l'architecture****Constat**

Au moment où le **Conseil de l'Europe** a conféré à l'Architecture son statut spécial de profession d'utilité publique une prise de conscience s'est installée dans diverses villes européennes. L'idée de créer la **maison de l'Architecture** vise à constituer un lieu où sont pratiqués la confrontation, l'échange et la diffusion d'expériences concernant **l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire**.

Agora: lieu de débats

Les **maisons d'architecture**, réels lieux d'échanges et de débat du développement urbain, deviennent les nouvelles « **agora** », théâtre de rencontres entre les acteurs professionnels et le public. Une **maison de l'architecture** à Genève, s'impose aussi comme un nouveau centre régional de l'environnement. Une archive du patrimoine culturel genevois, **un lieu de synergie** d'une nécessaire préoccupation transfrontalière.

Domaine bâti et aménagement du territoire

L'architecture et son cadre environnemental tiennent une place de plus en plus débattue dans le processus de transformation du domaine construit. Concours d'architecture, projets d'aménagement, réhabilitation, conservation du patrimoine, deviennent les arguments forts de la vie de la cité. **Expliquer, débattre, exposer, publier**, autant d'événements incontournables pour une prise de conscience des enjeux du présent, assise de notre futur patrimoine.

Lieux

Le **bâtiment des Halles de l'Île** présente un intérêt prépondérant de par sa situation privilégiée en centre ville et indépendant par rapport aux nuisances d'un environnement fortement motorisé. A la fois île et **point de jonction** entre deux rives, cette isolation peut toutefois avoir un impact négatif quant à son animation. Ces lieux doivent tendre vers une **identité fortement affirmée** et représenter un

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

point de connivence. Cette identité peut se traduire également par une restructuration du site afin d'offrir un **espace unique** dont la centralité serait axée sur une activité de type **café « littéraire »** duquel partiraient des activités culturelles et commerciales. Des passerelles doivent être jetées d'une rive à l'autre en passant par ce lieu afin de le délivrer de son handicap d'impasse.

Réseau

Les Halles de l'Île se trouvent sur une trajectoire culturelle au fil de l'eau qui s'est développée au cours des deux dernières décennies sur plusieurs sites, en commençant par l'**Usine**, investie par la culture alternative, participe très activement à différentes expressions culturelles et des lieux d'échanges. Le **bâtiment des Forces motrices** constitue un jalon supplémentaire pour compléter ce parcours culturel, ce bâtiment continue à jouer un rôle important dans les manifestations culturelles de Genève. Cette trajectoire se prolonge jusqu'au **Pont de la Machine** avec ses activités commerciales et d'expositions. Attaché à ce parcours au fil du Rhône et dans un périmètre d'influence très proche se situe le **MAMCO**, Musée d'art contemporain et sur l'autre rive, le **théâtre de St-Gervais**.

Annexe 3: Texte de présentation de la maison de l'architecture de Bâle obtenu sur internet à l'adresse www.architekturmuseum.ch (état du 12.06.2005)**Le musée d'architecture au centre de Bâle**

L'Architekturmuseum de Bâle est une fondation, un lieu d'exposition à financement privé qui présente en alternance l'architecture internationale et suisse. Depuis sa fondation en 1984, le musée a réussi à s'imposer, grâce à différentes activités, comme une institution culturelle très considérée dans le cadre de l'intérêt croissant du public pour l'architecture. Le programme d'expositions fait apparaître trois vecteurs fondamentaux, l'architecture suisse des modernes classiques constituant l'essentiel: les expositions sur Hermann Baur, Hans Bernoulli, Le Corbusier, Hannes Meyer ou Hans Wittwer mettent en lumière les contributions suisses à la nouvelle architecture et retracent les évolutions historiques. L'architecture contemporaine internationale constitue un deuxième axe. Les expositions de Wiel Arets, Hermann Czech, Frank O. Gehry, Herzog & Meuron, Rem Koolhaas, Rafael Moneo, Luigi Snozzi ou Livio Vacchini donnent un aperçu actuel des positions contemporaines exceptionnelles. Un troisième axe est consacré à différentes régions marginales de l'architecture. Des expositions internationales éclairent d'une part la relation entre les arts plastiques et l'architecture, et abordent d'autre part des thèmes spécifiques comme, par exemple, la photographie d'architecture, le jouet, les tentes ou l'évolution historique des maquettes. Avec cette interprétation très large de la notion d'architecture, l'Architekturmuseum de Bâle occupe une place unique en Suisse.

Les expositions sont l'occasion de publications qui reprennent et documentent les thèmes traités. Outre les visites guidées, chaque exposition est généralement accompagnée de conférences, discussions ou colloques afin d'approfondir la compréhension de l'architecture présentée. L'Architekturmuseum intervient toujours dans les discussions actuelles, s'engage pour certaines préoccupations et prend position d'une manière critique par des pétitions, des présentations actuelles ou sous la forme du "Prix de l'Architekturmuseum" créé en 1996. Le musée publie tous les deux mois un calendrier de toutes les manifestations sur l'architecture en Suisse à l'adresse exclusive des architectes qui soutiennent énergiquement le musée. Né dans le cadre d'un projet de recherche, le guide de l'architecture de Bâle et de ses environs offre un aperçu des filiations historiques. Le site de Bâle - ville des musées, facultés et foires, centre d'une zone de chalandise au coeur du pays des trois frontières: la Suisse, l'Allemagne et la France - s'avère être l'interface internationale idéale pour l'Architekturmuseum de Bâle. Depuis le milieu des années quatre-vingt, Bâle devient de plus en plus la capitale de l'architecture en Suisse ce que prouvent la concentration de bureaux d'archi-

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

tectes internationaux comme, par exemple, Michael Alder, Diener & Diener ou Herzog & de Meuron, ainsi que le dynamisme de très nombreux jeunes architectes.

M. Christian Zaugg, président de la commission de l'informatique et de la communication (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la commission de l'informatique et de la communication a fait un très gros travail sur cet objet. Nous avons auditionné le motionnaire, M. Roman Juon, M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève, les représentants du Forum de l'architecture de Genève (FAG) et la Fédération des architectes et ingénieurs (FAI), qui ont tous, les uns après les autres, défendu l'idée de créer à Genève une maison de l'architecture.

Des enquêtes, via internet, m'ont permis de constater que de telles maisons existent sous une forme ou une autre dans nombre de villes suisses, notamment à Lausanne, Bâle et Zurich, et d'accumuler une solide documentation qui a pu être remise à l'ensemble des commissaires. Les formules de partenariat mises en place à Zurich ou à Bâle montrent à l'évidence que des ressources peuvent être trouvées et mises en commun pour passer du concept à la réalisation de lieux dédiés à l'architecture: ici un musée ou là un forum, afin de présenter des expositions ouvertes au grand public.

Nous avons pu, d'autre part, pour revenir à Genève, constater, projet à l'appui, que le FAG était prêt à gérer et à faire vivre un espace que la Ville mettrait gracieusement à sa disposition. Force est donc de constater que les milieux professionnels, très motivés, ont envie de faire aboutir ce projet qui leur tient à cœur.

Il ne fait par conséquent aucun doute qu'une maison de l'architecture correspond à un réel besoin et je vous invite, chers collègues, à suivre les recommandations de la commission de l'informatique et de la communication, qui vous propose d'accepter, sans aucune réserve, cette excellente motion.

Premier débat

M. Olivier Norer (Ve). Le groupe des Verts a suivi avec un intérêt partagé les discussions au sujet de cette motion M-342 à la commission de l'informatique et de la communication, mais nous ne pouvons pas dire que nous adhérons pleinement aux résultats de cette étude. En effet, si nous pensons, dans un premier temps, que la maison de l'architecture est réalisable, encore faut-il qu'elle soit souhaitable

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

politiquement. Quand nous considérons le projet de budget 2006 actuellement à l'étude dans les commissions, nous ne pouvons que nous interroger sur le coût d'une telle opportunité.

Toutefois, si les privés et les milieux associatifs de l'architecture y mettent du leur, la question aura dès lors tout son intérêt, car une maison de l'architecture gérée par des privés, à l'instar de ce que l'on voit dans d'autres villes, est tout à fait souhaitable. En la matière, et comme il ne s'agit pour l'instant que d'une motion, le groupe des Verts s'abstiendra lors du vote de cet objet.

M. Patrice Reynaud (L). Une fois n'est pas coutume, le Parti libéral ne suivra pas ses représentants au sein de la commission de l'informatique et de la communication. Que les choses soient claires, la décision a été difficile à prendre au sein de notre groupe, mais elle est celle que je vais vous exposer rapidement.

Premier point, nous sommes, bien sûr, tout à fait ouverts à ce qu'une maison de quelque profession que ce soit voie le jour. Mais si elle voyait réellement le jour, ce devrait plutôt être à l'initiative cantonale qu'à celle de la municipalité, parce que nous sommes habitués au fait que le Canton fasse supporter les charges à la commune, peut-être parfois plus qu'il n'en faut. Mais en tout état de cause, il appartient aux professions concernées, et à elles seules, d'entreprendre ce genre de chose – le pur esprit libéral guide les paroles de ce soir. Et s'il était retenu qu'une maison de l'architecture devait être pilotée par la Ville de Genève, ce serait encore une fois, à nos yeux, une sorte d'aveu de faiblesse, voire une carence de réussite des milieux professionnels concernés. Or vous nous savez, nous libéraux, très attachés à la responsabilité personnelle et professionnelle et, ce faisant, à l'initiative tant personnelle que professionnelle. Je comprends très bien le souhait de celles et ceux, architectes, dans cette enceinte notamment, qui souhaiteraient une telle maison de l'architecture, mais que ceux qui la souhaitent, c'est-à-dire les professionnels eux-mêmes, en guident les pas et en prennent l'initiative!

C'est le premier point, mais un deuxième est plus important. A partir du moment où serait acceptée l'édification, sous l'égide de la municipalité, d'une telle maison de l'architecture, nous craindrions rapidement – peut-être serait-ce une mauvaise crainte, mais nous l'aurions néanmoins – une sorte de censure municipale. En conséquence, seuls les plans ou autres projets architecturaux munis du visa municipal auraient le droit d'entrée dans une telle maison. Ce serait, évidemment, aller à l'encontre de l'objectivité nécessairement requise par une telle maison de l'architecture, mais les choses politiques sont telles que, peut-être, certains ou certaines d'entre nous, et notamment au Conseil administratif, ne pourraient pas y déroger.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

En conséquence de quoi, malgré l'intérêt évident d'une telle maison de l'architecture, mais en considération des deux éléments que je viens de vous exposer, le groupe libéral n'entrera pas en matière et, contrairement à ce qui avait été dit, il refusera les conclusions du rapporteur.

M. René Winet (R). Le groupe radical pense également que ce n'est pas le moment de nous lancer dans un tel projet, qui coûtera sûrement de l'argent. D'ailleurs, nous ne connaissons pas encore le montant de cette maison de l'architecture. En revanche, nous savons déjà maintenant que la Ville doit économiser l'année prochaine pour compenser au moins 6 millions de rentrées manquantes, alors il n'est certainement pas opportun de nous lancer maintenant dans une aventure pareille.

Par conséquent, le groupe radical, ce soir, n'entrera pas en matière et il refusera cette motion M-342.

M. Roman Juon (S). Tout d'abord, je remercie la commission de l'informatique et de la communication de son travail sur ce dossier et du bon rapport qu'elle a publié. A vrai dire, je ne m'attendais pas à autant. Mais lorsque j'entends le groupe libéral et le groupe radical et, dans une moindre mesure, les Verts, je me demande s'ils ont vraiment compris l'objectif de cette motion.

Comme je suis venu vous l'expliquer en commission, il ne s'agit absolument pas de créer une maison de l'architecture financée par la Ville de Genève. L'objectif est que la Ville lance un message, grâce à l'aide du Conseil administratif ou d'autres personnes, en direction des groupements d'architectes, de la Fédération des architectes suisses (FAS), de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), notamment, des entreprises et de tous les constructeurs du canton, car il est clair que la municipalité ne peut pas assumer cette maison de l'architecture à elle seule. Les maisons de l'architecture ou les forums qui existent presque partout, à Barcelone, Paris, Rome ou Milan, ont pour mission de donner un lieu de rencontres, de discussions sur la culture du bâti que nous voyons autour de nous.

Il ne s'agit pas de se contenter de présenter de beaux projets, mais Genève a mal à son architecture et vous le savez très bien. Quand nous voyons, dans notre hémicycle, avec quelle difficulté les objets passent, notre méfiance à l'égard des mandataires, des architectes ou des ingénieurs, un pas important est à faire, c'est évident. Nous avons aujourd'hui le pont de la Machine, où, de temps en temps, un projet passe, mais dans un cadre assez intime. Or on pourrait y envisager des expositions permanentes, car ce lieu est bien adapté à cet usage.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Les concours de la Ville de Genève ne sont pas les seuls à être présentés, puisqu'il y a aussi les concours cantonaux. Pour les communes, c'est plus simple, compte tenu de l'importance de la proximité. Nous devrions disposer d'autres lieux qu'Artamis, même si les choses y sont bien exposées, parce que les visiteurs ne sont pratiquement que des professionnels.

Regardons la presse! Le seul journal qui mentionne un peu l'architecture, une fois tous les deux mois peut-être, c'est le *Temps*, voire le *Courrier* ou la *Tribune de Genève* occasionnellement. Quant à *GHI*, nous n'en parlons même pas... Le *Matin bleu* fera peut-être un petit effort supplémentaire... On se moque complètement de l'architecture! Il est pourtant important de savoir ce que l'on construit. Je vais très fréquemment en Valais et je peux constater la qualité de l'architecture: il y a, dans ce canton, un architecte cantonal qui en veut. Ainsi, il y a bientôt quarante ans, on a construit à Hérémece une église entièrement en béton, au milieu du village – c'était publié dans la *Revue du patrimoine*. J'ai questionné les habitants dans les bistros, pour savoir ce qu'ils en pensaient; ils étaient tous enchantés et ils acceptaient cela. C'est un exemple de ce qu'on a réussi à faire dans des villages!

Mais ici, à Genève, on a les toilettes – les «ferrazinettes» comme on dit – ou les pavillons des glaciers, et les histoires que cela fait... Ce n'est pas possible! C'est dans cet esprit que nous voulons ouvrir une porte, intéresser les médias – TV Léman bleu et la radio, entre autres – qui ont un gros travail à faire à cet égard. Nous devons renouveler toute la culture dans ce domaine; cela se fait déjà un peu au niveau des écoles, mais il faut aller beaucoup plus loin!

Vous parlez d'argent... Vous nous dites que cela coûtera cher et que la Ville de Genève sera ruinée... Pour ma part, je n'ai jamais eu l'idée que la Ville passerait à la caisse, construirait un centre ou un forum d'architecture au centre-ville, au Molard ou ailleurs... Nous n'avons jamais parlé de ça! Vous inventez, vous affabulez! Nous vous demandons simplement de donner un souffle, d'exprimer une petite volonté. Allons-y, mettons-nous autour d'une table! Je pense, par exemple, à M. Michel Ruffieux, qui sera à la retraite dans très peu de temps; il serait d'accord de travailler à un tel projet et de consacrer du temps pour réunir les gens. Moi-même, je suis disponible pendant les deux jours qui me restent dans la semaine. Je suis persuadé que les entreprises et les associations d'entrepreneurs s'accorderont pour parvenir à un projet. Mais quand je vois la friilosité de certains d'entre vous, ce soir... Vous me faites peur! J'ai l'impression que vous vous voilez la face, pour ne rien voir, pour brailler... Et la presse relaie vos hésitations.

Je viens de citer les nouvelles toilettes publiques et les pavillons des glaciers... Même si cela coûte cher, on en fait un cirque depuis des mois et notre population ne réagit que pour les «ferrazinettes», les pavillons et pour des petits trucs de ce genre. Voilà comment elle apprend l'architecture! Pour ma part, je trouve que cela ne va pas du tout.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

J'ai rencontré des élèves de première ou deuxième année de l'Ecole d'architecture de Lausanne qui connaissent le projet des pavillons. Ils me demandent pourquoi nous tergiversons, à Genève. Pour eux, nous manquons de courage et d'intérêt. «Vous êtes complètement à côté de la plaque!» Voilà ce que me disent ces jeunes constructeurs de demain. En hésitant de cette manière, Mesdames et Messieurs, leur donnez-vous confiance? Non! Pour ma part, j'espère que les Verts se rallieront, parce qu'il faut une majorité, même si elle est frileuse, pour donner un message.

Le Conseil administratif déléguera quelqu'un ou passera quelques coups de téléphone, notamment au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et à des partenaires privés – c'est extrêmement important – des sponsors, si vous voulez. Je pense que la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs et la SIA, entre autres, peuvent passer à la caisse. Il faut trouver un endroit et s'arranger avec des commerçants du centre-ville, qui ne seraient pas mécontents d'une telle vitrine d'exposition en matière architecturale.

Prenez une revue d'architecture et regardez tout ce qui se fait ailleurs! J'en bave d'envie et je me dis que nous sommes en panne. Allez à Annemasse, à Annecy, à Lyon, où non seulement on construit, mais où on aménage des places et des lieux publics! Voyez Berne, avec le Musée... le Musée Paul Klee – j'avais un blanc, c'est l'émotion! – ou Bâle, avec la Fondation Beyeler. C'est impressionnant. Ici, on n'a rien, on n'arrive pas à faire quoi que ce soit! Quelle bataille n'a-t-il pas fallu mener pour le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), c'est effarant! On est là en train de tousser pour donner un petit million de plus... En revanche, pour le Grand Théâtre, on y va, on n'a pas peur, les millions valent! C'est bien, mais il faut aussi le faire à d'autres niveaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de lancer ce message, de réfléchir, de ne plus penser au porte-monnaie mais à une autre culture, celle que vous voyez tous les jours, de penser à la Genève de demain. Mais la Genève de demain, au train où nous y allons, elle sera catastrophique. (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Vous me permettez de répondre, Monsieur le président, et vous transmettez à M. Juon, que je suis très étonné de son discours. A l'heure où, sur le plan culturel, la Ville assume des charges qui dépassent sa mission et qu'on cherche à les transférer à une Conférence dite culturelle, voilà qu'on veut faire une vitrine pour l'architecture, parce qu'on a un petit peu d'imagination... Alors, on peut continuer en réclamant une vitrine de la finance, de nos banquiers, de l'horlogerie et – pourquoi pas? – ce serait assez drôle et original en ville de Genève, une vitrine de l'agriculture... On n'en est pas très loin quand on regarde dans la cour de l'Hôtel de Ville...

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Bref, est-ce le rôle de la Ville? Est-ce une priorité, par les temps qui courent, alors qu'on cherche partout à couper dans les crédits? Et maintenant, les grands fantasmes: on vient dire que cela ne coûtera rien du tout. Il suffit de mettre des locaux à disposition, comme si les locaux ne valaient rien du tout... Il y a tout de même l'entretien, le budget de fonctionnement, les charges d'exploitation. Oui, tout cela coûte. Il faudra alors couper ailleurs, mais où? Eh bien, vous n'avez pas pu le dire... Vous venez avec des propositions surréalistes, irrecevables en l'état, et qui ne relèvent pas du rôle de la Ville.

S'il y a un domaine où on brasse une multitude de milliers, voire de millions de francs, c'est bien dans la construction. Voilà une corporation qui pourrait réunir un certain montant pour réaliser sa vitrine! Je ne vois pas pourquoi, d'ici à quelque temps, on ne proposerait pas, par voie de motion, d'offrir un subventionnement aux exposants de meubles de chambres à coucher, pour la surface qu'ils occupent à la Foire de Genève pour exposer ce qu'ils vendent... Il faut aller jusqu'au bout du raisonnement! Mais cela, ce n'est pas libéral. En revanche, si une collectivité publique a des projets, si elle ouvre des concours, si elle explique et montre ce qu'elle a l'intention de réaliser, elle fait son devoir et c'est normal.

Il existe deux endroits avec des locaux où sont exposés les concours d'architecture, l'Arcade d'information municipale et Artamis, mais nous savons qu'ils sont fréquentés généralement par des professionnels. Là est le rôle de la Ville, mais, à part cela, je ne vois pas aujourd'hui quels moyens notre collectivité pourrait consacrer à la réalisation d'une telle vitrine, sinon au détriment d'autres prestations ou subventions qu'il faudra supprimer.

Je voudrais qu'on nous précise, ce soir, quels choix on veut faire. Mais vous n'êtes pas capables de nous le dire, alors, à bon entendre!

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mon discours sera quasiment identique à celui de M. Queloz, comme quoi tout arrive... J'espère que cela lui fera plaisir et qu'il n'aura pas un trop grand choc! (*Rires.*) Lors de la discussion de cette motion au sein de notre groupe démocrate-chrétien, nous étions en fait partagés sur deux aspects.

D'abord, sur le principe, cette motion M-342 est tout à fait intéressante. M. Juon l'a très bien développée. Mais nous nous sommes ensuite posé la question de la nécessité, au moment où nous nous trouvons, en octobre 2005, face à tous les problèmes budgétaires. A partir de là, nous nous sommes dit qu'il ne s'agissait pas d'une priorité pour la Ville de Genève et que ce n'était pas à elle de prendre une telle initiative, car le Canton aurait beau jeu de lui dire, le cas échéant: «Ecoutez, vous voulez prendre l'initiative, alors, chers amis de la Ville, vous assumez!»

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

Nous n'arrêtons pas de discuter du transfert des charges du Canton aux communes et nous voudrions assumer une charge supplémentaire? Ce n'est pas très raisonnable à notre point de vue. Quant à dire que cela ne coûtera rien, le seul fait de mettre un groupe de travail en place implique une dépense, puisqu'il faudra bien payer les personnes occupées à cette tâche, qui ne feront rien d'autre pendant ce temps... Prétendre que l'acceptation de cette motion ne coûtera rien, c'est vraiment faire preuve d'angélisme!

Au nom du réalisme, le Parti démocrate-chrétien votera non à cette motion ce soir.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas sur l'opportunité et le choix des priorités dans les investissements et les dépenses de notre Ville. Mais j'aimerais quand même, à travers vous, Monsieur le président, dire à M. Juon, que j'ai écouté attentivement tout à l'heure, ce qui est un exercice difficile, croyez-moi... (*Rires.*) Je voudrais lui faire remarquer qu'il n'y a jamais, pour lui et son parti, assez de lois promulguées, de services créés et de commissions constituées pour décider de ce que devrait être l'architecture à Genève... Avec un résultat: l'exercice de la créativité architecturale a été bridé, et notamment par la volonté de son parti, on peut l'affirmer.

A mon avis, c'est déjà manifester du culot, en tant que socialiste, que de venir demander à la Ville de Genève de faire la promotion d'une architecture moderne de qualité, car s'il y a bien un reproche qu'on ne peut pas adresser au Service d'architecture de la Ville, c'est de ne pas encourager l'architecture moderne, au point même que cela a énervé certains de nos collègues dans cette enceinte, qui se sont opposés, avec un succès d'ailleurs assez retentissant, à des projets jugés trop bouleversants. On ne fera pas avancer les choses en mettant l'architecture au musée ou dans des expositions, parce que ce sont toujours des élites qui s'y rendront, quoi qu'en dise M. Juon. Il faudrait peut-être agir en direction des médias – les médias populaires comme la télévision ignorent un peu ce domaine, c'est vrai – plutôt que chercher à organiser des stands d'exposition, même au milieu de la ville, croyez-moi! En effet, la fréquentation de ce genre de manifestation n'est pas celle des grands magasins... Il n'y a rien à faire, nous sommes dans une société différente.

Je crois simplement, pour ma part, qu'il n'y a jamais assez de raisons pour fustiger le moindre changement dans notre ville, où, depuis plusieurs années, un parti s'oppose à pratiquement toutes les réalisations. Si on veut modifier quelque chose dans les dimensions mêmes de notre ville, il y a opposition et on nous dit qu'il y a moins de terrains à occuper parce qu'il faut protéger les arbres... Ce n'est pas sérieux! Mettre en boîte, en vitrine ce qu'on refuse par ailleurs d'entreprendre

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

dans la réalité, pour faire vivre les gens et pour un véritable progrès économique et social dans notre cité, croyez-moi, je ne trouve pas cela admissible. Tout simplement. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Coste (S). La perte du sentiment démocratique et les dérives qui en découlent proviennent aussi d'un déficit d'information. Or une grande partie des dépenses d'investissement de notre Ville ont trait à la construction de bâtiments nouveaux, telles les écoles, et bientôt, nous l'espérons, une Nouvelle Comédie, sans compter les transformations et rénovations du patrimoine bâti existant. J'ai conduit mes élèves à l'exposition sur les projets des futures gares du CEVA; ils ont été enthousiasmés et ils y ont à leur tour emmené leurs parents.

Je trouve préférable que la Ville dispose d'un lieu pour présenter ses projets à toute la population, plutôt qu'elle se contente de ces affiches magnifiques que nous sommes, hélas, les seuls à pouvoir admirer ce soir. (*M. Coste montre les affiches placardées au fond de la salle.*) L'attribution d'un endroit pour de telles expositions permettrait aux gens, au-delà des fantasmes et des discours un peu simplistes, de savoir à quoi sert leur argent investi dans des constructions au bénéfice de toute la population.

M. Roman Juon (S). Ce débat est très intéressant. En lisant le rapport, je pensais que cet objet passerait comme une lettre à la boîte... Cela provoque une réaction saine, nous sommes en démocratie. Mais je ne veux pas répondre à tout ce qui a été dit.

Je me suis amusé à faire un calcul après l'élection du Grand Conseil. Sur les 376 candidats, il y avait cinq architectes et ingénieurs; deux représentants de la profession ont été élus. Mais, bien entendu, tout le monde s'y connaît, tout le monde est architecte, concepteur... Il suffit de voir la commission des travaux, où nous sommes quinze spécialistes! Voilà pourquoi nos débats sont si longs: nous savons tous et nous avons tous quelque chose à dire!

Nous voterons tout à l'heure la motion M-342 et nous verrons le résultat, mais, de toute façon, je n'abandonnerai pas un projet aussi intéressant. On vient de me souffler à l'oreille qu'à Zurich, à Bâle et à Berne, il y a des expositions permanentes organisées par les professionnels, sans parler de Barcelone.

On a mentionné aussi le coût d'une commission... Mais nous ne demandons pas une commission municipale, Monsieur Bonny, soyez un peu inventif! En Ville de Genève, il existe des commissions sans jetons de présence. Il suffit d'organiser, de solliciter différents partenaires – vous parlez beaucoup du partenariat, et c'est dans ce domaine qu'il faut se lancer. Je peux comprendre

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

la frilosité, parce que Genève a mal à son architecture, c'est clair. Pourtant, nous sommes entourés d'architecture, sinon nous ne serions pas là. Nous vivons dans un habitat construit et l'éducation de la population est nécessaire, car il est important de faire comprendre à certains qu'il n'est pas nécessaire de s'opposer à toute construction, même à celles qui ne sont pas en face de chez eux. Il n'est pas seulement question ici de la Ville de Genève, le problème est bien plus vaste. Nous n'avons aucun lieu pour nous réunir et en discuter, à part la Fondation Braillard Architectes, pas loin d'ici, c'est vrai. J'insiste: nous devons poursuivre l'objectif d'éducation des citoyens et des citoyennes, pour leur apprendre à aimer et à apprécier l'architecture.

Vous parlez d'argent. A la limite, s'il y a un problème d'argent, la Ville devrait participer, comme certains le demandent pour l'Eurofoot, par exemple. Vous avez tôt ou tard le temps de dire non. Ce qui se passe m'étonne, mais vous n'êtes pas les seuls à en porter la responsabilité, vous qui vous opposez ici à une telle idée. C'est aussi par la faute des professionnels. Je ne sais pas s'ils sont tous au lit ou en train de faire les concours ouverts actuellement, mais je dois dire que ceux qui devraient défendre l'architecture ne sont pas là. Ils ont peur, ils courent après les mandats, parce que c'est important et que c'est une profession de fous, où il y a beaucoup trop de monde en concurrence. Ils ne s'engagent pas du tout, et c'est dramatique. C'est à eux surtout que j'en veux aujourd'hui, parce que, s'ils avaient des relais, nous aurions entendu un tout autre discours ce soir.

M. Marc-André Rudaz (UDC). En commission, nous étions tous favorables à cette motion parce qu'elle est très intéressante à plus d'un titre. Mais on peut dire la même chose de la culture ou du social, et c'est à se demander si nous ne devrions pas renvoyer tous les objets examinés en commission spécialisée à la commission des finances, parce que l'argent est le nerf de la guerre, qu'on le veuille ou non. Notre dette est de 1,8 milliard de francs et le déficit annuel se situe au niveau de 40 millions – où en serons-nous dans dix ans?

A un moment donné, nous sommes obligés de réfléchir et de nous arrêter, de dire que cela suffit, même pour les projets qui sont bien ou très bien. Nous ne sommes pas à Abou Dhabi, dans des pays très riches... (*Rires.*) Vous riez... Vous avez tout à fait le droit de rire, mais toujours est-il que déjà 40% de notre population ne paie plus les primes d'assurance maladie. Il faudrait voir où sont nos priorités. Le groupe de l'Union démocratique du centre revient également en arrière et dit non à cette motion M-342.

Le président. Merci, Monsieur Rudaz. Pour la deuxième fois, je donne la parole à M. Coste.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme
et de l'environnement

M. Olivier Coste (S). Oui, Monsieur le président, je vous rappelle que j'étais l'un des signataires de la motion M-342...

Le président. Cela n'empêche pas que vous prenez la parole pour la deuxième fois!

M. Olivier Coste. Oui, d'accord, je n'ai pas envie d'ergoter sur le fait que je reprends la parole... Effectivement, quand on voit les millions donnés en crédits d'étude et, par conséquent, redistribués à la profession, je comprends certaines inquiétudes face au financement de la proposition. Mais, comme nous prélevons sur les crédits de construction le pourcent culturel qui alimente le Fonds municipal d'art contemporain, nous pourrions imaginer qu'une certaine part des crédits d'étude soit destinée à un centre qui permettrait à la population de mieux comprendre l'évolution de l'architecture en ville. Il est tout de même assez étonnant de constater que la vision de la ville d'un bon nombre de personnes s'arrête bien souvent au relief Magnin, cette maquette de la Genève d'avant 1850 exposée à la Maison Tavel, et que d'autres choses plus évolutives leur sont cachées.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est refusée par 29 non contre 26 oui (10 abstentions).

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29418-254, situé au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost, le long du chemin du Petit-Bouchet, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève (PR-416 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 6 et 20 septembre 2005, sous la présidence de M^{me} Monique Cahannes, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié de ce remarquable travail!

1. Bref rappel de la proposition

Le projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29418-254, dressé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 18 octobre 2004, prévoit la construction de logements sur trois parcelles situées au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost, le long du chemin du Petit-Bouchet, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève.

Ce projet participe d'une réflexion d'ensemble, menée sur le secteur le Mervelet-la Forêt, qui associe conservation du patrimoine et développement urbain. Ainsi, le plan de site N° 29394 A, les PLQ N^{os} 29416, 29418, 29451, 29452 et la modification des limites de zones N° 29472 constituent un tout et sont déposés simultanément. Ils résultent d'une étroite coopération entre les services concernés des administrations cantonale et communale.

2. Travaux de la commission

6 septembre 2005

- a) *Audition de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, directrice adjointe de l'Aménagement du territoire au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, accompagnée de M. Browne, directeur du Service des études et*

¹ Proposition, 432.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

plans d'affectation au même département, ainsi que de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme de la Ville de Genève

M^{me} Vasiljevic Menoud rappelle dans un premier temps aux membres de la commission que cette zone de développement a été décidée par le Grand Conseil en 1957 déjà, et que de nombreux projets concernant ce périmètre ont échoué, l'un notamment à la suite d'un référendum. Après cet échec devant le peuple, un bureau d'architectes zurichois a été mandaté par le Conseil d'Etat. Le PLQ envisagé à l'époque prévoyait une densité située entre 0,65 et 1,2.

M. Browne précise que le PLQ désormais proposé présente un indice d'utilisation du sol de l'ordre de 1 au lieu de 1,4 prévu en 1985, et qu'il s'agit de construire des bâtiments de cinq étages sur rez, soit quelque 36 appartements, dont les deux tiers répondront aux critères fixés pour du logement social. Le projet comprend également un parking souterrain de 45 places. En outre, une cession gratuite devra être effectuée auprès du Domaine public afin que soient réalisés un trottoir et des places de stationnement. Cependant, il convient de relever que l'accroissement du trafic sera négligeable dans ledit secteur et que la Commission cantonale d'urbanisme a déjà donné son aval.

M. Browne souligne encore qu'une partie de l'arborisation actuelle – qui ne présente pas de valeur particulière – devra disparaître, mais que la grande majorité des arbres seront sauvegardés.

M^{me} Wiedmer-Dozio, quant à elle, précise qu'une grande partie du réseau de chemins du secteur considéré est privée, que le PLQ réalisé par le canton en 1987 a été abandonné à la suite des observations du voisinage, et que le projet de 1996, auquel la Ville de Genève s'était à l'époque opposée, envisageait la construction de bâtiments plus petits que celui proposé aujourd'hui.

M^{me} Wiedmer-Dozio ajoute encore que, en 2004, la réalisation de sept villas mitoyennes a été présentée dans le cadre d'un projet qui n'a pas eu l'heur de plaire à la municipalité, mais dont le rejet a eu pour conséquence juridique de fixer un délai de deux ans aux autorités compétentes pour réaliser un nouveau PLQ.

C'est ainsi qu'un gabarit de R+4 avec un indice de 0,8 a été tout d'abord étudié, puis présenté à l'autorité cantonale, qui a exigé un étage supplémentaire, soit la construction d'un bâtiment R+5 et un indice de 1. Une enquête publique a suivi et 19 propriétaires ont réagi.

b) Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Au cours de la discussion qui prolonge cette présentation, M^{me} Wiedmer-Dozio précise que le calendrier de réalisation n'est pas du ressort de la municipalité, ni même du canton, entités publiques auxquelles il appartient uniquement de donner un préavis et respectivement d'adopter un PLQ.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^f-Jean-Louis-Prévost

La cheffe du Service d'urbanisme confirme qu'il existe une série de servitudes dans ce périmètre qui ont trait au statut privé de différentes voiries ainsi qu'à la limitation du type de bâtiment constructible, et tout particulièrement l'interdiction de réaliser toute toiture plate. Reste, souligne l'intervenante, qu'il y a un moyen légal d'exproprier ces servitudes, mais que pareille opération prendrait du temps et qu'un référendum est évidemment toujours possible, au niveau cantonal.

La commission apprend en outre que la bâtisse actuelle n'est pas squattée mais régulièrement louée, et que le parking prévu ne saurait être agrandi sans toucher gravement à l'arborisation de la parcelle, ce qui exclut de fait d'envisager la construction d'un bâtiment plus élevé.

c) Poursuite des travaux de la commission et votes

La commission décide d'auditionner toutes les personnes et/ou associations qui ont souhaité l'être, soucieuse de traiter chacun-e sur un pied de stricte égalité.

Mise au vote, l'audition de l'Association des habitants du quartier de la Forêt est acceptée à l'unanimité (3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC).

Mise au vote, l'audition de M. Patry et de différents propriétaires représentés par M^e Nicolas Peyrot, avocat au Barreau de Genève, est acceptée à l'unanimité (3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC).

Séance du 20 septembre 2005

a) Audition de M^{mes} Giselle Turrian et Lynn Stucki Deletraz, MM. Robert Patry, Eric Schaller, propriétaires, ainsi que de M^e Nicolas Peyrot, avocat au barreau de Genève, leur représentant

Dans un premier temps, M. Patry dresse l'historique de ce quartier, bâti il y a quelque cinquante ans, lors du démembrement de la campagne Lullin, selon des règles qui se voulaient respectueuses du cadre précieux de cette ancienne propriété de maître. Il rappelle ensuite que lors de l'étude de réalisation du collège Rousseau, à laquelle lesdits propriétaires ne s'étaient pas opposés alors même que cette construction, d'une architecture douteuse, les inquiétait à plus d'un titre, ils avaient reçu du Conseil d'Etat de l'époque différentes garanties et assurances, notamment celle de pouvoir garder le régime privé des voiries internes au secteur actuellement considéré. A cette occasion, les propriétaires concernés avaient été consultés par les autorités cantonales. La Ville n'a jamais, quant à elle, entamé pareille démarche.

M. Patry enjoint fermement à la commission de bien considérer que ce PLQ a peu de chance d'aboutir dans la mesure où, vu qu'il implique la cession

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

d'une partie du chemin D^r-Jean-Louis-Prévost au domaine public ainsi que l'expropriation de servitudes concernant le gabarit des bâtiments envisagés, le Grand Conseil aura nécessairement à se prononcer deux fois et que le recours au référendum est donc possible.

M^{me} Turrian, pour sa part, estime infiniment regrettable que le droit des propriétaires ne soit pas respecté, que les promesses faites aux personnes qui ont acheté ces biens dans les années 1950 ne soient pas tenues, que l'investissement des résident-e-s dans leur propre jardin ne soit pas reconnu, alors même que, avec leurs propres moyens et sans aide publique, ils et elles offrent, saison après saison, année après année, un véritable poumon de verdure à l'ensemble des habitantes et habitants du quartier, leur évitant de la sorte à coup sûr des déplacements plus lointains pour jouir d'un peu d'air pur.

Plutôt que de détruire sans réflexion aucune un quartier harmonieux, la Ville de Genève aurait mieux à faire en reconsidérant le bâti du quartier des Grottes, qui comprend encore au moins un vaste immeuble à l'abandon face à une parcelle vide servant de parking. Il suffirait d'enterrer ces véhicules et de construire sur cette surface pour créer tout autant de logements sans importuner personne.

M^{me} Turrian estime d'autre part que l'extension de la ville doit se réaliser en périphérie, dans les communes suburbaines et en déclassant des terrains adéquats dans la zone agricole.

M^{me} Stucki Deletraz, de son côté, déplore tout d'abord qu'il ait déjà été procédé à un abattage d'arbres fort important, en date du 20 juin 2005 (*photos disponibles auprès du Secrétariat du Conseil municipal*), alors même qu'aucune décision n'avait encore été arrêtée à cette date, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs, et que cette coupe claire très surprenante ait concerné les arbres qui bordent l'avenue du Bouchet et du chemin D^r-Jean-Louis-Prévost, alors même que cette lisière boisée devait, selon le PLQ à l'étude, être justement préservée.

M^{me} Stucki Deletraz insiste ensuite sur le fait que, il y a une trentaine d'années, il n'était pas permis de construire des bâtiments de plus d'un étage dans ce secteur et que le PLQ incriminé ignore désormais délibérément cette contrainte, puisqu'il propose la construction d'un immeuble dont la laideur assurée dominera bientôt tout le quartier vu son implantation au haut de la parcelle.

M^{me} Stucki Deletraz relève encore que la mise à disposition de ces 36 appartements impliquera le doublement de la population dans le périmètre considéré, ce qui ne sera pas sans poser nombre de désagréments, et que l'indice d'occupation au sol, fixé à 1, n'est correct que dans la mesure où sont compris dans le terrain à bâtir le météré, quelque 231 m² – ou les trois trente-quatrièmes (3/34^{es}) – que la propriétaire soucieuse de réaliser son bien possède dans le partage des voiries privées dudit secteur.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^f-Jean-Louis-Prévost

M^{mes} Turrian et Stucki Deletraz relèvent encore le manque total de concertation de la part de la Ville auprès des propriétaires, et M. Patry ajoute que, au contraire de ce qui s'était passé lors de l'implantation du collège Rousseau, les propriétaires n'ont pas été associés à la réalisation du projet.

M. Eric Schaller, pour sa part, déclare qu'il est également symptomatique que de nombreux PLQ soient proposés à la veille d'élections importantes. Il mentionne aussi que c'est la propriétaire actuelle des parcelles concernées qui va opérer une affaire juteuse, grâce notamment aux deniers publics.

M^e Peyrot, enfin, relève une fois encore les difficultés que les autorités municipales et cantonales pourraient rencontrer à vouloir valider ledit PLQ.

b) Audition de l'Association des habitants du quartier de la Forêt, représentés par M^{me} Jane Riman et M. Poul Frandsen

Les deux personnes auditionnées regrettent d'une même voix l'absence totale de concertation de la Ville avec les habitant-e-s du quartier de la Forêt, qui se voient imposer une construction sans information aucune. Elles estiment que le développement de ce secteur s'effectue sans souci d'harmonisation et que le gabarit de l'immeuble proposé est énorme et qu'il défigurera tout le quartier. Tant qu'à faire, si les édiles municipaux apprécient les architectures élevées, ils feraient bien d'aller visiter le centre de Malmö, tout en hauteur; cela conduirait peut-être à implanter une tour de 40 étages sur l'île Rousseau et à préserver les espaces verts de la périphérie!

En revanche, les représentants de l'Association des habitants du quartier de la Forêt assurent qu'ils ne sont pas du tout opposés à toute urbanisation de ce secteur, bien au contraire, mais qu'ils n'acceptent pas la politique du fait accompli ni celle des dominos, auxquelles s'adonne la Ville, et qu'ils entendent défendre la construction de bâtiments de taille raisonnable, à la manière des villas mitoyennes, dont le concept même a été rejeté par les autorités municipales.

Enfin, les deux personnes auditionnées s'étonnent de ce que la Ville densifie aussi fortement un périmètre qui ne comprend pas les infrastructures de base indispensables destinées à cet afflux de personnes, crèches et écoles notamment.

3. Conclusions de la commission

Positions des groupes politiques

Le groupe libéral estime que la situation est la même que celle vécue ce printemps lors de l'adoption d'un PLQ dans le même secteur, soit aux abords de la rue Pestalozzi, que la disparition d'un poumon de verdure est certes regrettable,

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

que les servitudes existantes comme la combativité visible des habitants de ce quartier ne vont pas faciliter la réalisation de l'immeuble prévu, mais que, néanmoins, il se montre favorable à ce PLQ.

Le groupe démocrate-chrétien acceptera, lui aussi, ce PLQ pour les mêmes raisons que le groupe libéral, mais aussi du fait que l'indice d'occupation au sol est faible, très faible même pour une zone de développement. Il ne s'agit donc pas de construire un gratte-ciel dans un jardin, mais un bâtiment de gabarit modeste dans un quartier appelé à s'urbaniser. Il tient aussi à souligner que l'opération immobilière prévue ne résulte pas d'un quelconque activisme cantonal, mais bien de la seule volonté d'une propriétaire qui souhaite réaliser son bien.

Le groupe radical, pour sa part, insiste sur le fait que cette construction s'inscrit dans une zone de développement qui, effectivement, est en voie d'urbanisation. Il comprend bien sûr la position des propriétaires, mais il convient aussi d'admettre que leur situation leur est connue de longue date et ne saurait constituer pour eux quelque surprise que ce soit. Reste que l'opération risque d'exiger bien du temps pour être réalisée. Il apportera néanmoins son soutien à ce PLQ.

L'Union démocratique du centre rejoint, quant à elle, les partis de l'Entente et acceptera, elle aussi, ce PLQ.

Les Verts acceptent ce PLQ, qui répond pleinement à leur attente, ce d'autant plus que l'ensemble des infrastructures nécessaires à ce développement est réalisé. Ils estiment, eux aussi, que le débat instauré par les personnes auditionnées n'est pas sans rappeler celui qui avait animé l'étude d'un précédent PLQ concernant le même secteur. Il s'agit pour ce groupe de ne pas céder devant des intérêts privés très locaux, pour reporter la construction de logements en périphérie, voire en France voisine, contribuant de la sorte à l'accroissement d'un trafic pendulaire que la Ville essaie justement de décourager.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra, elle aussi, ce PLQ, qui s'intègre pleinement dans le programme de l'Alternative.

Le groupe socialiste, enfin, acceptera, lui aussi, ce PLQ, qui permettra la création de quelque 36 logements, dont les deux tiers répondront aux critères de la catégorie dite «sociale».

Le Parti du travail est absent.

4. Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter,

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^f-Jean-Louis-Prévost

par 13 oui sans opposition (0 abstention), soit l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: Les photos remises par M^{me} Stucki Deletraz, tout comme l'énorme dossier fourni par les propriétaires du quartier de la Forêt n'ont, par souci d'économie et d'entente avec les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, pas été joints à ce présent rapport. Tous ces documents sont à la disposition des élu-e-s auprès du Secrétariat du Conseil municipal de la Ville de Genève.

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). Tout d'abord, en tant que rapporteur, il m'appartient de corriger l'orthographe de quelques patronymes qui avaient été estropiés dans le cadre du procès-verbal de la commission de l'aménagement et de l'environnement. En rédigeant le rapport, je m'étais fié au caractère officiel ou quasi officiel du document et j'avais tort. Aussi bien, sous le sous-titre «Séance du 20 septembre 2005», il s'agit bien de M^{me} Giselle Turrian, de M^{me} Stucki Deletraz et de M. Robert Patry. En termes de lettres, nous y étions presque, mais elles étaient interverties... (*Corrigé au Mémorial.*) Si j'ai le plaisir de rectifier aujourd'hui ces patronymes, c'est parce que, dans sa grande sagesse, la commission de l'aménagement et de l'environnement a jugé utile – et ce le fut – d'auditionner l'ensemble des gens qui le souhaitaient. C'est la raison pour laquelle nous avons eu l'occasion d'entendre les propriétaires du secteur, qui nous ont passionnés par leurs propos. J'aurai l'occasion d'y revenir, mais cette fois-ci non en qualité de rapporteur mais au nom de mon propre groupe.

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

Premier débat

M. Gérard Deshusses (S). Nous avons affaire, avec ce projet de PLQ, au conflit habituel entre les propriétaires d'un secteur et les intérêts d'une collectivité urbaine telle que la nôtre. Pour le groupe socialiste, c'est clair, il faut des logements – des logements sociaux – il les faut vite et, je le précise, dans la zone de développement. Cette zone de développement qui nous intéresse avec ce PLQ ne date pas d'aujourd'hui, puisque, si mes souvenirs sont bons, elle a été décidée dans les années 1950.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

Pourquoi dans une zone de développement? Mais pour la simple et bonne raison que c'est dans ces zones-là que l'on a développé les infrastructures nécessaires à un habitat, les écoles, les différents services publics ou les transports. En termes de développement durable, surtout à l'heure où nous sommes extrêmement sensibilisés par ce type de problématique, il est plus que temps de développer la ville dans ces secteurs précisément. Bien sûr, en tant que socialistes et en tant qu'habitants, nous pouvons très bien comprendre aussi l'intérêt de ces propriétaires privés, même si nous ne les suivons pas.

Mais nous ne sommes pas naïfs... A un moment donné, un propriétaire – c'est bien la volonté d'un propriétaire et non pas celle de la collectivité publique, Ville ou Etat – a décidé de réaliser ses propres biens et de vendre. A partir de là, nous imaginons bien que ce PLQ ne verra finalement le jour qu'avec beaucoup de chance, dans la mesure où les résistances sont fortes et le risque de référendum certain. Nous savons bien, dans ce type de combat, que la Ville et le Canton perdent régulièrement, parce que les intérêts égoïstes de quelques-uns l'emportent régulièrement sur les intérêts de tous.

Néanmoins, il nous appartient, à nous socialistes, de bien affirmer nos positions dans un tel débat. Nous voulons construire notre ville avec intelligence, une ville agréable, et cela tient, pour nous, à la qualité de vie. L'intelligence, c'est celle des générations antérieures qui, elles, avaient déjà pensé ces zones de développement où les espaces verts sont préservés. Il ne s'agit pas des espaces verts privatifs vantés par les propriétaires des dernières villas de ce secteur, qui nous disent que c'est un poumon pour les habitants des alentours. Mais non, ces jardins privatifs de quelques propriétaires de villas ne sont pas des vrais poumons, parce que les vrais poumons, Madame la présidente, ce sont les parcs publics dans certains de nos quartiers, enviés par ceux qui ne les ont pas.

Il est très intéressant, Mesdames et Messieurs, d'écouter ces mêmes propriétaires quand ils nous proposent une autre façon de concevoir la ville et de bâtir dans l'hypercentre, en faisant de l'hyperconcentration. On nous a parlé de terrains aux Grottes, de grandes tours en l'île Rousseau ou, au contraire – tout peut toujours se justifier – de construire en campagne. Pour nous, la logique impose que nous développions des logements, et prioritairement des logements sociaux, dans le pourtour proche de la ville, là où sont les infrastructures.

C'est dire, Mesdames et Messieurs, que nous soutenons ce PLQ tout en sachant bien que les obstacles qui nous attendent sont immenses.

M. Patrice Reynaud (L). Vous comprendrez, au terme de mes propos, que, contrairement à ce que certaines et certains peuvent croire, le langage du bon sens se situe parfois bien au-delà de tout clivage politique. Je me réjouis vraiment

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

d'avoir entendu les paroles que M. Deshusses vient de prononcer, sauf peut-être sur le dernier point, en ce sens que nous, libéraux, nous nous intéressons au logement, quel qu'il soit, et pas seulement au logement social.

D'une façon un peu différente, je vais reprendre les termes de M. Deshusses en insistant sur un autre élément ou, plus précisément, sur deux autres éléments. Le premier, c'est cette utilisation raisonnable, raisonnée mais sensible, de l'instrument législatif du PLQ. J'ai eu l'heur et le bonheur d'être membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement et d'en assurer la présidence pendant un an. Je pense donc être relativement bien placé pour connaître la fragilité des PLQ, ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de terrains totalement privés – et c'est le cas pour ce PLQ.

Cela me permet d'en arriver au deuxième élément. Après avoir parlé de la fragilité d'un PLQ, je voudrais adresser un appel à la population. Je le dis ouvertement, il ne s'agit pas ici de politique. Il est évident que l'ensemble des partis s'est réuni sous une même bannière, celle du besoin urgent et fondamental de logements dont nous souffrons aujourd'hui cruellement au sein de ce canton et, en ce qui nous concerne, au sein de cette ville.

Différents projets ont été élaborés, notamment le surdimensionnement avec rehaussement de certains immeubles; on a même parlé de véritables tours hollywoodiennes dans certaines régions de la ville, à la Jonction par exemple, ou encore de déclassement de zones agricoles. Peu importe, tous les moyens sont bons pour aborder la question, mais j'ai constaté personnellement, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, que, pour toutes les franges de la population, lorsqu'il s'agit de toucher au pré carré immédiat, alors là, c'est stop! «On ne touche pas à mon chez-moi, mais aucun problème si c'est chez le voisin...»

Il en est de même pour ce PLQ. Vous le savez, vous qui l'avez étudié à la commission de l'aménagement et de l'environnement, il s'agit non seulement de terrains privés mais de villas, et le nombre de servitudes croisées entre ces villas relève d'un câblage impossible à dénouer, même peut-être par les services informatiques de la Ville de Genève... C'est dire là que de nombreuses années s'écouleront avant qu'un tel PLQ voie le jour, hormis, bien sûr, l'éventualité toujours triste de l'expropriation.

J'en appelle alors très objectivement – et encore une fois de façon totalement apolitique – à tous les partis, en ce sens que nous représentons chacun une frange de population, qu'elle soit celle des villas ou celle des habitations à caractère social. Les PLQ – soit la volonté des collectivités publiques et celle de la population de construire du logement, volonté que nous reflétons chacune et chacun d'entre nous – ne pourront être réalisés que pour autant que nous soyons, nous les élus,

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^r-Jean-Louis-Prévost

suffisamment forts pour dire à la population: «Vous ne pouvez pas avoir en même temps le beurre et l'argent du beurre. Vous ne pouvez pas réclamer du logement à la condition qu'il ne soit pas à côté de chez vous. Non!» Pour une fois, Mesdames et Messieurs, unissons-nous et tenons un langage clair et serein! Nous pourrions alors faire du logement en ville et dans le canton, pour autant que toutes et tous, dans la population genevoise, aient la volonté et le courage de dire: «Pour une fois, j'abandonne mon pré carré, mon égoïsme, et j'accepte qu'autrui vive à côté de moi.» C'est un autre langage et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter clairement ce PLQ.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Ce PLQ est une copie conforme de celui du quartier de la Forêt et il a été élaboré de la manière la plus équilibrée possible. Mais voilà, des habitants ont vu leur quartier s'urbaniser petit à petit, au fil des années, et nous pouvons très bien comprendre la douleur de ceux d'entre eux qui ont acheté une villa, il y a quarante ans, quasiment à la campagne. Nous éprouverions certainement le même sentiment et nous pouvons parfaitement nous mettre à leur place.

Nous devons cependant placer dans la balance l'intérêt public face à l'intérêt privé, et l'intérêt public, en l'occurrence, c'est la priorité au logement. Je voudrais aborder d'ailleurs la question de la concertation, parce que les personnes que nous avons auditionnées l'ont estimée insuffisante. Or nous constatons souvent que les gens pensent devoir être entendus dans toutes leurs revendications par le simple fait qu'ils ont participé à une audition en commission, ce qui, malheureusement, n'est pas toujours possible. Nous devons faire des compromis et non pas donner raison aux gens avec qui nous sommes en concertation. Je le répète, cette proposition PR-416 est un projet équilibré. Les trois immeubles sont disposés perpendiculairement aux villas situées de l'autre côté du chemin et ils ne leur font donc nullement barrage.

Encore un mot sur la proposition de recommandation que les Verts déposeront en vue de la suppression de dix places de parcage pour les visiteurs en surface. Cela reviendrait en fait à supprimer la totalité des places en surface et nous avons quelques réticences à ce sujet. Mon groupe laissera donc la liberté de vote pour cet amendement. J'aimerais dire pour conclure que, bien sûr, nous voterons ce soir ce PLQ et nous vous invitons à faire de même.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ce projet de PLQ est un bon projet. Cela a déjà été dit plusieurs fois: nous avons besoin de logements, particulièrement de logements sociaux, mais je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit. Les Verts voteront bien entendu ce PLQ. Cependant nous sommes quand même un peu surpris par

Proposition: plan localisé de quartier au chemin D^f-Jean-Louis-Prévost

certains détails. Ainsi, on nous dit en fait, tout au long de la proposition PR-416, qu'il est vraiment judicieux de construire à cet endroit, parce que les habitants auront toutes les facilités pour se déplacer en transports publics. C'est une très bonne chose, mais, alors, nous ne comprenons pas pourquoi on prévoit de rajouter encore des places de parcage en surface, en plus des 45 places en sous-sol, ce qui, avec 36 appartements, représente plus d'une place par appartement... J'espère néanmoins qu'elles seront réservées aux habitants. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des places pour les visiteurs en surface étant donné qu'ils pourront venir en bus ou s'arranger d'une autre manière.

Pourquoi faut-il toujours utiliser le domaine public pour garer des voitures à l'extérieur, alors que la proposition soutient qu'il n'est pas nécessaire de se rendre dans ce lieu en voiture? Comme M^{me} Lanz Aoued vient de le dire, nous déposons une recommandation pour demander la suppression de ces places en surface:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal recommande aux autorités compétentes de supprimer toutes les places de parking prévues en surface.»

Il est bien entendu que nous ne voulons pas de places supplémentaires en sous-sol, parce que 45 places, c'est déjà bien suffisant pour 36 appartements.

J'annonce en même temps que les Verts seront dorénavant très, très attentifs à toute la question des parkings liés aux PLQ. Nous ne voulons plus aucune place en surface et nous allons réfléchir à la manière de diminuer le nombre de places en sous-sol. En commission, nous étudierons les moyens d'encourager le covoiturage, notamment grâce à un accord avec Mobility pour certaines offres. Nous aimerions vraiment que nous parvenions tous à faire preuve d'imagination pour réduire le trafic privé, qui, dans la grande majorité des cas, n'est absolument pas indispensable.

Je dépose le projet de recommandation sur votre bureau, Madame la présidente.

M^{me} Linda de Coulon (L). Je ne voterai pas sur cet objet, parce que j'ai des intérêts directs sur la parcelle en question, mais ai-je le droit de m'exprimer sur ce que je ressens en entendant ce qui vient de se dire, que ce soit à gauche ou à droite? Bien, le bureau m'y autorise, alors je le fais!

Il est vrai que je ne suis pas très étonnée d'entendre certains, à gauche, parler de l'égoïsme des propriétaires de villa, quoique je trouve leurs propos à ce sujet un peu contradictoires, alors que la propriété est encore un droit garanti par notre

Constitution fédérale et par celle du Canton. Je ne les ai jamais entendus parler de l'égoïsme des squatters, opposés à la rénovation d'immeubles qui permettraient de proposer des logements à des familles de manière tout à fait légale. Evidemment, ce soir, je veux simplement dire que je suis tout de même un peu étonnée quand la droite parle de l'égoïsme des propriétaires de villa, pour la raison que j'ai citée tout à l'heure, c'est-à-dire que le droit de propriété est encore garanti par la Constitution, si je ne m'abuse. Peut-être plus pour très longtemps... Il est vrai qu'il n'est jamais bon d'être minoritaire parce que, évidemment, l'intérêt de la collectivité s'oppose à ces intérêts-là, mais je tenais à m'exprimer à ce sujet, tout en vous signalant, bien entendu, que je m'abstiendrai sur le sujet.

M. Gérard Deshusses (S). Bien sûr, il y a des squatters, des propriétaires de villa, des propriétaires d'appartement... il ne faut pas tout mêler. Pour l'instant, nous débattons d'une proposition de PLQ qui se trouve effectivement dans la zone de développement et qui pourrait éventuellement permettre – je ne mettrais jamais ma tête à couper dans cette histoire... – la réalisation de quelques logements. Je pense qu'il faut aller de l'avant et, dans la suite de notre ordre du jour, nous aurons l'occasion de parler des problèmes de squatters. Nous verrons alors ce que nous ferons, mais prenons un problème après l'autre! Le PLQ qui nous est soumis ce soir est un modèle même de problématique en termes de développement de notre ville.

Cela dit, nous ne pourrons pas suivre, Madame la présidente, la proposition de recommandation des Verts en matière de places de parc, parce que, finalement, nous nous sommes aperçus qu'elle visait essentiellement les places visiteurs. Or, en la matière, les normes sont très précises et si nous ne réalisons pas de places visiteurs en surface, il faudra les mettre en sous-sol. Dans ce PLQ, le parking tel qu'il est prévu n'est pas extensible et, si le bâtiment voit le jour, les places visiteurs vont renchérir l'ensemble de la construction. Or cela irait à l'encontre de l'option du groupe socialiste, qui, je vous l'ai dit tout à l'heure, tient vraiment à la réalisation d'un maximum de logement social.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Klopmann est refusée par 44 non contre 14 oui (4 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

Interpellation: après l'agence de voyages, l'agence de placement?

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêts publics décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29418-254, situé dans le quartier de la Forêt, chemin D^r-Jean-Louis-Prévost, le long du chemin du Petit-Bouchet, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève, dont les deux tiers des logements seront sociaux subventionnés au sens de la loi générale sur le logement.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?» (I-133)¹

M. Pierre Maudet (R). Il s'agit donc de cette interpellation que j'ai déposée au mois de décembre 2004 et qui traîne depuis le mois de janvier... Elle s'adresse en fait à M. Mugny, et elle l'interpelle de la façon suivante: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?» Constatant que M. Mugny n'est pas là ce soir, et pour ne pas ajouter une huitième étoile pour signaler un nouveau renvoi de cette interpellation, j'ai pris la résolution, en vue d'alléger notre ordre du jour, de la transformer en question écrite, à laquelle le magistrat s'est d'ores et déjà engagé à répondre promptement.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4178.

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

Voilà, Mesdames et Messieurs, la raison pour laquelle je retire cette interpellation et je me réjouis de partager avec vous quelques commentaires, oraux cette fois-ci, lors de la réponse écrite que le magistrat ne manquera pas de m'adresser. Mais je me félicite aussi de voir que cette interpellation est évolutive, parce que, à partir du moment où je l'ai déposée, de nombreux exemples l'ont étayée... Je ne doute pas que ce débat donnera lieu à un bon échange!

10. Motion de M^{mes} Nelly Hartlieb, Hélène Ecuyer, MM. Pascal Rubeli, Pierre Maudet, Didier Bonny, Vincent Schaller, Eric Ischi et Jean-Pierre Oetiker: «Augmentons le nombre de places pour les deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare de Cornavin» (M-527)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le nombre de deux-roues motorisés augmente constamment;
- le nombre de places extérieures existantes est nettement insuffisant;
- ce manque cruel de places de stationnement induit un parcage sauvage gênant les autres usagers;
- seulement quatre places intérieures sur 70 disponibles dans le parking de Cornavin sont louées, à cause du prix prohibitif de 120 francs mensuels,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- collaborer avec l'Etat pour étudier la possibilité de créer des places de stationnement extérieures supplémentaires pour les deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare de Cornavin;
- intervenir auprès de la fondation gérant le parking de Cornavin pour, d'une part, rendre attractif l'abonnement mensuel pour les deux-roues motorisés, afin de louer les 66 places intérieures restantes (sur 70), et, d'autre part, étudier la possibilité de créer des places intérieures supplémentaires dans ledit parking.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Cette motion date d'un certain temps, il est vrai, et je vais faire un petit rappel historique. Nous avons donc déposé cette motion

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4906.

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

face à l'affluence de deux-roues dans le périmètre de la gare de Cornavin, où seules 50 places sont réservées en surface aux deux-roues motorisés – motos et scooters. Évidemment, ces 50 places sont loin d'être suffisantes, ce qui provoque du parage sauvage sur les trottoirs, où on ne peut plus passer. Pour faire face à cette affluence, la Ville de Genève, en collaboration avec la société Parking Place Cornavin SA, s'est inspirée d'un concept réalisé à Montreux. Elle a décidé de réaliser, depuis le 1^{er} juillet 2004, des places de parage pour les motos à l'intérieur du parking de Cornavin, à des endroits qui ne gênent aucunement le stationnement des voitures. Il y a eu cependant un grand problème, puisque ces places coûtaient très cher – 120 francs par mois – sans la contrepartie d'un abonnement parc relais (P+R) avec les Transports publics genevois (TPG). Septante places étaient disponibles et ce concept était à l'essai pendant une année.

Au mois de décembre 2004, compte tenu du prix élevé et du fait que seules quatre places étaient louées, il a été décidé de baisser le coût à 60 francs par mois à partir du début du mois de septembre 2005. A l'heure actuelle, dix places sont louées. Nous pensons par conséquent que ce prix est encore élevé pour des deux-roues casés sous des rampes d'accès ou à des endroits vraiment impossibles.

Nous aimerions donc renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement en vue d'étudier différentes possibilités d'améliorer la situation.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour les Verts, cette motion pose de bonnes questions, car le parage des deux-roues motorisés sur la place de Cornavin est un vrai problème. Même si nous préférons les transports publics et la mobilité douce, nous ne pouvons que constater l'utilisation croissante des deux-roues. Le scooter reste malgré tout plus rationnel que la voiture, à condition de se déplacer seul et sans bagages, même si on tient compte de l'utilisation abusive des aménagements cyclables. A ce sujet, ce Conseil a voté la motion M-513 au mois de février 2005.

Il est juste de s'interroger sur le stationnement des deux-roues motorisés. Nous soutenons l'idée de promouvoir la conversion de places payantes en sous-sol pour cette catégorie de véhicules. Nombreux sont d'ailleurs les scootéristes prêts à payer pour parquer leur engin facilement, et à l'abri des intempéries. Mais là où nous sommes plus sceptiques, c'est quand on nous demande d'augmenter le nombre de places gratuites et en plein air pour les scooters, car, à l'évidence, ce serait au détriment des piétons et des cyclistes. Nous ne pouvons donc pas y souscrire.

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

De plus, il nous semble difficile d'encourager le stationnement en sous-sol et d'augmenter en même temps le nombre de places en surface pour les scooters. Pour cette raison, nous vous proposons un amendement qui vise à supprimer la première invite de cette motion, et de ne garder que la seconde.

Projet d'amendement

Suppression de la première invite.

Si cet amendement était rejeté, nous refuserions cette motion.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste, quant à lui, ne votera pas la motion proposée par des représentants de l'Entente, pour un principe simple et connu de toutes et tous, celui du pollueur payeur. C'est vrai, un deux-roues encombre moins le domaine public qu'une voiture, mais, Madame Hartlieb, il pollue parfois autant que certaines voitures. On ne peut pas demander aux automobilistes d'acheter une voiture et de s'acquitter des frais inhérents à son usage, notamment le parking – principe qui nous semble cohérent, puisque le coût général de la voiture dépasse celui de son acquisition – et, dans le même temps, dire aux usagers des deux-roues motorisés: «Pour vous, on va faire une dérogation. Le parcage en sous-sol vous coûtera moins cher parce que vous utilisez des places plus petites, même si, parfois, vous polluez plus qu'une voiture...»

Nous pouvons comprendre le principe de ne pas payer aussi cher que pour une voiture, mais, vous l'avez dit vous-même, Madame, les places sont à 60 francs et cela semble prohibitif pour les personnes qui utilisent des deux-roues motorisés. Qu'elles cessent alors de les utiliser et prennent les transports publics, le vélo, ou qu'elles se déplacent à pied! Mais si ces personnes optent pour le deux-roues motorisé, ce choix implique de payer pour parquer son engin, même si le prix n'est peut-être pas aussi élevé que pour une voiture. Si ce montant peut être discuté, il faut tout de même savoir que ce mode de déplacement implique des externalités en termes de pollution, de nuisances sonores et de salissures des bâtiments aussi importantes – et parfois plus – que les automobiles. Pour cette raison et compte tenu du principe selon lequel «qui pollue paie», le Parti socialiste n'entrera pas en matière sur cette motion.

En outre, et je pense qu'il faut le souligner ici, la Ville de Genève n'est pas totalement dogmatique en la matière, puisque vous avez plus de 200 places non payantes pour les deux-roues motorisés autour de la gare de Cornavin – et je ne parle pas des vélos. Cela plaît à certains, beaucoup moins à d'autres – pour ma part, je fais plutôt partie de cette dernière catégorie – mais c'est tout de même le signe que les magistrats, notamment M. Ferrazino, ont écouté en partie les

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

doléances de ceux qui ne trouvent pas de place pour se parquer. En dehors de ces emplacements gratuits, il faudra, ma foi, se sacrifier et déboursier 60 francs par mois, comme tout automobiliste, qui paie d'ailleurs beaucoup plus dans ce même parking de Cornavin. On ne peut pas demander à tous les parkings de la Fondation des parkings de fonctionner comme les P+R, largement subventionnés par l'Etat, qui proposent un abonnement Unireso à ceux et celles qui n'habitent pas la ville.

Pour toutes ces raisons, et notamment le principe basique qui veut que le pollueur paie une partie de sa pollution, le Parti socialiste n'entrera pas en matière sur la motion M-527.

M. Didier Bonny (DC). En fait, si j'ai accepté de signer cette motion, ce n'est pas uniquement parce que je suis scootériste. En fait, je ne peux pas dire que j'ai un problème de parking à la gare, puisque je n'habite pas très loin et que, la plupart du temps, je m'y rends à pied. Mais j'ai signé parce que les scooters sont parqués un peu n'importe comment et que les gens circulent avec difficulté. Lorsque vous passez dans ce périmètre, vous le voyez bien, à moins de faire l'autruche, de fermer les yeux, de détourner la tête et de dire qu'il n'y a pas de problème, comme le fait apparemment le Parti socialiste. On peut se contenter de dire que ces engins n'ont rien à faire à cet endroit, et les choses restent en l'état. Je trouve cela dommageable pour tous les utilisateurs des trottoirs. Les nombreux agents municipaux pourraient mettre peut-être un peu plus d'amendes, c'est vrai, mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

A cet égard, les propos du représentant des Verts, tout à l'heure, me paraissent aller dans le bon sens, puisqu'il prend en compte le problème du prix de la place de parcage, un peu trop élevé apparemment. Mais je me demande si l'information du public n'est peut-être pas insuffisante.

Il est évident qu'un scooter occupe moins d'espace qu'une voiture. Sur une place de parc, on peut mettre cinq ou six scooters, voire sept ou huit. Si on multiplie par 60 francs, cela commence à faire cher la place, c'est vrai. Mais pour établir de vraies comparaisons, il conviendrait d'examiner le montant mensuel payé par un automobiliste.

Pour ces raisons, il serait bien d'étudier cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement et de procéder à deux ou trois auditions. Qui veut le plus veut également le moins, alors, si j'ai bien compris, nous aurons besoin du soutien des Verts pour que cette motion ait des chances d'être adoptée. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien acceptera l'amendement qui vise à supprimer la première invite. Si nous arrivons à faire comprendre aux

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

scooteristes qui utilisent régulièrement l'emplacement de la gare qu'ils doivent aller à l'intérieur du parking, les places en surface suffiront pour les usagers occasionnels.

Ainsi, le Parti démocrate-chrétien votera cette motion en espérant qu'une majorité la renverra, une fois amendée, à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, c'est vrai, cela a déjà été dit, les scooters et les motos sont au moins aussi bruyants et nuisibles à l'environnement que les voitures. Ils n'ont qu'un seul avantage: ils sont un peu moins volumineux. Néanmoins, force est de constater l'existence d'un problème urgent dans ce périmètre de la gare de Cornavin, celui du stationnement sauvage des scooters et des motos. Je suis bien placée pour le dire, puisque j'habite le quartier.

De plus, le parking est sous-employé et il convient d'y remédier. Mais le problème est général. En effet, dans le quartier, d'autres parkings pour les scooters et les motos, notamment derrière ma maison, ne sont souvent pas utilisés, parce que les gens préfèrent parquer leur machine directement là où ils se rendent. Ils ne veulent même pas marcher 10 m... Mais c'est un autre problème.

Nous accepterons, ce soir, cette motion M-527, que nous proposons de renvoyer au Conseil administratif. Nous la voterons comme étant une mesure palliative pour une situation d'urgence, car elle n'est en aucun cas une solution.

M^{me} Sandrine Salerno (S). M. Bonny a une écoute très sélective et un esprit bien polémique, vous transmettez, Madame la présidente. Nous n'avons pas dit, au Parti socialiste, qu'il n'y avait pas de problème. Nous avons dit que le pollueur paie. Peut-être M. Bonny a-t-il de la difficulté à saisir cela, mais je suis sûre, Madame la présidente, que vous réussirez mieux que moi à lui faire comprendre ce principe, pourtant très connu...

Oui, il y a un problème, Monsieur Bonny, nous ne l'avons pas nié. Il suffit de se promener aux alentours de la gare de Cornavin pour constater, notamment, la suroccupation de l'espace public par les deux-roues motorisés. Mais, pour nous, la solution n'est pas d'instaurer la gratuité totale, mais de rendre le citoyen responsable, et je crois que vous adorez rendre les gens responsables... Par conséquent, les gens doivent être responsables, et si leur moyen de locomotion est polluant, ils paient un certain prix. Et ce prix, quand on veut se parquer, il s'appelle parking.

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

M. Patrice Reynaud (L). J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de M^{me} Salerno et je reconnais qu'elle n'a pas tort. Je constate – c'est un choix politique – que l'on fait une belle fleur, si je puis dire, aux non-pollueurs, mais, encore une fois, je respecte tout à fait ce principe: les pollueurs payeurs, pourquoi pas?

C'est pour cette raison que, en suite de l'amendement proposé par le groupe des Verts en vue de supprimer la première invite de la motion M-527, je dépose un autre amendement, qui vise non pas à la suppression de cette première invite, mais à la compléter de la façon suivante:

Projet d'amendement

«– collaborer avec l'Etat pour étudier la possibilité de créer des places de stationnement extérieures supplémentaires pour les deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare de Cornavin, *en organisant un système de parcomètres payants journalier adapté auxdites places de stationnement;*»

Ainsi, tout en respectant le principe du pollueur payeur auquel M^{me} Salerno faisait allusion, il sera possible de répartir les places de parking pour les deux-roues motorisés tant en sous-sol – dans le cadre de la Fondation des parkings – qu'à l'extérieur, sur la place de Cornavin. Je rejoins totalement M. Bonny et, ce faisant, M^{me} Salerno, puisque je circule très souvent à scooter dans la région de la gare de Cornavin. Il vaut sans doute mieux un parking, fût-il payant, pour les deux-roues motorisés plutôt que cette véritable anarchie de parcage que nous constatons aujourd'hui dans le quartier de Cornavin, lequel est périlleux à plus d'un titre, et pas seulement pour les piétons, mais également pour les TPG et, d'ailleurs, les scootéristes, au rang desquels je me situe.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de ne pas abandonner cette première invite mais de la compléter dans le sens que je viens de vous indiquer. Je dépose tout de suite cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente.

M. Didier Bonny (DC). Par rapport à la proposition que vient de faire M. Reynaud, nous nous interrogeons sur la légalité de l'installation de parcomètres pour les scooters.

Cela dit, un problème subsiste. Il me semble que l'objectif de cette motion est de faire en sorte de mettre en sous-sol les scooters qui utilisent très régulièrement le domaine public en surface. Je suis tout à fait d'accord avec M^{me} Salerno pour que leurs propriétaires paient au nom du principe du pollueur payeur. Mais là où vous ne m'avez peut-être pas bien écouté, Madame Salerno – vous transmettez,

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

Madame la présidente – c'est au sujet de l'adéquation entre l'offre et la demande. Si les places ne sont pas toutes occupées – une dizaine sur 70 – c'est qu'il y a effectivement un problème, peut-être au niveau de l'information destinée au public, ou en raison du coût. Que fait le propriétaire d'un appartement resté vide à cause du loyer trop cher? Logiquement, il baissera le prix! En fait, il s'agit un peu de cela, mais, j'en conviens, l'exemple n'est peut-être pas très bon: avec la crise du logement, il louera son bien sans trop de difficultés...

Pour cette raison, l'amendement proposé par M. Reynaud ne semble pas aller dans le sens de la motion M-527, en tout cas pas comme je l'avais comprise moi-même. Nous en restons donc, au Parti démocrate-chrétien, à la suppression de la première invite et nous gardons la deuxième. Tout le monde sera alors content!

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Si je reprends la parole, Madame la présidente, c'est parce que je ne me suis pas exprimée sur l'amendement du groupe des Verts. Si, effectivement, nous pouvons avoir quelques doutes au sujet de cette motion, elle est cependant susceptible de résoudre le problème du surplus de deux-roues motorisés en surface. Mais nous pensons toutefois qu'il s'agit d'éviter de créer des places de parcage supplémentaires à l'extérieur, car la surface doit être réservée à la mobilité douce et aux transports publics.

Nous sommes également d'accord de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Je souhaitais intervenir juste pour dire que M. Bonny a bien résumé le problème. Il ne s'agit pas de mettre des parcomètres en surface, mais de voir si le coût de ce parking est vraiment en adéquation avec la demande des deux-roues. Nous soutiendrons donc l'amendement des Verts.

M. Roberto Brogini (Ve). Je veux juste répondre à deux questions et à l'amendement proposé par M. Reynaud. M. Bonny – vous lui transmettez, Madame la présidente – s'interroge sur la légalité de l'installation de parcomètres pour les scooters en sous-sol. Bien entendu, n'importe qui peut faire payer en sous-sol la location d'une case, comme dans un box de parking, parce que le sous-sol relève du domaine privé. Il est donc tout à fait légal de faire payer les scooters dans un domaine privé.

En revanche, en ce qui concerne le domaine public, c'est l'article 7 de la loi cantonale d'application de la législation fédérale sur la circulation routière qui régit les parcomètres en ville, et ceux-ci sont, jusqu'à ce jour, destinés uniquement

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

aux automobilistes. D'ailleurs, Monsieur Reynaud, un projet de loi vient d'être déposé au Grand Conseil par vos collègues de l'Entente, en vue de modifier ladite loi cantonale. Bien entendu, il appartiendra au Grand Conseil de légiférer sur cet aspect.

Nous ne pouvons donc pas accepter votre amendement, Monsieur Reynaud, pour la simple raison qu'il n'entre pas dans le cadre législatif.

M. Patrice Reynaud (L). Madame la présidente, au regard de ce que vient de nous expliquer M. Brogini, et je lui en sais gré d'ailleurs, vous devinerez aisément qu'il n'est pas dans les habitudes du Parti libéral – ni, assurément, dans les miennes en tant que juriste – de déposer un amendement qui ne respecte pas la légalité. En conséquence de quoi, je retire l'amendement en question.

La présidente. Nous sommes donc saisis d'un seul amendement déposé par le groupe des Verts, qui demande la suppression de la première invite.

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 43 oui contre 15 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 45 oui contre 15 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès de la fondation gérant le parking de Cornavin pour, d'une part, rendre attractif l'abonnement mensuel pour les deux-roues motorisés, afin de louer les 66 places intérieures restantes (sur 70), et, d'autre part, étudier la possibilité de créer des places intérieures supplémentaires dans ledit parking.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de mettre fin à nos débats pour ce soir. Nous nous retrouverons demain, et je vous souhaite une bonne nuit!

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 2378
2. Communications du bureau du Conseil municipal 2378
3. Prestation de serment de M. Thierry Piguet, remplaçant M^{me} Virginie Keller Lopez, conseillère municipale démissionnaire 2381
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 3 670 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 41 000 francs, soit un montant de 3 629 000 francs, destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie (PR-406 A) 2381
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2005 en vue de la radiation des servitudes de limitation de hauteur grevant les parcelles 1572, 1573, 1574, 1899, section Plainpalais, au profit de la parcelle dp 2164, section Plainpalais, propriété du domaine public de la Ville de Genève (PR-411 A) 2401
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Louis Fazio, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Plan des espaces de liberté pour chiens ou plan des espaces publics?» (M-475 A) 2411
7. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M. Roman Juon, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste, renvoyée en commission le 12 avril 2003, intitulée: «Pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement» (M-342 A) 2438
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équi-

pement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29418-254, situé au chemin Dr-Jean-Louis-Prévost, le long du chemin du Petit-Bouchet, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève (PR-416 A)	2473
9. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?» (I-133)	2485
10. Motion de M ^{mes} Nelly Hartlieb, Hélène Ecuyer, MM. Pascal Rubeli, Pierre Maudet, Didier Bonny, Vincent Schaller, Eric Ischi et Jean-Pierre Oetiker: «Augmentons le nombre de places pour les deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare de Cornavin» (M-527) .	2486
11. Propositions des conseillers municipaux	2494
12. Interpellations	2494
13. Questions écrites	2494

La mémorialiste:
Marguerite Conus